

CONSEIL DU 11^E ARRONDISSEMENT

SEANCE DU MARDI 22 JUIN 2021

**Le Conseil d'arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN,
Maire du 11^e arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique
à 17h, en visioconférence**

Elu·e·s présent·e·s

Maire d'arrondissement

M. François VAUGLIN

Maires adjoints :

Mme Rosalie LAMIN, M. Adrien TIBERTI, Mme Emma RAFOWICZ, M. Florent HUBERT,
Mme Lucie SOLEM, M. Jérôme MEYER, Mme Joëlle MOREL, M. Luc LEBON,
Mme Bénédicte DAGEVILLE, M. Grégory MOREAU, Mme Joséphine LANFRANCHI,
M. Jean-Pierre CORSIA.

Conseillers de Paris :

Mme Anne HIDALGO, Mme Dominique KIELEMOES, M. Patrick BLOCHE,
M. David BELLARD, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Hélène BIDARD,
Mme Nelly GARNIER

Conseillers d'arrondissement :

Mme Nadine BLANCHARD, Mme Florence MARSCHAL, M. Alexandre VISCONTINI,
M. Christophe HARNOIS, M. Aymeric DE TARLE, Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND,
M. Jean-Christophe MARTIN, M. Guillaume POITOUX (*à partir du vœu V11202141*)

Ont donné pouvoir :

Mme Delphine TERLIZZI à M. Christophe HARNOIS
M. Jean-François MARTINS à M. Florent HUBERT
M. Sofiane KADDOUR-BEY à Mme Bénédicte DAGEVILLE
Mme Béatrice PIPITONE à M. Nour DURAND-RAUCHER
Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND à Mme Nelly GARNIER.

À 17h05, la séance est ouverte par M. François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement

REUNION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PAR VOIE DEMATERIALISEE

11202111 Réunion du Conseil d'arrondissement par voie dématérialisée

M. le Maire : « Bonjour à tous. Je vous salue tous très chaleureusement, et particulièrement la Maire de Paris qui est parmi nous.

J'ai reçu quelques pouvoirs :

- Mme Béatrice PIPITONE a donné pouvoir à M. Nour DURAND-RAUCHER,
- Mme Delphine TERLIZZI à M. Christophe HARNOIS,
- Mme Lucie SOLEM à M. Aymeric DE TARLE,
- Sofiane KADDOUR-BEY à Mme Bénédicte DAGEVILLE,
- Mme Nadine BLANCHARD à M. Jean-Pierre CORSIA, jusqu'à son arrivée à 18 h,
- Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND à Mme Nelly GARNIER.

M. Guillaume POITOUX sera également présent à 18 h.

Je vous propose de commencer par une délibération qui adopte le principe de la réunion du Conseil d'arrondissement par voie dématérialisée. J'espère que c'est la dernière que nous faisons sous cette forme et que nous pourrons reprendre les bonnes habitudes à la rentrée.

Y a-t-il des objections ? Je ne vois pas de demande de prise de parole. Nous passons au vote. Le projet est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté

DESIGNATION DU SECRETARIAT DE SEANCE

11202118 – Désignation du secrétariat de séance

M. le Maire : « Je vous propose que Bénédicte DAGEVILLE soit la secrétaire de séance. Pas d'opposition ? Merci beaucoup.

ADOPTION DE LA PROCEDURE D'URGENCE

11202123 – Adoption de procédure d'urgence

M. le Maire : « Nous devons nous prononcer sur la procédure d'urgence suite à la transmission tardive d'un projet (2021 DASES 125) et d'un vœu rattaché à une délibération. L'ordre du jour complémentaire a été diffusé et je vais vous demander de vous exprimer sur cet ajout à notre ordre du jour pour que nous puissions en délibérer valablement.

Y a-t-il des demandes de prise de parole? Non. Y a-t-il des oppositions ? Nous passons au vote. Le projet est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté

ADOPTION DE PROCES-VERBAL DE SEANCE

11202119 – Adoption du procès-verbal de la séance du 20 mai 2021

M. le Maire : « Le procès-verbal de la séance du 20 mai 2021 a été diffusé par les moyens habituels. Y a-t-il des observations ? Non. Nous passons au vote. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021

11202120 – Adoption du budget supplémentaire de l'État spécial du 11^e arrondissement pour l'année 2021

M. le Maire : « Je vais passer la parole à Rosalie LAMIN. »

Mme LAMIN : « Merci M. le Maire. Mme la Maire, M. le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues.

Le budget supplémentaire 2021 de l'Etat spécial du 11^e arrondissement doit être voté en Conseil d'arrondissement et en Conseil de Paris. Constitué de recettes et de dépenses, annexées au projet de délibération, le budget supplémentaire doit être voté en équilibre.

Le rôle d'un budget supplémentaire est d'ajuster le budget primitif de l'année pour tenir compte de 3 éléments :

- 1) Il intègre tout d'abord les reports de crédits de l'exercice précédent.
- 2) Il permet également de réaliser des transferts de crédits de l'état spécial vers le budget général.
- 3) Il permet de réaliser des redéploiements de crédits au sein des dotations constituant l'État spécial d'arrondissement pour couvrir des besoins nouveaux ou réévalués depuis le vote du Budget primitif.

En 2021, le budget supplémentaire de l'arrondissement s'élève à 2.214.509,29 €. Ajoutée au montant du Budget primitif 2021, cette somme porte donc le montant des crédits ouverts pour l'année 2021 (budget primitif + budget supplémentaire) à un total de 10.834.035,29 €.

- 1) Les crédits à reporter sur l'exercice 2021 (l'écart entre les crédits ouverts et les crédits mandatés, c'est-à-dire les dépenses payées en 2020) s'élèvent à 2.214.509 €. Ce montant a été

constaté dans le compte administratif 2020 qui a été soumis au vote du précédent conseil d'arrondissement.

Ces reports correspondent d'une part aux crédits non consommés en 2020 et d'autre part aux crédits afférents à des dépenses engagées en 2020 mais payées en 2021 (ce que l'on appelle les « restes à réaliser » : il s'agit par exemple de travaux réalisés pendant les vacances de Noël 2020 dans les écoles et qui ont été payées en 2021).

Conformément au CGCT, ces crédits sont reportables de plein droit et se répartissent comme suit :

- 1.273.991 € sur la dotation de gestion locale (DGL)
- 275.661 € sur la dotation d'animation locale (DAL)
- 251.740 € sur la dotation d'investissement.

2) Ce présent budget supplémentaire tient compte de deux transferts de crédits pour un montant total de 89 843,00 €, répartis comme suit :

- Un transfert de 24 843 € de la DGL vers le budget de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) afin de rembourser de petites interventions réalisées par les services centraux de cette direction en 2020.
- Un transfert de 65.000 € de la DAL vers le budget de la Direction des Affaires Culturelles afin de participer au financement de la subvention de fonctionnement attribuée à l'association 11^e Évènement, pour l'organisation du festival Onze Bouge.

3) Redéploiement de crédits :

Les reports seront mobilisés pour financer :

- Des dépenses qui n'avaient pu être prises en compte lors de l'élaboration du Budget primitif 2021, notamment 25.000 € pour l'entretien de nouvelles surfaces végétalisées sur le périmètre de la DEVE. Enfin, les reports permettront de couvrir le besoin réel en eau des piscines (estimé par la DJS à plus de 37.000 € par rapport aux crédits ouverts au Budget primitif 2021).
- De nouvelles dépenses qui n'avaient pu être prévues lors de l'élaboration du Budget primitif 2021 comme, par exemple la dératisation de la Place Léon Blum (14.000 €), l'augmentation croissante de la part du bio dans l'alimentation des crèches (plus de 69.000 €), la lutte contre les perturbateurs endocriniens conduisant à la passation de nouveaux marchés par la Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE) (plus de 10.000 €).

Enfin, l'État Spécial doit absorber de nouvelles dépenses liées à l'épidémie de Covid-19 :

- achat de protections individuelles, de gel hydro alcoolique, d'écrans de protection, de visières et de produits d'entretien désinfectants.
- organisation dématérialisée des conseils d'arrondissement : captation en direct et retransmission sur Internet, vote à distance, achat de petits équipements.
- ouverture de l'un des plus grands centres parisiens de vaccination dans le 11^e arrondissement et mise en place prévue de centres de vaccination éphémères qui engendrent des dépenses considérables, d'autant que l'ensemble de ces prestations voient leurs tarifs majorés les weekends : sécurité (70.000 €), nettoyage des locaux selon un protocole très contraignant défini par l'Agence Régionale de Santé (150.000 €).

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance. Nous pouvons en débattre avant de passer au vote. Merci, chers collègues. »

M. le Maire : « Merci beaucoup chère Rosalie LAMIN. Comme l'a pu expliquer Mme LAMIN, nous sommes dans un exercice qui est rendu très particulier par cette crise sanitaire. Le budget supplémentaire pour 2021, que ce soit pour le 11^e arrondissement, et plus globalement pour l'ensemble de la Ville aussi, est un budget relativement atypique par rapport à ce que nous avons pu connaître les précédentes années où il y avait plus souvent des augmentations qui permettaient de lancer de nouveaux projets par exemple. Et là, nous sommes dans un exercice qui tient évidemment compte des contraintes liées à la crise sanitaire, ce que chacun comprendra.

Le débat est ouvert. Qui demande la parole ? Alexandre VISCONTINI.»

M. VISCONTINI : « Bonsoir chers collègues. C'est vrai que le vote du budget spécial est un acte fort de notre Conseil d'arrondissement puisqu'il détaille l'ensemble des financements dédiés à l'animation, à la gestion locale, mais aussi à l'ensemble des investissements nécessaires : les budgets de fonctionnement des conseils de quartier y sont détaillés, ainsi que ceux des écoles, crèches, bibliothèques municipales ou encore des centres d'animation. On considère que toutes ces activités concernent les habitantes et les habitants dans leur vie quotidienne. Mais il semble que ces éléments n'ont pas été adressés aux personnes qui ont participé au pré-conseil citoyen lundi.

Dans un souci de transparence, et de renforcement de la participation citoyenne, nous proposons d'organiser à l'automne une séance publique dédiée au budget spécial de l'arrondissement, ouverte à toutes celles et tous ceux qui souhaiteraient y participer pour présenter les différentes lignes budgétaires et répondre ainsi aux questions que les uns et les autres pourraient se poser. Donc nous voulions soumettre cette proposition au Conseil. »

M. le Maire : « Les services de la Mairie du 11^e réalisent pour chaque Conseil une synthèse de chacune des délibérations destinée aux élus, mais aussi aux habitants dans le cadre du pré-conseil qu'on organise et qui se tient sous la houlette de Jean-Pierre CORSIA, que je remercie. Le pré-conseil organisé hier a permis à nouveau de répondre à de nombreuses interrogations de nos habitants sur nos débats de ce soir.

Dans le cadre de cette préparation des conseils de la Direction Générale des Services, il n'y avait pas de synthèse sur les délibérations propres. Ne me demandez pas pourquoi, on dira que c'est le poids de l'histoire. Grâce à votre intervention, cher collègue, nous allons remédier à cela, donc il y aura une synthèse sur chaque délibération, y compris celles qui sont en propre pour l'arrondissement et notamment cette délibération budgétaire.

Qui souhaite prendre la parole ? Jean-Pierre CORSIA. »

M. CORSIA : « On avait établi une règle avec l'ensemble des élus participant à la préparation de ce pré-conseil, qui était d'aborder surtout les délibérations de la Ville.

Effectivement, il y a des délibérations propres à la Mairie du 11^e qui gagneraient à être présentées aussi. Donc pour les prochains dispositifs, on va faire en sorte que les informations qui relèvent de délibérations propres à la Mairie du 11^e puissent aussi être présentées parce qu'elles ont toute leur place. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres demandes de parole. »

Mme LAMIN : « M. le Maire, je voudrais rajouter avant le vote que pour mieux comprendre les lignes - il y a énormément de chiffres qui ne parlent pas vraiment à tout le monde - vous pouvez consulter la page dédiée au budget de la Ville de Paris sur *paris.fr*. Sur cette page figurent tous les documents budgétaires de la Ville, y compris ceux des arrondissements. Celui que nous allons voter ce soir sera mis en ligne ensuite. Quand nos citoyens auront l'occasion de débattre sur ce sujet, ils pourront consulter les documents en ligne pour en avoir une vision plus détaillée. »

M. le Maire : « Merci beaucoup, chère Rosalie. Nous allons pouvoir passer au vote via vos boîtes Quizzbox.

Avant cela, juste un dernier mot. J'ai insisté sur les conditions sanitaires qui rendent l'exercice budgétaire plus compliqué, mais il n'en reste pas moins que la réorganisation, les lignes, etc., nous ont permis de rendre de fiers services aux habitants pendant toute cette année de crise sanitaire. Finalement, il est heureux que nous ayons pu ainsi répondre aux attentes et aux besoins de nos concitoyens pendant cette période, et c'est ce que permet aussi ce budget supplémentaire.

Je vous propose d'ouvrir le scrutin. Il y a un petit souci technique, on va donc procéder à main levée, sauf s'il y a une opposition à ce que l'on procède ainsi.

Résultat des votes :

- Abstentions : élus du groupe Changer Paris
- Pour : élus du groupe Paris en Commun, du groupe Écologiste du 11^e et du groupe Communiste et Citoyen.

Le projet est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté.

**PLAQUE COMMEMORATIVE EN HOMMAGE AUX CHEVAUX
REQUISITIONNES LORS DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE**

**11202121 – Apposition d'une plaque commémorative place Léon Blum (11^e) en hommage
aux chevaux réquisitionnés lors de la Première Guerre Mondiale**

M. le Maire : « Il s'agit d'un projet proposé par Grégory MOREAU et préparé conjointement avec Rosalie LAMIN et les associations d'anciens combattants. Je vais leur laisser la parole pour présenter ce beau projet. »

M. MOREAU : « Merci. Mme la Maire, M. le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, permettez-moi d'abord de rappeler brièvement le contexte historique.

Dès le jour de déclaration de guerre de l'Allemagne à la France, le 3 août 1914, des chevaux sont réquisitionnés, notamment dans le 11^e arrondissement de Paris, devant la mairie actuelle. Au total, c'est près du quart des chevaux français qui sont renvoyés au front durant la Grande Guerre. Ce sont à peu près 11 millions d'équidés (chevaux, ânes et mulets) qui seront tués dans le monde. L'historienne Gene TEMPEST déclare que « *la Première Guerre a beau être un conflit moderne et*

mécanisé, on achemine plus de fourrage que de munitions vers le front. Le cheval reste le moteur essentiel des deux grands conflits mondiaux du 20^e siècle ».

Dans les archives, il n'existe malheureusement pas de chiffres plus précis sur les pertes de chevaux, et pour les autres animaux de guerre (chiens, pigeons, etc.) la mémoire se perd encore davantage dans la destruction de nombreux registres militaires. Mais les témoignages des Poilus sont clairs sur l'importance du rôle des chevaux dans l'effort et dans l'enfer de la guerre : approvisionnements, courriers, compagnie, secours, guets, logistique militaire, cavalerie, tractations d'artillerie. Certains soldats au front parlaient de canons arrivant au galop. D'autres témoignages poignants de civils racontent la mobilisation d'août 1914, lorsque de longs défilés constitués d'hommes et d'animaux partaient au front.

Nous savons aujourd'hui la violence des champs de bataille qui s'ensuivit. Les cris des hommes et des animaux s'y entremêlaient. L'historien Eric BARATAY explique pourquoi les cavaliers chargeaient groupés, ce qui peut sembler suicidaire face aux mitrailleuses allemandes : en fait, avec le bruit, la poussière et l'odeur du sang, les chevaux menés isolément seraient partis dans l'autre sens.

Les installations commémoratives en hommage aux animaux tués lors des conflits existent à ce jour dans diverses villes en province ou à l'étranger comme Bruxelles et Londres.

Un vœu a été adopté au Conseil de Paris en 2018 visant la création d'une stèle commémorative dans ce même esprit.

Aujourd'hui, c'est fort des soutiens concrétisés, en particulier par les lettres de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) ainsi que de l'association Paris Animaux Zoopolis, et suite au travail en collaboration avec Fabien BARRASSÉ, chargé de mission au cabinet du Maire du 11^e, et ma collègue élue Rosalie LAMIN, première adjointe au Maire, que j'ai l'honneur en tant que représentant du Parti Animaliste au sein du Groupe Écologiste de Paris, dans la majorité de la Mairie du 11^e arrondissement, de vous présenter la proposition tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en souvenir des chevaux réquisitionnés lors de la Première Guerre mondiale sur la place Léon Blum à Paris.

Une telle réalisation de la Mairie permet de ne pas oublier ni le rôle crucial, ni les souffrances et sacrifices silencieux des chevaux engagés aux côtés des soldats, et morts eux aussi pour la France. Ce geste contribue humblement, mais symboliquement, à donner une place dans la mémoire collective et dans notre société, à tous nos fidèles compagnons de route que sont les animaux.

C'est enfin un écho à la sensibilité grandissante des citoyennes et citoyens envers la cause animale. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup, cher collègue, pour cette très belle présentation. Rosalie LAMIN souhaite-t-elle ajouter quelque chose ? »

Mme LAMIN : « Tout à fait. Cette plaque en mémoire des chevaux morts pendant la Première Guerre mondiale sera apposée place Voltaire sur les grilles jardinières face au rond-point. Pourquoi l'apposer place Léon Blum ? Tout simplement parce que cette place s'appelait à l'époque « place Voltaire » et était l'un des lieux où devaient être amenés les chevaux dès le 3 août 1914 afin d'être réquisitionnés par les autorités. Nous devons rappeler la place de ces animaux par leur action, leur présence reconfortante auprès des combattants, de nos Poilus. À leur niveau, ils ont également participé à la victoire de la France et de ses alliés.

Ce projet est réalisé, comme l'a dit Grégory MOREAU, à son initiative avec le soutien de l'ONACVG, mais aussi avec le soutien des associations d'anciens combattants qui ont répondu à cette demande et à cet hommage.

Nous sommes fiers de nous associer à la Ville de Paris dans ce très grand hommage, qu'il faut compléter par l'enseignement aux élèves des écoles, de manière à finaliser ce projet proposé par Grégory MOREAU.

Je vous remercie et je vous invite à voter. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup, chère Rosalie. Le débat est ouvert. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Florent HUBERT. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. Bonsoir à tous, bonsoir chers collègues. Un petit message très rapide pour saluer le travail mené par Grégory MOREAU et Rosalie LAMIN sur le sujet. On remplit une page blanche dans notre travail mémoriel et c'est précieux dans le défi auquel on est confronté aujourd'hui qui est de sauver le climat pour sauver l'humanité, mais aussi de lutter contre l'extinction du vivant et de mettre un terme au biocide que l'humanité est en train de mener à vitesse accélérée à l'échelle planétaire. Et pour changer notre regard sur le reste du vivant, le fait de prendre en considération le rapport que l'humanité a eu avec les animaux est extrêmement important. Il est donc important qu'on ait aussi ce travail de mémoire.

Je suis convaincu que le combat qu'on doit mener pour l'égalité doit se poursuivre pour avancer sur l'égalité au sein de l'ensemble des êtres humains, et qu'ainsi on va élargir le combat pour l'égalité à un champ plus large, celui du vivant, en inventant de nouveaux droits et en changeant de regard sur les autres êtres vivants. Cela ne retirera aucun droit aux humains, cela renforcera au contraire la place actuelle et future de l'humanité sur la planète. Donc merci pour ce beau travail et bravo. »

M. le Maire : « Merci cher Florent. Je ne vois pas d'autres demandes de parole. Je vous propose de passer au vote avant de vous donner rendez-vous, je l'espère, fort bientôt pour cette apposition. Pour tout dire, nous attendons la réponse du Préfet pour que nous puissions mettre en œuvre concrètement ce projet.

Le scrutin est ouvert, via Quizzbox. Résultat des votes, votes « Pour » : unanimité. Merci beaucoup. »

Avis favorable est donné au projet de délibération.

SIGNATURE D'UN AVENANT À LA CONVENTION D'OCCUPATION ET D'USAGE DU DOMAINE PUBLIC AVEC L'ASSOCIATION « JARDIN PARTAGE TRUILLOT »

11202122 – Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé dans le Jardin Truillot au 66 boulevard Richard Lenoir (11^e) – Avenant à la Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association « Jardin partagé Truillot »

+ vœu rattaché V11202141 relatif au développement des espaces de compostage collectifs dans le quartier République-Saint Ambroise

M. le Maire : « Nous allons avoir une discussion groupée au sujet de la signature d'une convention avec l'association « Jardin partagé Truillot » : Florent HUBERT va d'abord présenter cette convention, puis Chloé SAGASPE présentera le vœu pour que nous puissions avoir une discussion d'ensemble. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. Cette délibération est une délibération technique, sur le passage à la nouvelle convention avec l'Association du Jardin partagé Truillot. On est toujours dans la perspective du déménagement du jardin partagé de la parcelle du square des Moines de Tibhirine à la parcelle du Jardin Truillot. On vise toujours une libération effective au 30 juillet. Des échanges se poursuivent avec l'association pour l'accompagner dans ce déménagement.

Le principe est simple : quand il y a un jardin partagé, une convention doit fixer les droits et les obligations de l'association qui s'occupe de ce jardin partagé. C'est un domaine public et municipal qu'on met à disposition d'un acteur privé, il est donc important de spécifier ses droits et ses obligations.

En l'occurrence, cet avenant permet de clarifier la destination de cette parcelle puisque - comme nous en avons parlé la dernière fois - il était envisagé initialement de créer un jardin pédagogique dans le jardin Truillot, mais suite au refus réitéré de l'Inspection de l'Éducation Nationale, nous n'avons pas pu créer ce jardin pédagogique. L'avenant à la convention vise donc à bien spécifier que l'occupation de la parcelle au sein du jardin Truillot est une occupation à visée d'un jardin partagé. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Chloé SAGASPE, comme vous êtes inscrite sur cette délibération et sur le vœu suivant, je vous propose de faire une intervention globale. »

Mme SAGASPE : « Merci M. le Maire. Je ne reviendrai pas sur les longs débats qu'on a eus, à la fois en conseil d'arrondissement et en Conseil de Paris, sur la gestion du jardin partagé Truillot et sur l'attribution des deux parcelles qui étaient promises à l'association, ni sur la honteuse campagne de dénigrement sur les réseaux sociaux dont l'association a été victime sous le hashtag #saccageParis qui a été alimenté par la Droite. Chacune et chacun ici a eu l'occasion de s'exprimer et d'exprimer ses arguments, et la position de notre groupe est connue de toutes et tous.

Un seul regret dont j'aimerais vous faire part : il n'a toujours pas été donné de suite aux demandes de rendez-vous de l'association, malgré l'engagement d'Emmanuel GREGOIRE et de Christophe NAJDOVSKI. Des réponses concrètes de l'exécutif parisien sont toujours attendues et demandées, notamment sur la demande de jardin solidaire, et concernant, entre autres, l'avenir du Square des Moines de Tibhirine.

Nous voterons bien évidemment contre l'avenant à cette convention puisque nous estimons qu'en l'état, il est loin d'être satisfaisant. Deux points essentiels que je tiens ici à souligner :

- sur la suppression des mentions relatives au jardinage pédagogique proposé dans cet avenant.
On nous oppose, comme l'a souligné à l'instant mon collègue, le refus du rectorat de laisser les enfants venir sur la parcelle pédagogique en raison du plan Vigipirate pour déqualifier cette parcelle.

Je tiens à préciser que la convention initiale précisait clairement « à visée pédagogique » et non simplement « parcelle pédagogique », ce qui introduit une nuance qui a toute son importance, mes chers collègues, puisque l'association avait jusqu'à présent, en dépit du refus du rectorat et en accord avec la Mairie, mené des activités avec les enfants.

Ensuite, cette décision est difficilement compréhensible au moment où la Ville est justement en train de soutenir et d'encourager le mouvement de faire classe dehors. Je rappelle que les récentes directives du Ministère de l'éducation nationale incitent à privilégier les activités en plein air pour les élèves, sans compter que notre arrondissement – sur proposition des Écologistes – avait adopté un vœu à l'époque à l'unanimité pour inciter à faire classe dehors. Donc nous réitérons notre demande de solliciter de nouveau le rectorat sur cette question.

- Le deuxième point, qui fait l'objet de la première demande de notre vœu, concerne la gestion du composteur de la rue Lacharrière, confiée à l'association en janvier 2020 par la Mairie du 11^e, sans qu'à aucun moment cela n'ait été contractualisé de manière formelle. Il est donc essentiel à notre sens – et tout le monde sera d'accord ici – de modifier la convention pour l'inscrire formellement et régulariser cette situation.

Le vœu vise à étendre l'activité de compostage dans la rue Lacharrière, qui est la première rue végétale à Paris et qui accueille un compost collectif de quartier, géré par l'association, aujourd'hui victime de son succès. Pour vous donner un ordre d'idée, ce sont 5 à 6 tonnes de biodéchets par an qui sont collectées et valorisées par ce composteur, et à peu près une quarantaine de ménages qui participent chaque semaine aux activités de compostage.

Aujourd'hui, malheureusement, force est de constater qu'il y a un réel besoin d'étendre le nombre de bacs de maturation si on ne veut pas arriver à ce qu'il y ait des fermetures temporaires du composteur qui seraient liées au trop-plein d'activités, et aussi pour diversifier les points d'apport de biodéchets, en particulier dans le quartier République / Saint-Ambroise, où les demandes des habitantes et habitants du 11^e sont très fortes pour participer aux actions de compostage. Plusieurs propositions très concrètes ont été faites.

C'est pourquoi nous demandons à travers ce vœu à ce que les demandes d'extension sur la rue Lacharrière, la rue Baudin et dans le jardin Pihet fassent l'objet, d'ici à l'automne, d'un examen attentif et d'une visite sur place avec les services compétents et les porteurs de projets. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup Chloé SAGASPE. Jean-Christophe MARTIN s'est inscrit. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Notre vote ne sera pas une surprise pour l'exécutif puisque cette délibération trouve une certaine suite logique après la question orale posée par notre groupe lors du dernier Conseil d'arrondissement sur l'état du square des Moines de Tibhirine.

Reprenons le fil de l'histoire : dans l'attente de l'ouverture de la parcelle dans le jardin Truillot, le jardin partagé a été installé juste en face, au square des Moines de Tibhirine, sur le parvis de Saint-Ambroise. Nous bénéficions donc d'une chance assez rare de voyage dans le temps : regardons le square des Moines de Tibhirine maintenant et nous y verrons le jardin Truillot dans quelques années, si la présente délibération était adoptée.

À quoi ressemble ce square ? Comme je le disais lors du précédent Conseil d'arrondissement, il n'a plus de square que le nom. C'est devenu une forme de concept à part, à mi-chemin entre la ZAD, la décharge et le bidonville. En quelques années, il est devenu le royaume de la palette, du cageot, du grillage à poules et de divers déchets qui traînent un peu partout.

Il n'y a pas que nous pour le dire, il y a aussi de nombreux Parisiens. En effet - quoi qu'en pensent nos collègues écologistes - si vous faites une recherche sur les réseaux sociaux avec le hashtag #saccageParis, vous trouverez, parmi les nombreuses offenses à l'esthétique causées par la municipalité parisienne, de nombreuses photographies de ce qu'il reste de ce square, ainsi que des comparatifs avant/après qui ne peuvent qu'inspirer une certaine nostalgie quant à l'ancien petit jardinet à la française. Cette mobilisation sans précédent avait poussé Emmanuel GREGOIRE, le Premier adjoint à la Maire de Paris, à réagir et à constater que, je cite : « *Non, c'est exact, ce jardin partagé ne va pas du tout* ». Donc on aurait pu croire que la majorité prendrait la mesure de la situation et mettrait fin à ce saccage.

Ça semblait pourtant bien engagé pour une fois. Je cite la lettre ouverte au Maire du 11^e arrondissement adressée le 3 mai dernier par l'association Jardin partagé Truillot : « *Alors que l'Association du Jardin partagé Truillot s'attendait à signer avec la Mairie du 11^e arrondissement la convention d'occupation de la parcelle attendue depuis cinq ans dans l'aile ouest du jardin Truillot, elle s'est vue notifier que cette parcelle ne lui serait finalement pas attribuée* », ça partait bien, comme je vous le disais. Eh bien non, il y eu un spectaculaire revirement : en réponse à la ZAD du square des Moines de Tibhirine, vous nous présentez ce soir une délibération se résumant à « *Tiens, c'est tellement moche que nous allons créer une autre ZAD juste en face dans le jardin tout neuf* ».

Ce changement de position de l'exécutif en moins de deux mois nous interpelle. Faut-il y voir une tentative de réaction aux propos de notre collègue du groupe d'Europe Ecologie-Les Verts qui évoquait au sujet de ce jardin lors du dernier conseil (je n'invente rien, c'est dans le compte-rendu de la séance) le règlement de compte des élus socialistes avec des élus écologistes ? Visiblement, ça ne fonctionne pas très bien. En tout cas, la question est légitime.

Calcul politicien ou non, notre groupe préférera se concentrer sur l'esthétique de Paris et l'intérêt des Parisiens. Donc au vu du saccage du square des Moines de Tibhirine, qui ne peut que préfigurer ce qu'il ne manquerait pas d'arriver au jardin Truillot, nous voterons contre la délibération et bien évidemment contre le vœu rattaché. Laissons un peu ce jardin tranquille. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres demandes de prise de parole. Je la donne volontiers à Florent HUBERT s'il le souhaite, puis je pourrai peut-être compléter, notamment sur le sujet du compostage. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. Je voudrais tout d'abord apporter des éléments pour répondre à l'intervention liminaire de notre collègue Chloé SAGASPE sur la délibération et sur le vœu.

Comme je l'ai dit dans ma présentation, des rencontres avec l'association ont eu lieu. Je les ai rencontrés moi-même à plusieurs reprises depuis le début de la mandature, dans la perspective de la libération de cette parcelle de Tibhirine. Et je continue à les rencontrer car, la libération leur ayant été notifiée le 30 avril pour une libération effective au 30 juillet comme le prévoient les termes de la convention d'occupation temporaire, il est normal qu'on les accompagne dans cette séquence. Je les également ai rencontrés en compagnie de mon collègue Sofiane KADDOUR-BEY pour discuter non pas seulement des activités de jardinage mais aussi des activités de lien

solidaire qu'ils pratiquent dans le quartier pour savoir comment on arrive à préserver l'ensemble des actions qui ont été menées jusqu'à maintenant et des liens qui ont été tissés.

Je ne vais pas insister sur la question du jardinage pédagogique car cela a été dit à plusieurs reprises par moi-même, par le Maire, par Patrick BLOCHE : nous souhaitons tous - dans la majorité en tout cas - développer ce jardinage pédagogique. C'est une volonté très claire, très affirmée, mais qui est compliquée à mettre en œuvre dans Paris. Il faut d'abord trouver les espaces qui conviennent et on sait très bien que les espaces verts sont malheureusement pour l'instant peu nombreux. En plus, il faut qu'ils aient une configuration particulière pour que l'Education Nationale nous laisse y faire du jardinage pédagogique et qui sait, demain peut-être, des activités scolaires ou périscolaires dans le cadre de l'école dehors. Évidemment, cette ambition est partagée.

En revanche, il nous semble important de préciser quand une parcelle a vocation à être un jardin partagé. Il faut que la convention spécifie bien qu'il s'agit un jardin partagé pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, parce que le terme que vous évoquez est un terme ambigu. Un jardin partagé à vocation pédagogique peut créer une forme de confusion qui méritait une clarification, et cette clarification est bienvenue.

M. MARTIN, je ne comprends pas votre intervention. Je ne sais pas quelle est la relecture alternative que vous faites de l'ensemble de l'action municipale, mais il me semble que vous avez raté un certain nombre d'éléments. Donc je vais vous les indiquer de nouveau très rapidement : depuis l'origine, la libération de la parcelle de Tibhirine est envisagée puisque c'est une convention éphémère, temporaire. Cela a toujours été prévu. Et depuis l'origine, depuis la réflexion sur le jardin partagé, il est évidemment prévu qu'il y ait une parcelle de jardin partagé dans ce jardin.

On a là un désaccord politique fondamental. Il semble manifeste que vous ne souhaitez pas de végétalisation participative et citoyenne, quelle qu'elle soit. Notre volonté est inverse. Nous voulons plus de nature dans Paris et nous voulons impliquer les Parisiens dans la création, la gestion et l'entretien de cette nature, parce que c'est notre philosophie de gérer Paris en commun. Nous voulons de la végétalisation participative et citoyenne, et on entend clairement dans vos propos que vous n'en voulez pas.

Tibhirine sera libéré comme prévu dans la convention et l'association du Jardin partagé Truillot aura une parcelle dans le jardin Truillot, comme il était prévu depuis l'origine de la concertation. Je me retourne vers Patrick BLOCHE et François VAUGLIN, car je ne me rappelle pas à combien de temps remonte l'annonce qu'un jardin partagé serait installé dans le jardin Truillot, mais cela fait très longtemps.

Concernant le vœu, je voudrais souligner le caractère complexe du rattachement du vœu à la délibération parce que dans d'autres assemblées on aurait appelé cela un « cavalier », puisque c'est un vœu qui concerne le compostage et pas du tout un jardin partagé.

À titre personnel – je parle sous le couvert du Maire –, je suis tout à fait engagé et favorable à ce qu'on développe les activités de compostage dans l'arrondissement. Je sais que c'est une politique municipale portée avec une ambition forte par Colombe BROSSEL, et qu'on va mobiliser tous les canaux possibles pour le faire à plus petite échelle, à échelle semi-industrielle ou à échelle macro-industrielle. L'ambition est de revitaliser nos terres et de créer un circuit vertueux entre le champ et l'assiette. On répondra tous présents sur cette question.

On a déjà longuement discuté de la question *stricto sensu* de l'implantation des composteurs de quartier, et Alexandre VISCONTINI le sait. On n'a pas besoin de faire des vœux à nous-mêmes pour pouvoir travailler en tant qu'équipe municipale et majorité rassemblée. Mais il y a un point de doctrine qui est que, pour nous, il est souhaitable de ne pas implanter ces composteurs sur des surfaces végétalisées, ni dans les jardins ni dans l'espace public. Cela ne signifie pas qu'on ne va pas mettre de nouveaux composteurs, bien au contraire. La majorité des surfaces de l'espace public ne sont pas végétalisées aujourd'hui, il faut donc que l'on continue à chercher des opportunités, y compris dans les jardins où il peut y avoir des zones en stabilisé, non végétalisées. Mais en l'occurrence, on a tellement peu de mètres carrés végétalisés en ratio par habitant dans notre arrondissement qu'il n'est pas envisageable de les réduire pour d'autres activités. On a un principe de non-régression sur les surfaces végétalisées dans l'arrondissement. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup cher Florent. Nous avons eu le même débat lors du dernier Conseil qui, lui, portait sur un vœu. Le débat a eu également lieu au Conseil de Paris lors de sa dernière séance. Ce soir, nous présentons la délibération sur cette convention et nous refaisons le même débat.

Je vais le dire de la manière la plus synthétique possible : oui, nous sommes pour le développement du jardinage participatif, du jardinage partagé, du jardinage pédagogique, voire même d'autres formes de jardinage. Nous y sommes tellement favorables que nous avons installé ces activités aussi bien sur le square des Moines de Tibhirine que sur le square Truillot (jardinage pédagogique). Notre volonté d'aller dans cette direction ne peut donc pas être mise en cause.

En l'occurrence, la situation temporaire, telle qu'elle avait été envisagée dès le début et annoncée dans cette convention temporaire, est arrivée à son terme puisque le jardin Truillot est terminé. C'était exactement un terme qui était précisé dans cette convention éphémère, donc nous l'appliquons. Tout le monde a accepté de signer cette convention éphémère donc il est difficile aujourd'hui d'entendre qu'il faudrait changer les règles du jeu en cours de route et faire autrement. J'en profite pour le dire parce que c'est un schéma qui se répète parfois sur le jardinage participatif quand il est temporaire. C'est tellement mobilisateur pour les habitants qu'il est normal d'avoir envie rester, même quand on a dit que ce serait pour un, deux ou trois ans.

La Ville continue à porter ses projets. Mais il faut aussi entendre qu'il ne s'agit pas d'appropriation de l'espace public, mais de projets collectifs dont la mise en œuvre doit prendre en compte des questions d'intérêt général.

Puisque Chloé SAGASPE a émis ce souhait dans son intervention, je vais de nouveau écrire à l'Inspectrice de l'Éducation nationale pour revenir à la charge sur cette question du jardinage pédagogique à Truillot. Je lui ai déjà écrit à plusieurs reprises et sa réponse a toujours été constante : c'est l'absence de grille qui explique le fait qu'elle ne souhaite pas que des enfants d'école soient conduits à cet endroit pour faire du jardinage. Donc le jardinage participatif va à Truillot, comme prévu.

Il reste cette parcelle de jardinage pédagogique pour laquelle je souhaite trouver une solution. On peut se mentir et dire qu'il faut qu'on torde le bras au rectorat et qu'on l'installe à Truillot, mais je ne sais pas le faire. Donc cherchons une solution. Le petit morceau d'espace vert en face de l'école Pihet pourrait servir par exemple, puisqu'il y a un muret avec des grilles. Idem pour la question de l'implantation d'éléments complémentaires pour le compost, il faut regarder s'ils peuvent arriver à cet endroit. Ces derniers jours, et encore hier, la Direction de la Propreté et de l'Environnement (DPE) a fait des propositions puisque nous leur avons demandé de trouver d'autres endroits.

Effectivement, comme l'a dit Florent HUBERT, nous avons eu le plus grand mal à créer dans la rue Lacharrière quelques jardinières, dans lesquelles les plantes sont en train de se développer. Je trouve que ce serait très dommage de couper ces quelques malheureuses plantes pour y mettre des bacs. On trouvera d'autres emplacements dans le quartier pour mettre ces bacs. Rappelez-vous ce qui s'est passé square May-Picqueray, à côté de l'église Sainte-Marguerite : pour installer des ruches (c'est pareil, on peut dire que ce n'est pas de l'artificialisation), nous avons dû couper deux hortensias, ce qui a entraîné une forte émotion dans le quartier. C'est compréhensible quand nous avons aussi peu d'espaces verts.

Donc laissons les plantes se développer et trouvons d'autres endroits pour mettre des bacs. Des propositions doivent être étudiées, mais sur des bases très concrètes : rue du Général Guilhem, le long du square Maurice Gardette, et plusieurs autres endroits dans lesquels des prospections doivent encore être faites pour voir si on peut enlever du bitume - parce que ça se serait quand même beaucoup mieux - pour mettre de tels bacs. Avec ces différentes pistes, je suis convaincu que nous allons y arriver.

Le vœu évoque aussi le projet de mettre des bacs vers l'école Alphonse Baudin. Des contacts ont été pris avec l'école pour voir son accueil vis-à-vis de ce projet. Cela nous a semblé important puisque ces micros quartiers, ces quelques rues, sont l'objet d'une concertation dans le cadre de la démarche « Embellir votre quartier ». Ma foi, laissons vivre cette concertation. Aujourd'hui, nous ne savons pas encore si nous allons pouvoir piétonner ou pas ce petit morceau de la rue Alphonse Baudin. Si elle devient piétonne, cela libérerait de nouvelles opportunités, pas pour couper des arbres ou des plantes pour y mettre des bacs mais pour au contraire essayer d'enlever du goudron pour y mettre ces bacs.

C'est dans cet état d'esprit - qui nous rassemble tous je pense - qu'il me semble important d'avancer pour faire en sorte que cette activité de compostage collectif puisse se développer. Le besoin est énorme. Je le dis tout en précisant que l'action de la municipalité pour le compostage ne se limite pas à ces quelques éléments, qui sont très importants mais qui restent très marginaux par rapport aux masses de biodéchets que nous produisons. C'est pourquoi nous avons développé, avec Alexandre VISCONTINI et Colombe BROSSEL, des points de collecte de biodéchets sur tous les marchés du 11^e arrondissement. Les gens ont maintenant pris l'habitude d'y aller vider leur poubelle de biodéchets.

Et nous travaillons évidemment sur la perspective de généralisation de collecte sélective en 2023. C'est un dossier extrêmement compliqué étant donné les contraintes de notre ville, notamment celle des immeubles dans lesquels il n'y a pas toujours des locaux disponibles pour mettre une poubelle supplémentaire. Mais cela permettrait évidemment de changer d'échelle pour avoir le plus possible de compostage et de méthanisation, puisque ce sont les deux destinations les plus rationnelles pour nos biodéchets.

Je vous propose de vous exprimer par un vote sur la convention d'une part, et puis sur le vœu d'autre part. Nous allons ouvrir le vote sur la convention évidemment avec un avis favorable de l'exécutif. Le scrutin est ouvert.

Résultat des votes :

- Alexandre VISCONTINI ne prend pas part au vote, étant donné ses fonctions associatives.
- Contre : élus du Groupe Ecologistes du 11^e, et du groupe Changer Paris
- Pour : élus du groupe Paris 11 en Commun et du groupe Communiste et Citoyen.

Le projet de délibération est adopté à la majorité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté.

V11202141 vœu relatif au développement des espaces de compostage collectifs dans le quartier République-Saint Ambroise

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant l'obligation pour les collectivités territoriales de proposer au plus tard le 31 décembre 2023 le tri à la source, la collecte sélective et la valorisation des bio-déchets ;

Considérant la nécessité de diversifier et d'augmenter l'offre de compostage aux habitant.e.s du 11^e arrondissement conformément à l'engagement de mandature pris par la Mairie du 11^e ;

Considérant la convention d'occupation et d'usage pour la gestion d'un jardin partagé à visée pédagogique conclue entre la Ville de Paris et l'association « Jardin partagé Truillot » dans le cadre du programme Main Verte, qui a fait l'objet d'une délibération du Conseil d'arrondissement en date du 13 septembre 2018 ;

Considérant l'installation réussie d'un premier composteur collectif de quartier dans la rue végétale Lacharrière, dont la gestion a été confiée par la Mairie du 11^e arrondissement en janvier 2020 à l'association du « Jardin partagé Truillot » ;

Considérant la nécessité de modifier l'objet de la convention du 8 novembre 2018 pour inscrire formellement l'attribution de la gestion du composteur par la Mairie du 11^e à l'association du « Jardin partagé Truillot » ;

Considérant que cette activité de compostage connaît depuis son lancement un large succès auprès des riverain-es et habitant-es de ce quartier ;

Considérant que l'association compte 175 adhérent.e.s à jour de cotisation en 2020 et qu'une quarantaine de ménages participe chaque semaine aux activités de compostage ;

Considérant le besoin d'étendre le nombre de bacs de maturation pour éviter les fermetures temporaires du composteur liées au trop-plein d'activité ;

Considérant que l'association du jardin partagé Truillot a demandé l'extension de ce composteur en novembre 2020 par l'installation de nouveaux bacs dans la rue Lacharrière ;

Considérant que l'association a proposé cette année la création de nouveaux composteurs de quartiers pour diversifier les points d'apport de bio-déchets : un nouveau composteur en lien avec l'école Pihet et un collectif de parents d'élèves, dans le cadre d'un projet pédagogique, situé dans le jardin Pihet, ainsi qu'un autre composteur dans l'espace vert de la rue Alphonse Baudin, en lien avec les écoles Baudin et Saint-Sébastien, la crèche Pelée et les commerçant.e.s du quartier ;

Sur proposition des élu-e.s du Groupe Écologiste du 11^e ;

EMET LE VŒU :

- Qu'un avenant à la convention d'occupation et d'usage entre la Ville de Paris et l'association du « Jardin partagé Truillot » pour la gestion du composteur de la rue Lacharrière soit rédigé afin de modifier l'objet de ladite convention ;
- Que les espaces de compostage dans l'arrondissement soient étendus, en particulier dans le quartier République Saint-Ambroise où les demandes des habitant.e.s pour participer aux actions de compostage sont très fortes ;
- Que les demandes d'extension de composteur dans la rue Lacharrière, la rue Baudin et le jardin Pihet fassent l'objet d'ici à l'automne d'un examen attentif et d'une visite sur place avec les services compétents et les porteurs de projets.

M. le Maire : « Nous passons au vote sur le vœu, avec un avis défavorable de l'exécutif tout en ayant bien en tête tous les éléments positifs qui permettront d'aller bien au-delà de sa réalisation.

Résultat des votes :

- Alexandre VISCONTINI ne prend pas part au vote.
- Pour : élus du Groupe Ecologiste du 11^e et M. Guillaume POITOUX
- Contre : élus du groupe Paris 11 en Commun, du groupe Communiste et Citoyen, et du groupe Changer Paris

Le vœu est rejeté à la majorité. »

Le vœu est rejeté.

PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Logement et Habitat

2021 DLH 89 Réitération des garanties d'emprunt par la Ville finançant diverses opérations de logement social de Paris Habitat

M. le Maire : « Je propose de poursuivre dans notre ordre du jour avec les projets de délibération qui relèvent non plus du Conseil d'arrondissement mais du Conseil de Paris. Je donne la parole à Adrien TIBERTI pour le projet 2021 DLH 89. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. C'est une délibération très technique qui, à l'issue des opérations, vient modifier les garanties d'emprunt de la Ville apportées à son propre bailleur, Paris Habitat. Le risque est faible que nous ayons à nous suppléer à l'emprunteur parce que nous n'avons pas prévu que Paris Habitat fasse défaut de ses paiements.

C'est une délibération technique mais si elle nous permet de nous féliciter encore des opérations dont il est question, en l'occurrence des opérations du passage de la Bonne Graine que nous avons inauguré récemment et des locaux artisanaux en plein cœur du Faubourg Saint-Antoine, faisons-le. Nous sommes très contents de cette opération dont nous voyons passer la dernière délibération dans notre Conseil d'arrondissement.

M. le Maire : « Absolument. Merci beaucoup. Je passe la parole à Nelly GARNIER ».

Mme GARNIER : « Merci M. le Maire. Je vais faire une intervention très courte parce qu'on va être sur notre ligne habituelle. On est sur un programme qui comporte principalement des logements très sociaux et donc ne permet pas de garantir l'équilibre social qui nous paraît nécessaire à la cohésion de notre arrondissement.

Par ailleurs, il s'agit principalement de création de logements sociaux par préemption. En tout cas, nous n'avons pas trouvé les détails sur ce qui pourrait être de la construction. Cela veut dire qu'on est encore dans une logique d'acheter des logements déjà occupés à prix d'or pour les transformer en logements sociaux et de tendre le marché privé. On a déjà eu l'occasion à de

nombreuses reprises de dire que ce n'était pas notre vision d'une bonne politique en matière de logement social. On sera cohérents et on votera contre cette délibération. »

M. le Maire : « Merci. C'est effectivement cohérent avec vos positions antérieures. C'est un débat que l'on a régulièrement. Il me semble qu'en termes de bonne politique sur le logement social, les chiffres de nos réalisations parlent pour eux-mêmes, comparés à ceux qui sont le fait de communes gérées par la droite. Mais je pense qu'Adrien TIBERTI voudra réagir sur ce sujet. »

M. TIBERTI : « Oui, tout aussi rapidement que Mme GARNIER. Elle parle des catégories de financement des logements sociaux et du nombre de logements très sociaux. Il se trouve que la réalité est têtue : nous finançons une proportion moindre de logements très sociaux que la structure de la demande. Nous avons parmi les demandeurs de logements sociaux une très large majorité de demandeurs qui relèvent des plafonds PLAI et dans le 11^e arrondissement, nous faisons en moyenne sur l'année 30 à 40 % de logements très sociaux. Nous ne respectons pas la structure de la demande et donc votre critique tombe d'elle-même. »

Pour ce qui est de l'opération du passage de la Bonne Graine, nous n'avons rien construit, nous n'avons fait que réhabiliter des logements qui étaient, pour beaucoup, vides au moment de l'achat et une partie de ces locaux avaient été transformés en locaux d'activités, puis retransformés en logements, etc. Une partie importante était vide depuis longtemps, donc votre critique tombe.

Par ailleurs, s'il faut critiquer une politique de logement, c'est celle de votre nouvelle amie, Valérie PECRESSE, qui a divisé par deux les crédits du logement de la Région et qui est très largement responsable de la baisse de la construction de logements sociaux à l'échelle de l'Ile-de-France. C'est un scandale. J'espère que dimanche prochain les électeurs du 11^e arrondissement et de l'ensemble de l'Ile-de-France renverront Mme PECRESSE faire autre chose que de s'occuper du logement social parce qu'elle le fait très mal. »

M. le Maire : « Merci Adrien TIBERTI. On a eu récemment un échange, Adrien TIBERTI et moi-même, avec Ian BROSSAT sur cette question de la programmation des logements. Je peux vraiment me féliciter du bon dialogue que nous avons avec les équipes de l'Hôtel de Ville sur cette question, elles permettent évidemment d'adapter la programmation en fonction des quartiers et aussi en fonction de l'existence ou non de nombreux logements sociaux dans les différents quartiers pour précisément maintenir cette mixité qui fait le charme du 11^e arrondissement. »

Je vous propose de passer au vote. Le scrutin est ouvert. Résultat des votes :

- Contre : élus du groupe Changer Paris et M. Guillaume POITOUX
- Pour : élus du groupe Paris 11 en Commun, du Groupe Écologiste du 11^e et du groupe Communiste et Citoyen

La délibération est adoptée à la majorité. Merci beaucoup. »

Avis favorable est donné au projet de délibération.

Urbanisme

2021 DU 83 Acquisition d'une bande de terrain 100 rue Amelot / 1 à 5 passage Saint-Pierre Amelot (11^e)

M. le Maire : « Nous en venons à l'acquisition d'une bande de terrain au 100 rue Amelot /1 à 5 passage Saint-Pierre Amelot. C'est une opération technique mais qui va permettre la réalisation d'un très beau projet « Réinventer Paris ». Je donne la parole à Patrick BLOCHE ».

M. BLOCHE : « Merci M. le Maire. Bonjour à toutes et à tous. Ce très beau projet du 100 rue Amelot / 1-5 passage Saint-Pierre Amelot est un des projets de « Réinventer Paris II ». L'idée était d'avoir un projet urbain innovant sur ce qu'était la parcelle d'un ancien garage Renault.

Il y a un programme qui continue. De la surface mobilisée permet à la fois de faire des logements sociaux intermédiaires et en accession à la propriété, mais aussi d'accueillir une micro-crèche, d'avoir un espace de coworking, une ferme urbaine dotée d'une boutique en rez-de-chaussée. On voit que c'est vraiment un petit quartier qui va se construire.

Le projet de délibération en tant que tel est un projet de délibération qui témoigne de la bonne façon dont Paris est géré. En effet, à travers cette délibération, la Ville de Paris acquiert pour un euro symbolique une bande de terrain de 328 m² en retrait d'alignement au droit du 100 rue Amelot. Avec un euro pour 328 m², il est incontestable que l'argent public non seulement n'est pas utilisé mais en plus va bénéficier de cette opération.

Plus sérieusement, préalablement à la cession proposée à la Ville de Paris, l'opérateur prévoit dans le cadre de la réalisation de ce projet la démolition et/ou le comblement du parking souterrain et la réalisation d'un aménagement de surface qui sera soumis à la validation préalable des services municipaux en charge de l'espace public. L'idée est de pouvoir, à travers cette délibération, permettre à la Maire de Paris de signer une promesse de vente entre Immobilière 3F et la Ville en tant que telle. Je ne vais pas entrer dans tous les détails techniques.

Où en est cette opération ? J'ai essayé d'avoir un calendrier précis mais je ne peux pas vous le donner. À chaque fois qu'il y a des contentieux en cours, il est très difficile de pouvoir donner un calendrier en tant que tel. En tout cas - et j'insiste là-dessus - avec cette bande de 328 m², il y a la possibilité, en attendant des études plus poussées, d'une végétalisation qu'il faudra évidemment confirmer. La Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD) devrait pouvoir nous éclairer rapidement en ce domaine. Voilà l'essentiel de cette délibération, M. le Maire ».

M. le Maire : « Merci beaucoup cher Patrick. Jean-Christophe MARTIN a demandé la parole. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Nous n'avons évidemment pas de sujet quant à la cession de cette bande de terrain de 323 m² qui fait l'objet de la délibération. Le vote de notre groupe, pour couper court à tout suspens, sera bien évidemment favorable.

Nous souhaitons néanmoins interroger l'exécutif quant à l'un des points de l'exposé des motifs que nous a rappelé notre collègue Patrick BLOCHE. Ainsi, on peut lire « *préalablement à la cession proposée à la Ville de Paris, l'opérateur prévoit la démolition ou le comblement de parking souterrain* ». Pourquoi démolir ce parking souterrain alors qu'il pourrait apparaître comme pertinent et potentiellement moins coûteux de le conserver ? Pour y garer, au hasard, des voitures qui pâtissent de l'obsession de la Ville à vouloir supprimer les stationnements en surface, des motos qui font le frais du peu de stationnement adapté et disponible, ou des scooters et même des vélos et des trottinettes ! C'est toujours autant qu'on ne retrouverait pas sur les trottoirs. Nous vous remercions par avance pour vos éclaircissements sur ce point. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Joëlle MOREL a demandé la parole. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Cette délibération concerne l'acquisition au prix d'un euro auprès de la société Immobilière 3F d'une bande de terrain située au 100 rue Amelot / 1-5 passage Saint-Pierre Amelot.

Bien évidemment, ce n'est pour le montant que je prends la parole mais pour vous dire combien pour les Écologistes l'aménagement de cet îlot transformera tout un quartier, et que toute intervention dans un milieu si dense doit être suivie avec attention. Je profite donc pour redire qu'il est de notre responsabilité de donner très régulièrement des informations concernant l'avancée de tel projet. Les élus Écologistes ont voté avec enthousiasme, lors de la mandature précédente, la transformation de ce garage et parking en logement social et logement privé, crèche et boutique en rez-de-chaussée.

Toute intervention d'une si grande ampleur subit des modifications de calendrier. Il est donc important de le communiquer sur ce calendrier en évolution pour toutes celles et tous ceux qui sont impactés par ces modifications. Je pense tout particulièrement à la conciergerie solidaire. Depuis quelques années, la Ville de Paris a donné son autorisation à la Conciergerie Solidaire pour qu'elle gère de manière provisoire l'ancien bâtiment Renault situé passage Amelot, appelé aujourd'hui « Le Square ». Cette conciergerie solidaire accueille de très nombreuses structures privées et associatives très innovantes et dynamiques. Elles travaillent toutes sur la thématique des nouvelles mobilités urbaines. Leur regroupement sur une même thématique les stimule réciproquement et elles mettent en pratique les nouveaux emplois de demain. Lors du Forum Emploi que j'ai initié la troisième semaine de septembre, des visites de cette véritable ruche seront organisées pour celles et ceux qui veulent découvrir cet espace et surtout s'initier à de nouveaux métiers.

Il me semble que cette délibération est l'occasion de s'adresser aux habitants de ce quartier et à toutes les structures du square pour leur communiquer le calendrier prévisionnel du chantier. Le relogement des structures est un sujet sensible qu'il faut anticiper avec eux le plus rapidement possible. Nous voterons cette délibération bien évidemment. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci Joëlle MOREL. Je ne vois pas d'autres demandes de parole. Patrick BLOCHE pour des éléments de réponse, peut-être ? »

M. BLOCHE : « J'ai écouté avec intérêt Joëlle MOREL qui a fait part de ses observations. Je la rejoins sur le fait d'avoir un calendrier et un peu de visibilité sur ce projet qui impacte le quartier Amelot et ce passage Saint-Pierre Amelot. Il faut évidemment que l'opération soit purgée de tous les recours. J'aurai le souci, chère Joëlle, dès que j'en aurai connaissance évidemment, de communiquer sur le calendrier, notamment à l'égard des riverains et des habitants, et aussi du conseil de quartier République/Saint-Ambroise qui a été informé de cette opération. Pour avoir été l'élue référent de ce conseil de quartier, je me souviens de visites que nous avons faites sur le site à l'époque. Donc dès que j'ai ces informations, je vous les communique car le souci est d'y voir plus clair, dans la plus grande transparence.

J'ai essayé de comprendre ce que disait Jean-Christophe MARTIN. Ce qui vous interpelle, c'est le fait qu'on va combler un parking souterrain ? Ai-je bien compris ? »

M. MARTIN : « Absolument ».

M. BLOCHE : « Si je vous ai fait répéter, c'est que je pensais que vous viviez dans votre époque. Il y a encore 20 ou 30 ans, votre intervention aurait pu être comprise. En 2021, en pleine transition écologique, quand il s'agit de réduire la place de l'automobile dans une ville comme

Paris, pas par dogmatisme ou « sectarisme » comme vous le dites, mais pour des enjeux de santé publique et pour que l'air que l'on respire soit meilleur pour tous et particulièrement pour les plus fragiles, un parking souterrain me paraît anachronique. Je parle devant témoin, le Maire lui-même : c'est exactement ce que nous avons fait dans le cadre de l'opération Bréguet, c'est-à-dire combler un parking souterrain qui nous a ensuite permis d'avoir un jardin en pleine terre. Si on n'avait pas comblé ce parking souterrain, on n'aurait jamais eu de jardin en pleine terre.

Donc j'espère ne pas trop vous décevoir, mais la mode aujourd'hui n'est plus au parking souterrain mais plutôt au fait d'avoir des espaces de pleine terre qu'on puisse ensuite végétaliser, et de favoriser plus que jamais la circulation piétonne et les circulations douces. Je vous dis cela vraiment sans agressivité particulière, vous me connaissez, mais pour essayer de vous embarquer et de vous permettre de faire un saut de 30 ans dans le temps. »

M. le Maire : « Merci beaucoup Patrick BLOCHE. C'est un échange qui nous rappelle quelques souvenirs de la campagne de 2014 où Christian SAINT-ETIENNE avait fait campagne sur la création d'un parking souterrain sous la place Léon Blum. Voilà ce qui fait sourire aujourd'hui.

Je voudrais rassurer tout le monde. L'aménagement, tel qu'il est prévu, est un aménagement qui sera respectueux des principes de sobriété. Il n'y aura pas de comblement du parking mais une transformation de ses espaces souterrains en grande salle d'escalade, avec des hauts murs qui seront semi-enterrés. Ces espaces vont passer d'un usage dédié à la voiture à un usage dédié au sport. Voilà qui pourrait nous rassembler.

Un dernier complément pour Joëlle MOREL : le plateau urbain et les conciergeries solidaires ont eu, pas plus tard que cette semaine, confirmation du fait qu'ils pouvaient rester jusqu'au moins la fin de cette année. Dans la ligne de ce que Patrick BLOCHE a indiqué, la suite dépendra évidemment de l'évolution des recours.

Je vous propose de passer au vote, le scrutin est ouvert. Résultat des votes : la délibération est votée à l'unanimité. Merci beaucoup. »

Avis favorable est donné au projet de délibération.

Voirie et Déplacements

2021 DVD 24 – Stationnement de surface – Nouvelle tarification

M. le Maire : « La délibération parisienne suivante est une délibération importante qui a déjà commencé à faire couler un peu d'encre, relative à la nouvelle tarification des stationnements de surface. Béatrice PIPITONE ne nous a pas rejoints, donc je donne la parole à Luc LEBON pour présenter cette délibération. »

M. LEBON : « Merci. Je vais présenter cette délibération qui fait écho au débat qu'on vient d'avoir sur le parking souterrain puisqu'il s'agit d'une ambitieuse réforme du stationnement de surface à Paris.

Conformément aux engagements que nous avons pris auprès des Parisiens l'an dernier, il s'agit de mettre en œuvre un rééquilibrage de l'espace public au profit des habitants afin de promouvoir notamment de nouveaux usages de l'espace public, par le biais de la réalisation d'aménagements

comme les « rues aux écoles » ou d'autres aménagements qui ne vont pas manquer d'émerger dans le cadre des démarches « Embellir vos quartiers », cette année dans le quartier République/Saint Ambroise mais tous les quartiers du 11^e arrondissement seront concernés.

Il s'agit également de pérenniser les aménagements temporaires de pistes cyclables qui avaient été réalisés à l'occasion de la crise sanitaire, et plus globalement de favoriser les circulations piétonnes, en élargissant les trottoirs pour plus de confort et de sécurité pour tous, notamment pour les seniors et les personnes en situation de handicap. Il s'agit évidemment de promouvoir la végétalisation de l'espace public, qui est une demande très forte des Parisiens, et de poursuivre les aménagements pour mieux intégrer les déplacements à vélo qui connaissent un succès très fort à Paris. Comme cela a déjà été évoqué, il y a un aussi enjeu climatique et sanitaire : réduire les pollutions atmosphériques et sonores, et les émissions de gaz à effet de serre des véhicules circulant dans Paris.

Dans cette réforme, nous allons évidemment préserver l'accès au stationnement pour les personnes qui en ont le plus besoin, notamment toutes les places réservées aux personnes en situation de handicap. Si certaines places pourront être déplacées à l'occasion de l'aménagement, elles seront systématiquement recrées à proximité. On n'en détruit pas, au contraire.

De la même façon, on œuvre toujours à maintenir les places de livraison pour les professionnels qui ont en besoin car on est très attaché au développement du commerce et particulièrement du commerce de proximité. Les places de livraison sont indispensables. Et si parfois on les réorganise en les déplaçant, globalement on n'en détruit jamais, on a même plutôt tendance à en créer. Idem pour les places pour taxis. On va également créer encore plus de places pour les deux roues puisque ce sont des besoins forts dans Paris.

Au-delà de ces aspects qualitatifs, il y aura évidemment une évolution du tarif horaire, qui dépend de deux zones de Paris. Dans le 11^e arrondissement (zone centrale), le tarif horaire de stationnement va passer de 4 € à 6 €. C'est parfaitement en phase avec les tarifs des métropoles européennes comparables : à Londres et à Stockholm, il est plutôt à 8 €, à Madrid et Amsterdam 5 €. Je n'évoque pas New York où le tarif est à 28 € de l'heure car c'est un cas un peu particulier.

L'idée de l'évolution de ce tarif est aussi de rendre moins coûteux le stationnement en sous-sol dans beaucoup de situations. Une des particularités de Paris est que le stationnement de sous-sol est globalement sous-utilisé, il y a donc un potentiel important. Par exemple, grâce à la nouvelle tarification, à partir de deux heures de stationnement, il sera plus avantageux financièrement d'utiliser les infrastructures en sous-sol. Cela permettra de libérer encore plus d'espace en surface, ce qui est précieux à Paris, particulièrement dans des arrondissements comme le 11^e qui est un arrondissement dense.

Il y a un élément qui a été évoqué et qui est attendu par les Parisiens, c'est la fin de l'exception de gratuité dont bénéficiaient les deux-roues motorisés. Ce sera une mesure extrêmement utile pour réguler ce mode de déplacement. Il était temps de mettre fin à cette exception qui s'apparentait de fait à un mode de subvention pour ce type de déplacement qui s'accompagne d'un certain nombre d'externalités négatives dans nos villes comme le bruit, la pollution, l'insécurité, l'encombrement des trottoirs. La tarification du stationnement des deux-roues motorisés s'appuiera maintenant sur une règle claire, lisible et juste puisque le coût, quel que soit le secteur ou la durée, correspondra exactement à la moitié de celle correspondant à une voiture particulière.

Pour finir ce point qui a commencé à faire beaucoup parler, et c'est normal puisque c'est une évolution importante, j'entends beaucoup dire que cette fin de l'exception pour les deux-roues motorisés serait une mesure antisociale qui viserait à exclure de Paris les banlieusards, sous-entendu les pauvres banlieusards. Comme les défenseurs de l'automobile le font ou l'ont déjà fait, les nouveaux défenseurs des scooters invoquent Pantin pour défendre Neuilly. L'INSEE, qui est un ami utile, documente parfaitement les modes de déplacement par commune. Si je regarde ces modes de déplacement dans les communes limitrophes qui couvrent les extrêmes des spectres de revenus, je vois qu'à Pantin la part des deux roues motorisées dans les déplacements ne dépasse pas 2 % quand elle dépasse 6 % à Neuilly et Boulogne. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup cher Luc pour cette présentation à la fois claire, synthétique et qui donne du sens. Qui a demandé la parole ? Nelly GARNIER ».

Mme GARNIER : « Merci. Vous avez décidé de supprimer une grande partie des places de stationnement à Paris. Cela va donc poser un problème de financement puisqu'on perd des recettes, et comme vous gérez très mal la Ville, on le sait depuis des années, Paris est surendettée. La seule solution, c'est de faire payer les Parisiens. Aujourd'hui, on annonce de nouvelles taxes, une hausse des tarifs pour les voitures, un stationnement qui devient payant pour les deux-roues. Il faut être clair vis-à-vis des Parisiens, cela ne compensera pas et donc d'autres taxes suivront.

Il y a une deuxième chose qu'il faut dire aux Parisiens, c'est que votre politique est anti-écologique. J'ai beaucoup aimé le ton professoral et légèrement méprisant de M. BLOCHE, donc s'il faut être dans son époque et la modernité, je vais vous répondre « OK *boomer* M. BLOCHE ». Une analyse récente de l'Institut des Politiques Publiques, dont le journal Le Monde s'est fait écho, a montré que votre chasse à la voiture, sans solution alternative et sans vision des flux à l'échelle de la région, n'a pas fait réduire la pollution, elle n'a fait que la déplacer.

Cela ne veut pas dire que nous sommes contre le fait de réduire la place de la voiture et de ses nuisances en ville et de faire baisser la pollution, mais vos décisions à chaque fois purement idéologiques ne font qu'empirer la situation dans nos rues. C'est le chaos, c'est l'embolie, ce sont des voitures qui vont tourner encore plus pendant des heures à la recherche d'une place, ce sont des familles et des personnes âgées qui ne pourront plus se déplacer, ce sont des artisans qui refuseront d'intervenir dans la capitale. C'est déjà souvent le cas. Nous déplorons cette vision dogmatique qui n'est pas de l'écologie parce que vos mesures sont effectivement antisociales et anti-écologiques. Nous voterons donc contre cette délibération. »

M. le Maire : « Le suspens était insoutenable. Bénédicte DAGEVILLE a demandé la parole ».

Mme DAGEVILLE : « Merci M. le Maire. Je voulais donner la position du groupe Communiste sur cette délibération qui est importante et qui recouvre deux aspects, comme l'a exposé mon collègue Luc LEBON : la réorganisation du stationnement de surface, avec la suppression d'un certain nombre de places de stationnement sur l'espace public pour regagner de l'espace public qui était jusque-là occupé par la voiture, et sur la question des tarifs du stationnement.

Sur la réorganisation du stationnement de surface, nous sommes tout à fait favorables à ce rééquilibrage, au fait de libérer des places en surface pour regagner de l'espace pour faire de nouveaux usages. Nous avons de nombreuses idées sur ce sujet. Mais pour y parvenir, il faudra mobiliser les places en sous-sol qui existent déjà et qui sont parfois et même souvent sous-utilisées, notamment dans les immeubles des bailleurs sociaux. Dans ces immeubles, les tarifs de stationnement ne sont pas rentabilisés et sont parfois trop élevés, ce qui fait qu'il y a une sous-utilisation de ces places. Nous souhaiterions donc que les tarifs diminuent, ce qui permettrait de

générer plus de recettes avec une meilleure occupation et d'engendrer un effet vertueux. Sur ce point, je pense que nous pouvons encore travailler pour améliorer la délibération et c'est pour cela que nous nous abstiendrons, en considérant bien entendu que nous pourrions trouver un chemin pour parvenir à converger.

Sur la question des tarifs, nous n'avons pas d'opposition de principe à ce que les deux-roues motorisés s'acquittent du stationnement de surface. C'est une exception qui avait pu historiquement s'expliquer parce qu'on disait que les deux-roues motorisés contribuaient à fluidifier le trafic lorsque Paris n'était que tout-voiture, notamment sous la droite. Mais du coup, cette exception ne se justifie plus aujourd'hui puisque la gauche a bien modifié la physionomie de la ville de Paris et on y circule bien plus facilement et bien plus souvent à vélo qu'en voiture, ce qui change la donne pour la question des deux-roues motorisés.

Nous aurons néanmoins, nous Communistes, des points de vigilance sur les tarifs pour les salariés qui travaillent en horaires décalés et qui n'auraient pas du coup la possibilité d'emprunter les transports publics. Nous garderons un œil vigilant sur cette situation.

Par rapport aux remarques de la droite sur les pertes de recettes en stationnement, je remercie Mme GARNIER de s'enquérir de la gestion financière de la Ville de Paris, mais il s'avère que la Ville de Paris est financièrement bien gérée depuis des années, notamment si on la compare à ce que font des majorités de droite dans d'autres villes comme, au hasard, la Ville de Marseille.

Par ailleurs, la dette qui pourrait nous être imputée et qui met en difficulté la Ville de Paris, c'est la dette liée à la crise sanitaire et au Covid puisque Paris a bien dû pallier les insuffisances des gouvernements qui se sont succédés et qui ont donc mis à mal les services publics, en premier lieu le service public de la santé. Je ne considère pas cette gestion comme mauvaise, il s'agit de redistribution et nous sommes là, nous majorité de gauche, pour assurer cela. »

M. le Maire : « Merci chère Bénédicte. David BELLIARD. »

M. BELLIARD : « Bonjour à toutes et à tous. J'ai quelques points de réaction par rapport aux interventions de mes collègues. D'abord sur la question de la nature pseudo financière de cette réforme : non, et cela a été très bien rappelé par mon collègue Luc LEBON, cette réforme du stationnement s'intègre dans une politique plus large de rééquilibrage de l'espace public en reprenant de l'espace qui est aujourd'hui dévolu à l'automobile pour le consacrer à d'autres usages comme la renaturation de la ville ou le développement de mobilités douces et actives, notamment le vélo. Parce que oui, nous investissons massivement dans des alternatives lorsque nous faisons plus de places pour les bus en créant des « coronabus ». Nous favorisons les transports en commun de surface. Lorsque nous investissons dans des pistes cyclables et que nous développons des infrastructures pour les vélos, nous favorisons aussi des alternatives pour une partie des Parisiennes et des Parisiens.

Ensuite, ce n'est pas parce qu'on répète toujours la même chose qu'elle devient une vérité. La politique que nous menons de réduction de la place de la voiture, si elle est amplifiée depuis quelques années, elle est menée depuis maintenant plus de 15 ans et elle se traduit par une amélioration de la qualité de l'air. Il suffit d'aller de regarder les chiffres sur Airparif : il y a une amélioration sur un certain nombre de polluants et notamment sur les microparticules PM_{2,5} et PM₁₀. Nous ne sommes pas encore à un niveau optimal, nous ne sommes pas encore au niveau préconisé par l'Organisation Mondiale de la Santé, mais depuis plusieurs années, il y a une amélioration. On était au rouge, nous sommes maintenant à l'orange et nous souhaitons aller au vert. C'est en amplifiant cette politique, qui est une politique de réduction de la place de la voiture

et de sortie des véhicules thermiques de la ville, que nous allons parvenir à cette qualité de l'air optimale avec des niveaux préconisés par l'Organisation Mondiale de la Santé.

Pour répondre sur deux points donnés par ma collègue Mme DAGEVILLE : oui, vous avez tout à fait raison, un travail est mené aujourd'hui avec les bailleurs sociaux, avec les gestionnaires de parking pour travailler avec eux et leur demander des tarifications qui soient plus attractives pour les automobilistes et pour les utilisateurs et utilisatrices de deux-roues motorisés. Nous avons besoin aujourd'hui de réinvestir les sous-sols parce que nous avons aujourd'hui plus de places de stationnement disponibles dans Paris, si nous additionnons surface et sous-sol, que nous n'avons de véhicules à stationner. C'est la raison pour laquelle nous allons consacrer une partie de ce stationnement à d'autres activités en sous-sol (logistique urbaine ou agriculture urbaine) et en surface, en en faisant de nouveaux parcs.

Enfin, une réflexion sera menée sur la question de la tarification sociale, même si ce que vient de dire Luc LEBON est tout à fait vrai et pertinent. La mesure que nous proposons aujourd'hui n'est pas une mesure antisociale, encore moins anti-écologique bien évidemment, puisque les deux-roues motorisés à Paris sont massivement utilisés par des populations qui sont parmi les plus aisées. Nous ne faisons donc que rétablir une équité de traitement entre les automobilistes qui, eux, s'acquittent d'un droit d'usage de l'espace public, et des possesseurs ou utilisateurs de deux-roues motorisés qui jusque-là pouvaient user et jouir de l'espace public sans contribuer alors qu'ils utilisent des engins polluants, bruyants et qui encombrent l'espace public. Il est donc normal, d'une certaine manière, qu'ils participent au moins un petit peu à compenser ces nuisances que nous subissons toutes et tous. Voilà ce que je pouvais vous apporter, M. le Maire. »

M. le Maire : « Merci cher David. C'est très clair. Voilà un beau projet qui va contribuer assez puissamment à améliorer le visage de nos rues parce que les stationnements anarchiques que nous connaissons aujourd'hui prospèrent justement parce qu'il n'y a pas suffisamment de régulation. La délibération proposée devrait permettre, je l'espère, de mieux encadrer ce stationnement qui est parfois envahissant. Je vous propose de passer au vote.

Résultat des votes :

- Abstention : du groupe Communiste et Citoyen, et M. Guillaume POITOUX
- Contre : élus du groupe Changer Paris
- Pour : élus du groupe Paris 11 en Commun et du Groupe Écologiste du 11^e

La délibération est adoptée à la majorité. Merci beaucoup. »

La délibération est adoptée.

2021 DVD 70 – Actions contribuant à la Stratégie Paris Piéton – Subventions (29 300 euros) et conventions avec 8 associations

M. le Maire : « Je vais à nouveau passer la parole à Luc LEBON pour des subventions à des associations qui participent à la stratégie « Piéton de Paris ». J'en profite pour signaler que Jean-François MARTINS a fait un pouvoir pour Florent HUBERT. »

M. LEBON : « Merci. On reste dans une thématique très proche puisqu'il s'agit de subventions à des associations qui contribuent à favoriser l'utilisation de l'espace public par les piétons.

En ce qui concerne le 11^e arrondissement, l'association subventionnée est le Picoulet, qui avait fait l'objet d'un débat très intéressant hier lors du pré-conseil. On propose de lui octroyer une subvention pour la création d'une « rue aux enfants » dans la rue Robert Houdin. Ce sont des espaces qui sont périodiquement fermés pour en réserver l'usage aux enfants. Comme on l'avait déjà souligné lors de la communication sur l'espace public, on souhaite vraiment pouvoir redonner plus de place aux enfants dans notre ville. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. C'est vrai que le Picoulet est une structure bien connue et dont on sait qu'elle saura faire une animation de qualité. Qui a demandé la parole ? Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. À nouveau, notre groupe votera favorablement cette subvention au Picoulet dont le sérieux et l'action dans le quartier Belleville sont reconnus par tous.

Néanmoins, puisque cette délibération s'appelle « Action contribuant à la stratégie piéton », nous souhaiterions vous parler des piétons de notre arrondissement. Cette piqure de rappel ne sera peut-être pas inutile pour certains de nos collègues qui veulent « libérer Paris de la voiture », je cite France 3 Ile-de-France du 5 novembre 2019, entre deux trajets en taxi. En effet, si la Maire de Paris affiche la volonté de favoriser une ville plus agréable pour les piétons, sa politique est directement à l'origine de la dégradation même de la condition du piéton parisien qui doit subir une ville toujours plus laide et toujours plus dangereuse. On en vient à se demander : savez-vous ce que c'est que d'être un piéton dans le 11^e arrondissement ?

Imaginez que vous êtes un piéton - cela va être assez difficile pour certains, mais imaginons - et que vous voulez vous rendre d'un point A vers un point B. D'abord, vous devez affronter l'état calamiteux de certains trottoirs comme celui du boulevard Ménilmontant, côté 11^e évidemment, où l'on peut rencontrer sur certains tronçons un trou tous les 50 cm. Certains d'entre eux ont d'ailleurs été comblés par des carreaux de faïence, c'est assez original et c'est même assez joli, mais cela souligne tout de même l'absence de stratégie d'entretien de la voirie par la Ville de Paris.

Puis vous devez vous frayer tant bien que mal un chemin au milieu des divers obstacles dressés par la municipalité sur votre passage : vous avez les terrasses sur la rue Jean-Pierre Timbaud, on en a souvent parlé dans ce Conseil ; les files d'attente dans la rue Alexandre Dumas, on en a aussi parlé lors du dernier Conseil ; et autres terrasses éphémères, comme en fait partout, que vous refusez de réguler en renvoyant la balle au commissariat du 11^e qui, lui, fait le travail que la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP) devrait faire mais pour lesquels les ordres se font toujours attendre.

Vous avez aussi les chantiers permanents. Selon les données de la Mairie de Paris et rapportées par Le Parisien du 16 juin 2021, toujours un peu plus de 6 000 chantiers ayant un impact sur l'espace public sont actuellement en cours dans la capitale, dont plusieurs à l'abandon depuis des mois. Il n'y a qu'à regarder le cimetière de barrières de chantier abandonnées rue Servan à quelques pas de cette mairie.

Vous avez aussi les vélos et les trottinettes garés, pour ne pas dire jetés, sur les trottoirs et que vous refusez de faire enlever car ce serait une grave offense à la doctrine du « vélo roi » des élus Verts dont vous avez besoin des voix au Conseil de Paris.

Vous avez le mobilier urbain laissé à l'abandon, comme ces potelets cassés dont il ne subsiste au sol que quelques centimètres. Pensez-vous à ceux qui inmanquablement se prendront les pieds dedans ?

Vous avez les encombrants, qui traînent des jours sans être ramassés parce que vous n'avez pas de stratégie de la propreté, voire même les montagnes d'ordures qui font de Paris la risée du monde entier. J'en veux pour preuve l'article publié le 7 avril 2021 dans le New York Post, dont la couverture est une photo du 11^e arrondissement, plus précisément d'une colline d'ordures devant le 40 avenue Parmentier, à 400 m de la Mairie du 11^e.

Et si par malheur vous devez traverser une rue, alors prenez garde à vous car non seulement vous allez devoir zigzaguer entre les blocs de béton et autres inimitables plots jaunes mais vous devrez faire face aussi aux cyclistes et trottinettes indécents qui n'ont aucune intention de vous laisser traverser. Je vous rappelle ces faits tragiques : deux femmes sont mortes la semaine dernière à Paris, renversées par un vélo et par une trottinette respectivement. Cela est le résultat direct de votre politique du « vélo roi » qui a aboli le Code de la route dans la capitale pour faire plaisir aux mêmes élus Verts.

Quand j'étais ado – finalement il n'y pas si longtemps que ça – dans ma petite ville de province, on apprenait au collège que le piéton était prioritaire en toutes circonstances sur le vélo (la trottinette n'existait pas et n'était pas utilisée encore) et qu'on devait impérativement, sans contestation possible, s'arrêter pour le laisser passer. On apprenait aussi à s'arrêter au feu rouge. Mais toutes ces règles du Code de la route ne s'appliquent pas à Paris. Dans Paris, à vélo, on fait ce qu'on veut parce que vous comprenez, on sauve la planète, avec la bénédiction, faut-il le croire, de la Maire de Paris. J'attends toujours de voir des consignes claires données à la DPSP de sanctionner les cyclistes qui refusent la priorité aux piétons, et ils sont nombreux, bien que je n'en ferais pas une généralité.

Voilà ce que c'est d'être un piéton dans le 11^e arrondissement. Je préciserais même un piéton valide, car comme je le disais lors du dernier Conseil d'arrondissement, les obstacles sont encore nombreux pour les personnes à mobilité réduite, que ce soit par exemple des bandes podotactiles dégradées un peu partout dans l'arrondissement, des marches devant les passages cloutés comme au carrefour Léon Frot / Roquette à côté de la mairie, ou des arbres au milieu de ces mêmes passages cloutés comme à l'angle de l'avenue Philippe Auguste et du boulevard de Ménilmontant, à peu près à 500 m de cette mairie.

Nous aimerions donc que « la stratégie piéton » que nous subventionnons aujourd'hui – la subvention n'est absolument pas en cause – ne soit pas qu'un simple artifice de communication, comme la municipalité nous y a souvent habitués, mais soit l'embryon d'une véritable politique municipale qui vise à remettre enfin le piéton au cœur de la cité. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Je vous propose peut-être de revenir à la délibération car vous nous avez amenés beaucoup plus loin que le sujet, même si votre propos me donne parfois l'impression que nous vivons dans des arrondissements qui ne sont pas les mêmes.

Luc LEBON ou d'autres élus veulent-ils intervenir ? Je n'ai pas d'autres inscriptions sur cette délibération. Cela ne nécessite pas forcément de réaction étant donné le caractère un peu caricatural du propos pour chacun qui connaît et apprécie le 11^e arrondissement. Je tiens d'ailleurs à saluer le travail des services qui sont tous les jours présents pour nettoyer l'arrondissement et le rendre plus agréable, pour remplacer les potelets cassés, pour enlever les encombrants. Nous

avons, avec Colombe BROSSEL, eu le plaisir de pouvoir accueillir une seconde équipe d'« urgence propreté » qui permet d'enlever plus rapidement les encombrants ou nettoyer les endroits qui sont problématiques. Quant au 40 avenue Parmentier, étant donné le qualificatif qui a été utilisé pour un endroit occupé par des personnes sans domicile, je préfère ne pas engager un tel débat.

Nous allons passer au vote, avec un avis favorable de l'exécutif. Le scrutin est ouvert. Résultat des votes : unanimité des votes Pour. Voilà une stratégie qui fait l'unanimité. Merci au Picoulet qui va animer cette belle rue aux enfants. »

Avis favorable est donné au projet de délibération.

Démocratie, Citoyen·ne·s et Territoires

2021 DDCT 39. Subventions de fonctionnement (738 050 euros) à 218 associations pour le financement de 299 actions dans les quartiers populaires (Appel à projets Politique de la Ville – 2e enveloppe)

M. le Maire : « La parole est à Christophe HARNOIS. Il s'agit de la deuxième enveloppe de subventions. »

M. HARNOIS : « Pour être franc avec vous, Delphine TERLIZZI devait intervenir ce soir sur cette délibération par rapport à cette subvention qui concerne les associations qui interviennent dans les quartiers populaires. Ces associations qui interviennent dans les quartiers populaires ont le même objectif de mener des actions à destination de publics fragiles et c'est toujours l'occasion de souligner l'importance du travail réalisé par les associations dans ces quartiers. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Qui s'est inscrit ? Nelly GARNIER. »

Mme GARNIER : « Je serai soucieuse de vous faire gagner du temps, je vais donc faire une intervention commune pour les projets 2021 DDCT 39, 2021 DDCT 40 et 2021 DAC 40 puisque c'est une intervention générale sur les votes paquets dont nous comprenons la logique à l'origine, qui est de rendre plus rapide le vote des subventions à différentes associations. Mais nous considérons que cette rapidité se fait au détriment de notre exercice de contrôle parce qu'il faut quand même voir les montants en jeu. Au Conseil de Paris, sur une seule délibération, on va voter quasiment 750.000 € d'un coup, ce qui est énorme. Ici en Conseil d'arrondissement, on reçoit une semaine avant la séance, des centaines de pages relatives au dossier de 218 associations au sein desquelles nous devons chercher celles qui sont relatives aux associations de l'arrondissement.

Nous ferons donc une abstention de principe parce que nous souhaiterions que les votes paquets se fassent sur un volume d'associations plus raisonnable pour nous permettre d'exercer véritablement notre rôle de contrôle comme élus de l'opposition. »

M. le Maire : « Merci. Étant donné que vous nous interpelez régulièrement sur le fait que les dossiers transmis ne comportent pas suffisamment d'informations, je trouve votre intervention un peu surprenante lorsque que vous dites que cette fois-ci il y a trop de pages. En tout cas, une telle critique me convient.

Concernant les montants attribués, vous les avez globalisés à l'échelle du Conseil de Paris. Nous sommes ici au Conseil du 11^e arrondissement et les subventions dont il est question dans le cadre de cette deuxième enveloppe Politique de la ville varient entre 500 € et 2.000/3.000 € pour la plupart des associations : 9 000 € pour Le Picoulet, 4.400 € pour les Paroles Voyageuses et 2 000 €/2 500 € et moins pour toutes les autres.

Il s'agit donc de subventions modestes mais qui néanmoins participent à la construction d'une politique d'ensemble sur ces quartiers populaires. Je trouve au contraire que le fait de pouvoir les avoir ensemble permet de donner du sens et de mettre en cohérence l'action municipale et les différents soutiens aux associations par rapport à un nombre « explosé » de délibérations, c'est-à-dire avec une délibération par association et répartie sur les différents conseils. Là vous avez une mise en cohérence qui est intéressante, je trouve. Ce n'est pas votre perception, j'entends votre intervention, et sur ce point nous ne serons pas forcément en phase. Mais c'est mineur par rapport à d'autres sujets de désaccord que nous avons.

Je vous propose de passer au vote, en ayant précisé que Florence MARSCHAL a donné pouvoir à Emma RAFOWICZ.

Résultat des votes :

- Abstention : élus du groupe Changer Paris
- Pour : élus du groupe Paris 11 en Commun, du Groupe Écologiste du 11^e, du groupe Communiste et Citoyen, et M. Guillaume POITOUX.

La délibération est adoptée. Il s'agit de subventions vraiment récurrentes et bien connues. »

Avis favorable est donné au projet de délibération.

2021 DDCT 42 – Subventions (100 000 euros) aux réseaux de soutien aux familles monoparentales dans les quartiers populaires (11^e, 13^e, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements)

M. le Maire : « Bénédicte DAGEVILLE va présenter les subventions aux réseaux de soutien aux familles monoparentales dans les quartiers populaires. »

Mme DAGEVILLE : « Merci M. le Maire. Cette délibération nous permet de porter l'attention sur la situation des familles monoparentales dans les quartiers populaires, qui sont nettement plus présentes à Paris que dans le reste de l'Île-de-France et même qu'en France. Les foyers monoparentaux y constituent environ un tiers des foyers et cela représente près de 120 000 enfants dans tout Paris. Dans 85 % des cas, les chefs de famille sont des cheffes, donc des femmes qui assument toutes les charges du foyer. Et on note que dans les quartiers populaires, le taux des familles monoparentales est sensiblement plus élevé qu'ailleurs puisqu'il peut parfois dépasser localement 40 %. Évidemment, avec la récente période de crise sanitaire, ces familles ont été soumises à rude épreuve et cette situation justifie encore, s'il le fallait, l'attention particulière qu'il faut leur apporter.

La délibération qui nous est présentée propose de soutenir une association du 11^e arrondissement, le centre social Le Picoulet, qui a construit un projet en étroit partenariat avec le Samusocial et qui cible ici les familles hébergées en hôtel social avec l'objectif de lutter contre l'isolement social de ces familles monoparentales en leur offrant des temps de répit, en

leur permettant d'aborder dans la globalité les situations individuelles de ces familles sur les questions d'accès au droit, de santé et d'éducation.

Il est donc proposé d'accorder une subvention de 12.500 € au Picoulet pour mener cette action via cette délibération. »

M. le Maire : « Merci. Alexandre VISCONTINI ».

M. VISCONTINI : « Merci Bénédicte pour cette présentation. Pour le groupe Écologiste, nous accueillons bien sûr très favorablement cette délibération en faveur du centre social Le Picoulet. Nous félicitons son action qui vise à lutter contre l'isolement des familles monoparentales à l'hôtel.

En septembre dernier, notre majorité a voté un vœu qui nous paraissait indispensable, proposant un accompagnement renforcé et coordonné des familles à l'hôtel. Dans ce vœu, qui faisait suite à l'incendie de l'hôtel Rhetia dans le 11^e, nous avons demandé *« que la Mairie du 11^e renforce, en lien avec les services sociaux et l'ensemble des acteurs du territoire ainsi que les personnes concernées, la mise en œuvre du plan d'action pour un accompagnement renforcé et coordonné dans le but de faciliter l'accès réel à leurs droits »*.

Pour nous, il est fondamental que l'accompagnement des personnes à l'hôtel constitue un enjeu majeur pour que ces personnes accèdent à leurs droits. Souvent, cela commence par l'accès à l'information : savoir à qui s'adresser, où faire ses demandes, quels droits mobiliser, quelles démarches engager ? À l'occasion de cette présente délibération, j'aimerais poser deux questions : comment les initiatives comme celles du centre social Le Picoulet sont-elles mises en lien avec les services sociaux de droit commun pour construire cet accompagnement renforcé que nous appelions de nos vœux ? Et comment les personnes à l'hôtel sont-elles informées de ces initiatives en vue de bien les connaître et de pouvoir participer pour renforcer l'accès à leurs droits ? Merci beaucoup. »

M. le Maire : « Merci. Je n'ai pas d'autres demandes d'intervention. Je redonne la parole à Bénédicte DAGEVILLE. »

Mme DAGEVILLE : « Je peux donner quelques éléments même si ce n'est pas exactement dans ma délégation puisque je m'occupe de la petite enfance, mais je peux répondre pour ma collègue Delphine TERLIZZI. Puis je vous laisserais le soin, M. le Maire, de compléter si nécessaire.

L'action sur les familles à l'hôtel repose sur la coordination de trois acteurs :

- le Samusocial, mentionné dans la délibération, qui intervient auprès des familles hébergées à l'hôtel
- les services sociaux qui suivent ces familles
- les acteurs du quartier qui disposent de ressources à proposer à ces personnes.

La subvention dans cette délibération finance la dernière partie, c'est-à-dire que le Picoulet essaie de constituer des groupes de familles afin de faire vivre la solidarité entre elles. Il leur donne aussi un accès prioritaire et gratuit à leur offre de service (sur les séjours, l'accueil des parents-enfants, diverses activités) et cherche aussi à mobiliser les autres ressources du quartier si cela est nécessaire. Par exemple, il y a eu une expérimentation de mini rue aux enfants avec des activités parents-enfants qui a été mise en place par les associations du quartier dans la cour d'un des hôtels sociaux.

En fait, qui fait le lien et l'information ? C'est principalement le Samusocial. Lorsque les familles arrivent au Picoulet, elles sont déjà en général accompagnées et connues des services sociaux de la Ville. Si ce n'est pas le cas, le Picoulet fait à son tour le lien pour qu'elles soient prises en charge. Voilà les éléments que je pouvais vous apporter. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. J'ajoute que suite au vœu que nous avons voté, son contenu a été inscrit dans la feuille de route de la Direction Sociale de Territoire (DST), pilotée par des équipes de la DASES, pour sa mise en œuvre. Je vous propose de passer au vote.

Le scrutin est clos. Le projet est adopté à l'unanimité, je vous remercie. »

Avis favorable est donné au projet de délibération.

2021 DAC 40 – Subventions (538.180 euros), conventions et avenants avec 101 associations et organismes dans le cadre des événements estivaux soutenus par la Ville de Paris

M. le Maire : « Je donne la parole à Emma RAFOWICZ. »

Mme RAFOWICZ : « Merci M. le Maire. Bonjour à toutes et à tous. Cette année à Paris, l'été sera évidemment culturel et c'est le sens de cette délibération. Pendant les mois de juillet et d'août de cette année, les Parisiennes et les Parisiens auront accès à une offre culturelle de qualité et gratuite. À l'image d'un été particulier en 2020, cet Hyper Festival culturel parisien fait la part belle cette année aux artistes de notre ville et nous permet de leur apporter une nouvelle fois notre soutien.

Plus de 209 projets ont été retenus cette année, et je tiens évidemment à remercier Carine ROLLAND, adjointe à la Maire de Paris en charge de la culture et de la ville du quart d'heure, d'avoir choisi de travailler en lien étroit avec les mairies d'arrondissement afin de co-construire un programme de grande qualité.

Cette délibération vise à soutenir 96 projets de spectacles vivants ainsi que sept projets en arts visuels. Le 11^e arrondissement est notamment concerné par le projet « La Fête moderne parisienne » porté par la compagnie des Frivolités Parisiennes. Je vous signale d'ailleurs qu'il y a une petite erreur dans la délibération, puisqu'il est indiqué que le premier spectacle aura lieu au Musée Rodin, mais nous avons finalement la chance d'avoir les deux représentations des Frivolités Parisiennes dans le 11^e arrondissement, la première à la Mairie du 11^e et la seconde à la Maison des Métallos. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je vous invite tous à vous reporter au prochain encart du journal municipal qui sort début juillet, où toutes les activités de l'été seront annoncées. Il y a évidemment une forte programmation culturelle. Je donne la parole à Nelly GARNIER. »

Mme GARNIER : « C'était juste pour vous dire que j'ai fait une intervention commune tout à l'heure sur le sujet du vote paquet. »

M. le Maire : « D'accord, donc c'est la même réponse. Il me semble plutôt qu'on ait une délibération qui permet d'avoir la mise en perspective de toutes les actions soutenues par la Ville pour animer culturellement cet été déconfiné. Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Le projet est adopté à l'unanimité, je vous remercie. »

Avis favorable est donné au projet de délibération.

2021 DJS 11 – Subventions (53.000 euros) à 18 associations sportives (11^e)

M. le Maire : « Luc LEBON va nous présenter des subventions à des associations sportives. »

M. LEBON : « Il s'agit d'une délibération qui revient tous les ans attribuant des subventions à des associations sportives du 11^e arrondissement pour marquer tout le soutien au mouvement sportif qui fait vivre au quotidien l'arrondissement. C'est un moyen important de soutenir à la fois l'investissement sportif des clubs, mais aussi le lien social puisque c'est un moyen de rencontre et de socialisation extrêmement important que nous avons pu mesurer au cours de cette année difficile où les activités sportives ont été très longtemps interrompues pour des raisons sanitaires.

Heureusement, les activités sportives reprennent progressivement cette année et on espère tous un été sportif. Il y aura en effet beaucoup d'actions culturelles, mais on aura également des actions sportives pour tous et pour toutes au cours de l'été dans le 11^e arrondissement pour réinvestir l'espace public et pour essayer de marquer le plus possible ce retour à la normale. D'ailleurs, on vous invite tous le 4 septembre pour le Forum des associations et des sports dans le 11^e, pour essayer que la rentrée soit la plus normale et la plus sportive possible dans l'arrondissement. Merci. »

M. le Maire : « Tout à fait, il y aura plus de 150 structures, clubs sportifs et associations qui seront présentes. Alexandre VISCONTINI a demandé la parole. »

M. VISCONTINI : « Merci Luc LEBON de cette présentation. C'est vrai que nous avons toutes et tous besoin de sport, peut-être encore plus dans ces moments de déconfinement. Nous nous félicitons de cette délibération qui vient soutenir nos associations sportives de l'arrondissement.

Ma question porte sur l'information et la lisibilité de l'offre sportive délivrée aux habitants de l'arrondissement. Existe-t-il aujourd'hui un lieu physique et sur internet qui recense l'ensemble des activités sportives par les différents clubs et associations afin d'avoir une vision d'ensemble ? Il me semble qu'aujourd'hui les habitants doivent s'adresser à chacun des clubs, associations. Peut-être qu'il serait assez facilitant de pouvoir présenter l'ensemble des pratiques sportives de notre arrondissement en un clin d'œil, et notamment pour les plus jeunes qui souvent ne savent pas à quels sports ils vont se dévouer et qui ont envie de découvrir un certain nombre de sports. Merci beaucoup. »

M. le Maire : « Merci Alexandre. Je n'ai pas d'autres demandes de parole. Luc LEBON pour répondre. »

M. LEBON : « Merci. En fait, c'est un constat que j'avais pu faire dès que j'ai eu cette délégation au sport. Il y a bien un guide de l'Office du Mouvement Sportif (OMS) qui présente l'ensemble des activités des clubs affiliés à l'OMS, mais il n'est pas exhaustif, beaucoup de clubs ou d'associations n'y figurent pas. C'est une demande qu'on avait portée et on y travaille depuis

quelque temps pour que, très rapidement, au plus tard pour le prochain Forum des associations et des sports, nous puissions disposer d'une visibilité de l'ensemble de l'offre sportive dans le 11^e. Il s'agit de quasiment 700 créneaux sportifs et associatifs existants dans le 11^e arrondissement. Nous sommes en train d'y travailler. Je pense même qu'elle sera prête pour être mise en ligne dès cet été. Ce sera utile et apportera beaucoup de visibilité aux clubs et beaucoup d'informations utiles pour tous les sportifs et sportives qui souhaitent pratiquer dans le 11^e. Merci. »

M. le Maire : « Merci Luc. En complément, on peut rappeler que les gens qui viennent se présenter en mairie pour demander des informations sur les clubs existants ou une activité sportive, sont évidemment renvoyés dans les locaux de l'OMS hébergés dans la mairie. Leur brochure permet d'avoir pas mal d'informations. Et le Forum du 4 septembre, c'est le lieu où tout le monde pourra venir. Merci à tous les deux. Je vous propose de passer au vote.

Résultat des votes :

- Ne prend pas part au vote : M. Jean-Christophe MARTIN
- Pour : élus du groupe Paris 11 en Commun, du Groupe Écologiste du 11^e, du groupe Communiste et Citoyen, du groupe Changer Paris et M. Guillaume POITOUX.

La délibération est adoptée à l'unanimité. »

Avis favorable est donné au projet de délibération.

2021 DFPE 138 – Subvention (123.587 euros) et avenant n°6 à l'association Institutions Ganone Yad (4e) pour la crèche collective (11^e)

2021 DFPE 139 – Subvention (104.556 euros) et avenant n°2 à l'association Ozar Hatorah Paris 11 Crèche (11^e) pour le multi-accueil (11^e)

M. le Maire : « Nous en arrivons à une discussion groupée sur les subventions des établissements pour la petite enfance Ganone Yad et Ozar Hatorah. Je vais demander à Patrick BLOCHE, qui porte cette délégation auprès de la Maire de Paris, de les présenter. »

M. BLOCHE : « Merci M. le Maire. Je rapporte en ce Conseil d'arrondissement ces deux délibérations qui sont des subventions et des avenants nous liant aux associations Ganone Yad et Ozar Hatorah, pour la gestion d'une crèche collective et d'un multi-accueil.

Ce sont des associations que nous connaissons bien et les établissements d'accueil de la petite enfance qui gèrent ces associations sont aussi bien connus. J'anticipe, avec votre permission, M. le Maire, puisque ce n'est sans doute pas le montant des subventions ou le contenu des avenants qui fera l'objet des interventions, mais sûrement le fait de connaître la manière dont la Ville de Paris, comme d'autres car il n'y a pas que la Ville, contrôle ce qu'on appelle les crèches à caractère propre puisque des engagements avaient été pris. Je dis qu'il n'y a pas que la Ville de Paris car c'est également le cas de la Préfecture de police, des services vétérinaires sur les enjeux des restaurations, et évidemment de la PMI et de notre partenaire la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Paris. La Ville participe, comme la CAF de Paris, à travers des subventions, au bon fonctionnement de ces crèches à caractère propre, comme nous participons évidemment au fonctionnement de toutes les crèches associatives. Sur les 286 établissements associatifs conventionnés avec la Ville de Paris, ces structures à caractère propre sont au nombre de 22.

Les engagements pris ont été bien tenus. Des contrôles ont lieu très régulièrement et nous avons été amenés à développer notamment des contrôles inopinés qui permettent de bien s'assurer du respect des engagements conventionnels, notamment des principes de laïcité et de neutralité auxquels nous sommes toutes et tous attachés puisque nous sommes tous des républicains. Il s'agit aussi de vérifier les conditions d'accueil des enfants, du niveau de qualification des personnels, et plus largement des conditions d'hygiène.

Il s'avère que pour les deux établissements concernés, des visites de contrôle ont eu lieu récemment. Pour la crèche collective Ganone Yad située 145 rue Saint Maur, la visite de contrôle a eu lieu le 8 décembre 2020. Il y avait un enjeu sur cette crèche et sur l'accueil le vendredi après-midi. Bénédicte DAGEVILLE, notre élue chargée de la petite enfance, le sait bien puisqu'elle s'y est rendue. Malgré l'assurance que le règlement de fonctionnement prévoyant l'ouverture de l'établissement de 7h30 à 18h30 était bien respecté, Bénédicte DAGEVILLE avait trouvé porte close en se rendant dans cet établissement un vendredi après-midi. Suite à ce contrôle, Xavier VUILLAUME, le directeur de la Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE) a envoyé une lettre de mise en demeure le 19 février 2021, faisant référence à la situation que je viens d'évoquer. L'association a répondu depuis à la DFPE.

Sur le multi-accueil Ozar Hatorah du 110-114 boulevard du Ménilmontant, la visite de contrôle est encore plus récente, puisqu'elle date du 29 avril 2021. Un courrier post-visite a été signé par la DFPE aujourd'hui, sans qu'il y ait de rapport — je vous rassure — avec notre Conseil d'arrondissement, même si nous sommes nécessairement des élus importants. Là aussi, évidemment, vérification de l'ouverture de la crèche, là, c'est de 8h à 17h30, le vendredi inclus. Je vous dis tout, je veux être totalement transparent dans ce domaine : d'autres sujets se sont révélés, notamment sur le manque de personnels diplômés ou sur certains dossiers des familles qui n'étaient pas tous à jour. Et on vérifie évidemment les questions d'hygiène et de sécurité.

Dans cette crèche, il a d'ailleurs été constaté qu'il n'avait été fait aucun affichage ou qu'il n'y avait aucun signe religieux dans cet établissement sauf, pour être honnête, des Mezouza sur les portes. Mais sincèrement, nous considérons qu'une Mezouza à la porte d'une crèche n'est pas une remise en cause fondamentale du principe de laïcité, donc nous ne retenons pas cela comme une entorse majeure.

Pour être complet, le respect du principe de neutralité et de laïcité concerne l'accueil de tout-petits entre 0 et 3 ans. Et pour ceux qui ne le savent pas, la religion juive n'est pas une religion prosélyte, puisque c'est en l'occurrence cette religion qui est explicitement visée.

Voilà les informations. J'ai été un peu long, M. le Maire, mais quand on est trop rapide, on donne l'impression qu'on ne fait pas notre travail, qu'on ne tient pas nos engagements et qu'on ne fait pas les contrôles. En l'occurrence, ces contrôles prennent maintenant la forme de visites inopinées, c'est-à-dire qu'on arrive sans prévenir.

Tout ça pour vous dire qu'en 20 ans la situation a changé au fur et à mesure, et je m'en suis entretenu avec le directeur général de la CAF de Paris qui contrôle également ces établissements. Nous avons souhaité, pour être encore plus efficaces et animés des mêmes respects et des mêmes principes, coordonner nos efforts en ce domaine. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup, cher Patrick. C'est en effet important de prendre le temps d'expliquer car le principe de laïcité est un principe qui doit être plus que jamais défendu, et vous le faites avec les services de belle façon. Ce principe est respecté dans les établissements soutenus

par la Ville de Paris, tout en tenant compte des situations rencontrées sur le terrain. La DFPE et vous-même n'hésitez pas à agir lorsqu'un établissement fait des entorses à ce principe.

Chloé SAGASPE a demandé la parole. »

Mme SAGASPE : « Merci M. le Maire et merci cher Patrick pour ces éléments. Peut-être aurait-il fallu les avoir en amont du vote de la subvention pour pouvoir nous positionner, puisque notre groupe n'a pas une position gravée dans le marbre. On se positionne au cas par cas, établissement par établissement, en fonction de ce qui nous est dit.

Ce n'est pas la première fois que j'ai l'occasion d'intervenir sur cette question puisque j'étais déjà intervenue au précédent Conseil d'arrondissement, ainsi qu'en Conseil de Paris, lorsque nous avons eu à voter les subventions à ces deux mêmes crèches confessionnelles. J'avais demandé à l'époque qu'un point d'étape sur la mise en place de ces conventionnements nous soit communiqué et que les comptes rendus des visites inopinées effectuées de ces établissements par la DFPE nous soient également envoyés et ça a été fait suite à mon intervention. Le bilan nous a effectivement été communiqué par Patrick BLOCHE — et je tiens à te remercier — et je l'ai lu avec la plus grande attention, mais il soulève des questionnements. Pour nous les Écologistes, s'il eut été besoin de le rappeler, c'est toujours l'occasion de réaffirmer notre profond attachement aux principes républicains de neutralité religieuse et de laïcité, et il y a eu parfois des préoccupations légitimes qui ont pu être soulevées à ce sujet sur plusieurs établissements subventionnés par la Ville. Je ne pense pas particulièrement aux cas du 11^e arrondissement, ça a été le cas dans une association du 14^e par exemple.

Mais en tout cas, pour ce qui est des visites, lorsqu'on regarde un peu plus attentivement le bilan qui nous a été communiqué, j'apprends que sur la vingtaine (j'avais plutôt en tête une trentaine) de structures, seuls neuf établissements avaient été visités, dont les deux structures du 11^e arrondissement dont on parle aujourd'hui, afin d'évaluer le respect des points de conventionnement, les plus importants de la convention qui, pour nous, sont trois critères essentiels : l'accueil des enfants exclusivement parisiens, sans distinction de sexe ni d'origine sociale ou religieuse. Sur ce second point, je note qu'il était précisé dans le bilan qu'une crèche ne mentionnait cette possibilité que dans le contrat d'accueil et non dans le règlement de fonctionnement, ce qui avait fait l'objet d'un rappel et d'un courrier, mais il n'était pas précisé de quelle crèche il s'agit. Et enfin, le troisième critère pour nous, c'est bien évidemment la participation aux commissions de mairies d'arrondissement et la transparence dans l'attribution des places.

À la lecture de ce bilan, qui date de 2019, je continue à m'interroger sur plusieurs points que je vous sou mets et que les habitantes et habitants du 11^e et plus généralement de Paris, sont en droit de connaître : sur les neuf établissements ont fait l'objet de visite, donc quid des autres ? Ça a été en partie répondu, mais quelle est la régularité de ces visites ? Combien de visites sont effectuées par an, notamment dans le 11^e ? De quand datent les dernières ? On a eu l'information aujourd'hui en Conseil pour ces deux établissements. Du coup, quid de ça, dans un souci de transparence ? Ce bilan ne pourrait-il pas être rendu public ou, a minima, être communiqué à l'ensemble des élus que nous sommes pour pouvoir nous positionner en connaissance de cause ? Je l'avais déjà dit en Conseil de Paris, nous souhaiterions avoir un suivi détaillé, établissement par établissement, et non pas un compte-rendu global, comme c'est le cas aujourd'hui, qui est fait de ces visites.

Dans l'attente de ces informations, et puisque nous venons d'avoir un complément d'information en Conseil, nous continuerons donc de nous abstenir sur ces subventions. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Adrien TIBERTI a demandé la parole. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. C'est pour rappeler la position du groupe Communiste, mais je voulais d'abord remercier chaleureusement Patrick BLOCHE pour les éléments très précis qu'il nous a donnés ce soir.

Je pense que c'est sur le principe même de ces associations confessionnelles qu'il y a une atteinte à la laïcité, aux deux premiers articles de la loi de 1905. Je prends un élément précis donné par Patrick BLOCHE, qui est la présence de mezouza dans toutes les pièces. On ne va peut-être pas rentrer dans un débat théologique, mais les mezouza protègent alors que, par exemple, un crucifix ne fait que rappeler un sacrifice, qui est un symbole évidemment beaucoup plus négatif. Mais de mon point de vue, ça reste quand même des symboles religieux et donc une atteinte caractérisée à la loi de 1905, dans la mesure où nous subventionnons ces établissements. Les Communistes continuent à penser que nous pourrions, sur ce plan, nous affranchir de l'héritage qui était celui de Jacques CHIRAC qui, le premier, a subventionné ces établissements.

Nous maintenons donc la position défavorable du groupe Communiste sur cette délibération. »

M. le Maire : « Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Mon intervention sera très courte puisque tous les six mois, nous avons exactement le même débat en Conseil d'arrondissement. Je ne comprends pas l'obsession de nos collègues Verts et Communistes à vouloir s'en prendre aux enfants.

Vous l'avez rappelé, M. le Maire, il n'y a pas de sujet de laïcité dans les structures financées par la Ville dans le 11^e arrondissement. Vous l'avez rappelé de façon claire et précise. Merci aussi à Patrick BLOCHE pour ces éléments de contexte tout aussi clairs et tout aussi précis. Pour autant, ces mêmes élus continuent à vociférer « laïcité, laïcité, laïcité ». Cela dit en passant, vous êtes tout de suite moins laïcs quand il s'agit de subventionner les associations anti-républicaines.

Bref, la position est simple, il n'y a pas de sujet dans les structures du 11^e financées par la Ville. Pourquoi en vouloir autant à ces enfants ? Car au travers des crèches, on pourrait croire que ce sont bien les enfants que vous visez.

Donc notre groupe soutiendra avec conviction, ces deux subventions à destination d'organismes sérieux, reconnus et qui remplissent une vraie mission d'intérêt public au service du 11^e arrondissement. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Dominique KIELEMOËS. »

Mme KIELEMOËS : « Merci M. le Maire. Bonsoir à tous et toutes. Je suis désolée d'intervenir après M. MARTIN parce que je vais tenir des propos qui vont dans le même sens pour certains, mais évidemment pas pour d'autres. C'est vrai que ces subventions sont récurrentes. C'est vrai que les remarques faites par certains groupes politiques sont aussi absolument récurrentes. Cependant elles sont utiles puisque cela permet à la DFPE de progresser, de mieux contrôler et de mieux instaurer le respect des règles liées au conventionnement de ces associations. Comme plusieurs de nos intervenants, je vais remercier Patrick BLOCHE pour son intervention lumineuse.

Ça nous a permis d'entendre un rappel vigoureux de la laïcité. C'est souvent du non-dit, mais ça va toujours mieux quand on le dit. J'ai eu cette délégation pendant six ans, donc je peux dire que ces crèches accueillent des enfants de l'arrondissement et qu'elles rendent donc un service aux citoyens de l'arrondissement. Je ne vois donc pas pourquoi à chaque fois il faut contester ces subventions. Bien entendu, il faut contrôler que ces crèches respectent la convention qu'elles ont signée avec la Mairie de Paris.

Puis un petit clin d'œil à M. MARTIN, puisqu'il s'étonne que certains élus redécouvrent des subventions versées régulièrement. Je voudrais aussi lui dire qu'avant la délégation petite enfance, j'ai eu celle des espaces verts et que le projet de jardin partagé dans le jardin Truillot date de la mandature 2008-2014. Donc ce n'était pas nouveau non plus. Merci beaucoup M. le Maire. »

M. le Maire : « Merci. Les débats se suivent et se ressemblent. Je vais repasser la parole à Patrick BLOCHE pour réagir et compléter. »

M. BLOCHE : « Je remercie les élus pour ce débat maîtrisé. Certes, il n'est pas nouveau. Je suis prêt à transmettre tous les documents à chaque élu qui le souhaite, avec la responsabilité de n'en faire aucune divulgation puisque ce sont des documents internes qui engagent la Ville et qui engagent les rapports entre la Ville et des structures associatives.

Cela dit, au-delà de la transmission de ces documents, je voudrais aussi qu'on puisse collectivement faire confiance à l'administration et en l'occurrence aux agents de la DFPE qui mènent ces contrôles. Ce n'est ni moi ni Céline HERVIEU, conseillère déléguée à la petite enfance, qui menons ces contrôles, ce sont des agents qui font leur travail avec une haute idée du service public.

Sur l'histoire des commissions d'attribution, je vous alerte sur le fait qu'il s'agit de crèches à caractère propre et que donc nous ne pouvons pas être dans un fonctionnement qui les contraigne à participer aux commissions d'attribution, car nous serions alors passibles de gestion de fait, ce qui est totalement illégal.

En 2019, nous avons été amenés, parce qu'il y avait des problèmes d'encadrement et de qualification des personnels, à suspendre le versement d'une subvention dans le 20^e arrondissement en attendant que ça rentre dans les clous. Donc on sait aller jusqu'à une suspension temporaire de versement d'une subvention pour que tout rentre dans l'ordre.

Dominique KIELEMOËS a évoqué l'historique de ces 22 crèches à caractère propre, qui correspondaient à un besoin prégnant il y a une vingtaine d'années, avant évidemment l'effort qui a été fait durant toutes ces mandatures et notamment par Anne HIDALGO, avec la livraison de 5 000 places en crèche lors de la mandature 2014-2020. Le 11^e arrondissement – François VAUGLIN peut en témoigner – en a largement bénéficié puisqu'on a exposé les chiffres prévus en début de mandature.

En vous écoutant, je me dis que vous avez toutes et tous en fait le souci de l'intérêt de l'enfant et que nous avons un attachement particulier à la convention internationale des droits de l'enfance, que la France a signée en 1989 et qui, dans son 1^{er} article, garantit l'intérêt de l'enfant, et qui du coup nous donne une responsabilité particulière.

Je dis tout cela parce que si, par des démarches qui vont jusqu'au bout de certaines logiques, nous étions amenés à suspendre toute subvention à ces établissements, non seulement ça se ferait au

détriment des enfants accueillis, au-delà des problèmes que ça poserait à leurs familles, mais surtout, ces établissements continueront à fonctionner en-dehors de tout contrôle.

Je le dis avec ma casquette d'adjoint aux affaires scolaires, le sujet que nous avons dans le domaine éducatif, à côté de l'enseignement public, ce n'est pas l'enseignement public sous contrat, puisqu'il fait l'objet d'un contrôle de l'Éducation Nationale, mais le développement de l'enseignement privé hors contrat. Ce phénomène est bien plus important que l'éducation en famille. L'enseignement privé hors contrat, c'est parfait car il ne demande pas la mise en œuvre de la loi de 1959, dite loi Debré, pour demander des financements publics, mais il fonctionne dans son coin et il n'y a aucun contrôle des pouvoirs publics.

En gardant un lien avec ces crèches, et avec les contrôles que nous opérons, le principe de neutralité et de laïcité est, paradoxalement, beaucoup mieux assuré que si ces établissements devaient devenir des établissements privés, ne recevant certes pas d'argent public mais hors de tout contrôle. Voilà ma conviction. Je ne vous demande pas de la partager, mais j'essaie que nous puissions essayer de converger sur ce sujet car je pense fondamentalement que nous poursuivons les mêmes objectifs. »

M. le Maire : « Tout à fait. Merci cher Patrick pour ces propos extrêmement clairs et que je trouve particulièrement convaincants. Pour les illustrer, je prendrais simplement l'exemple de ces deux établissements dont nous connaissons très bien les équipes dirigeantes et les animateurs. Ce sont des personnes qui sont impliquées dans la vie de notre collectivité. Ce sont des établissements qui font bien leur travail. Je vous propose de passer au vote du projet 2021 DFPE 138 pour commencer.

Résultat des votes :

- Ne prend pas part au vote : Mme Bénédicte DAGEVILLE et M. Aymeric DE TARLÉ
- Abstention : élus du Groupe Écologiste du 11^e
- Contre : élus du groupe Communiste et Citoyen
- Pour : élus du groupe Paris 11 en Commun, du groupe Changer Paris et M. Guillaume POITOUX.

La délibération est adoptée à la majorité. »

Avis favorable est donné au projet de délibération.

2021 DFPE 139 Subvention (104.556 euros) et avenant n°2 à l'association Ozar Hatorah Paris 11 Crèche (11^e) pour le multi-accueil (11^e)

M. le Maire : « Le scrutin est ouvert pour le projet 2021 DFPE 139 avec, j'imagine, le même vote. Résultat des votes :

- Ne prend pas part au vote : Mme Bénédicte DAGEVILLE et M. Aymeric DE TARLÉ
- Abstention : élus du Groupe Écologiste du 11^e
- Contre : élus du groupe Communiste et Citoyen
- Pour : élus du groupe Paris 11 en Commun, du groupe Changer Paris et M. Guillaume POITOUX.

La délibération est également adoptée à la majorité. »

Avis favorable est donné au projet de délibération.

AFFAIRES SCOLAIRES

2021 DASCO 35. Subventions (835 648, 30 euros) et conventions annuelles d'objectifs avec des associations et organismes pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires

M. le Maire : « La parole est à Christophe HARNOIS. »

M. HARNOIS : « Bonsoir M. le Maire, mes chers collègues. C'est avec beaucoup de plaisir que je présente ce soir cette délibération parce qu'elle est relative aux animations proposées par les associations dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Depuis la mise en place des rythmes éducatifs en 2013, la Ville de Paris s'est attachée à mettre en œuvre tous les moyens matériels et humains pour proposer aux enfants des activités variées et de qualité dans le cadre des TAP, les mardis et vendredis après-midi.

Si la plupart d'entre eux sont proposés par les équipes d'animation des écoles ou par les directions partenaires (affaires culturelles, jeunesse et sports), la municipalité a également souhaité élargir au tissu associatif l'opportunité de proposer des ateliers périscolaires. C'est pourquoi la Direction des Affaires Scolaires (DASCO) de la Ville de Paris lance chaque année un appel à projets pour les Temps d'Activités Périscolaires aux associations. J'ai profité de la transversalité de ma délégation pour diffuser cet appel à projets le plus largement possible au tissu associatif dense du 11^e arrondissement. Je souhaite d'ailleurs poursuivre cet effort en faveur de la transmission de l'information au cours de ce mandat.

Après un premier examen juridique et financier des réponses par les services de la DASCO, une commission d'attribution s'est réunie le 26 mai dernier, à laquelle je participais aux côtés des équipes de la Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance (CASPE) des 11^e et 12^e arrondissements. Et nous avons porté lors de cette réunion une attention particulière – je tiens à le dire – au projet construit en lien direct avec le Responsable Éducatif Ville (REV) de chaque école concernée et sur les propositions qui s'inscrivaient au sein des établissements situés notamment dans les quartiers les plus populaires de notre arrondissement.

Cette année, 12 associations ont proposé des projets dans notre arrondissement. Deux candidatures ont malheureusement dû être écartées avant la commission parce qu'elles étaient jugées irrecevables par la DASCO. Après examen de chacune des offres et en fonction du respect de l'enveloppe budgétaire que nous avons (37 606 euros alloués pour le 11^e arrondissement), sept associations, qui proposeront huit ateliers pour l'année scolaire 2021-2022, ont finalement été retenues. Il s'agit de :

- l'Atelier de Paris Carolyn Carlson, qui proposera des activités d'éveil corporel à l'école maternelle Merlin
- D'une Langue à l'Autre, qui animera des ateliers sur la découverte du langage à l'école maternelle Présentation
- Môm'arte, qui mènera un atelier-théâtre à l'école élémentaire Keller, et d'arts plastiques à l'école élémentaire Trois Bornes

- la Compagnie des Inachevés, qui fera également du théâtre à l'école élémentaire Belleville
- le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Paris, qui va réaliser à l'école maternelle Souzy, un atelier autour de la réhabilitation de la cuisine centrale de la Caisse des écoles pour aider les enfants à mieux comprendre le chantier qu'ils vont côtoyer pendant un certain temps
- la Petite Rockette, qui conduira un atelier sur le réemploi
- l'Ecole Comestible, qui a concocté cette année encore un atelier sur la cuisine et le bien-manger, un thème extrêmement important.

Comme vous pouvez le constater, ces ateliers font écho aux priorités politiques fixées par notre majorité et que j'avais déjà exposées avec Jérôme MEYER lors de notre communication sur la rentrée scolaire le 5 novembre dernier : la culture, l'ouverture au monde et aux autres, la préservation de l'environnement et le bien-être.

Pour conclure, je profite de mon intervention pour remercier l'ensemble des équipes d'animation des écoles du 11^e arrondissement, pour leur engagement quotidien auprès des enfants. Je remercie également le service de la DASCO et de la CASPE pour leur travail essentiel, et enfin Patrick BLOCHE, qui porte l'ambition avec nous d'un service public du périscolaire de qualité au niveau parisien. Je vous remercie, chers collègues, de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Merci beaucoup, cher Christophe. Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. À l'âge de la construction des enfants en tant qu'individus, il nous paraît important, voire même indispensable, de veiller à la qualité des activités qui leur sont proposées sur les temps périscolaires. Ainsi, si la plupart des activités et intervenants, objets de la présente délibération, sont reconnus pour leur professionnalisme, la présence de certains dans la liste des subventions nous pose en revanche un véritable problème.

L'association La Petite Rockette a perdu notre confiance. Elle l'a perdue depuis qu'elle organise, via sa succursale La Cycklette, les soirées « NoMec'anique » interdites aux hommes, qu'elle justifie par l'argumentaire suivant tiré de leur site internet et que je vous livre in extenso : « *L'atelier d'auto réparation, à travers ses activités vélo et mécanique, fait malheureusement partie des lieux où se reproduisent les stéréotypes de genre.* ». En gros, parce qu'on organise un atelier mécanique, on serait condamné à la présence de participants (sans e) qui ne pourraient s'empêcher de dénigrer et de dévaloriser la présence de participantes, avec un e ce coup-ci. N'est-ce pas aussi là un stéréotype ? Je vais peut-être vous apprendre quelque chose, mais il y a des hommes qui ne comprennent absolument rien à la mécanique, tout comme il y a des femmes qui sont championnes de mécanique.

Ce genre de cloisonnements que promeut La Petite Rockette n'entreprendrait-il pas cette idée stupide qui sous-entendrait que les femmes n'ont rien à faire dans un atelier ? Au contraire, elles y ont toute leur place, à l'inverse de leurs détracteurs. C'est justement le rôle de l'animateur ou de l'animatrice – vous voyez, on n'a pas besoin de l'écriture inclusive – de bannir le participant un peu limité qui se risquerait à une réflexion désobligeante et misogyne.

Donc outre leur aspect moralement discutable, ces principes de non-mixité choisis, si chers à l'extrême gauche radicalisée, contreviennent aux principes mêmes de la République dont je vais citer quelques extraits du bloc constitutionnel :

- Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, article 1, on peut difficilement faire mieux : « *Les Hommes* – avec un H majuscule, terme qui regroupe tous les êtres humains, qu'ils soient porteurs des chromosomes XX ou XY – *naissent et demeurent libres et égaux en*

droits, les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune». D'utilité à la ségrégation, je n'en vois pas. Même les cours de préparation à l'accouchement sont ouverts aux hommes alors qu'ils ne sont pas vraiment les plus qualifiés.

- Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 : « *La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme* ». Ni inférieurs, ni supérieurs, juste égaux et c'est très bien comme ça.

Que les Verts aient un problème de rapport à la République – là, je cite la Maire de Paris – nous commençons à en avoir l'habitude. Mais que penserait de la gauche d'aujourd'hui, les grandes figures du socialisme, comme Jaurès, Briand ou Blum qui eux n'ont toujours connu que la boussole républicaine ?

Hier, vous souteniez les rassemblements interdits aux blancs. Aujourd'hui, vous voulez soutenir une association qui fait la promotion des ateliers interdits aux hommes, alors même que les community managers de la Ville de Paris ont déréférencé ces ateliers. Que devons-nous attendre pour demain ? Cette ségrégation du peuple français selon son âge, son sexe, le taux de mélanine dans sa peau, sa religion ou tout autre critère, n'est pas sans rappeler les pires heures de notre histoire.

Donc c'est pourquoi, même si la délibération qui nous est proposée ne concerne pas cette activité non mixte de l'association, nous ne pouvons pas cautionner les valeurs qu'elle défend et qu'elle peut très bien mettre en avant dans d'autres de ces activités. Notre groupe ne peut pas accepter que la Ville favorise l'endoctrinement communautariste ou ségrégationniste des enfants en soutenant des associations qui en font la promotion.

C'est pourquoi nous demandons un vote séparé pour la subvention à La Petite Rockette pour laquelle nous voterons contre. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Le vote séparé est de droit donc nous allons le faire. Sur le fond, il me semble important de rappeler que votre longue intervention, sur un ton professoral, est sans rapport avec l'objet de cette délibération. La délibération concerne les activités au sein de l'école Servan, des ateliers de construction d'objets de récupération qui vont s'adresser à tous les enfants, garçons et filles, et qui seront faits par des animateurs dont je ne connais pas le sexe et je ne m'en préoccupe pas. Il s'agit donc d'une vraie démarche universaliste qui offre à tous les enfants de nos écoles une activité à la fois pédagogique et éducative intéressante.

Alors que vous prétendez défendre l'intérêt de l'enfant, en refusant de voter une telle subvention et par votre positionnement dogmatique, vous rejetez cette possibilité offerte à des enfants du 11^e arrondissement, et je le regrette. Ne mélangeons pas tout. Le jour où notre Conseil d'arrondissement examinera une subvention pour l'atelier que vous déplorez, je comprendrais cette intervention, et peut-être même que je partagerais une partie de votre opinion. »

Christophe HARNOIS souhaite reprendre la parole. »

M. HARNOIS : « Je partage évidemment ce que vient de dire M. le Maire. Je ne peux pas m'empêcher de trouver assez consternant que la droite profite ce soir de ce sujet, qui est un beau sujet tellement important avec des enjeux éducatifs considérables, pour mélanger tout.

Je ne vais pas m'exprimer sur ce que vous avez abordé parce que c'est un sujet de fond qui mérite un autre cadre et un temps de réflexion, et ce n'est pas l'objet de ce soir. Vous avez quelque part

terni leur travail, mais vous n'avez pas atteint l'objectif parce que nous savons la qualité des ateliers du périscolaire conduits chaque jour – je dis bien chaque jour – dans les écoles par des animateurs et qui visent au quotidien à faire vivre ensemble filles et garçons de toutes conditions sociales, religieuses. C'est ça qui est atteint dans la mise en œuvre des ateliers périscolaires.

Je veux absolument insister sur ce point parce qu'au travers de la présentation de cette délibération, c'est toute la valeur et l'importance de ces ateliers périscolaires qui font vivre au quotidien les valeurs de la République qui ressort. Je tenais à le rappeler avec force et à ne pas tomber ce soir dans ce débat volontaire, et je dirais vraiment très mauvais – oui, c'est le mot – de vouloir ternir l'activité du périscolaire dans toutes les écoles de notre arrondissement. Je tenais à le dire parce que je suis presque choqué d'avoir profité de cette délibération pour avoir ce type de propos. »

M. le Maire : « Merci. Adrien TIBERTI a demandé la parole. »

M. TIBERTI : « Oui. Quelques mots pour prouver que l'argumentaire de M. MARTIN est faux. Il s'est permis de faire allusion à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, en nous inventant une majuscule qui n'existe pas dans le texte originel. Même dans la langue française, la distinction du mot « homme » avec un H majuscule et le H minuscule n'existe pas, elle a été inventée récemment par des grammairiens pour essayer de sauver la face. Mais non, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 ne s'applique qu'aux hommes et elle a été pensée comme ça. Elle a été pensée sur le mode de l'exclusion des femmes, très précisément. Ce texte fait partie effectivement de notre bloc constitutionnel, mais comme monument historique essentiellement, en tout cas je l'espère, parce qu'il exclut de fait les femmes. Il faut pouvoir le dire.

M. MARTIN a prouvé aussi son incapacité, ou sa mauvaise volonté, à comprendre ce qu'est l'écriture inclusive puisqu'il dit qu'il parle bien sans utiliser l'écriture inclusive. Mais quand on cite le masculin et le féminin, en évitant ainsi le point médian, c'est de l'écriture inclusive, certes plus longue, plus jolie penseront certains, mais c'est de l'écriture inclusive. M. MARTIN pratique l'écriture inclusive sans le savoir, quand d'autres pratiquaient la prose sans le savoir à l'époque. Et son niveau d'argumentation mérite les mêmes moqueries que le personnage de Molière.

Je pense que son argumentaire ne mérite pas l'attention qu'il essaye de donner à ses propos qui sont juste une remise en cause des luttes féministes. La droite est contre le féminisme, contre la laïcité – il l'a employé tout à l'heure – contre le logement social. Ils ont beaucoup encore de problèmes avec la réalité du monde d'aujourd'hui, c'est pour ça qu'ils sont de droite. »

M. le Maire : « Jean-Christophe MARTIN redemande la parole. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Je suis assez peiné d'entendre que les élus du groupe Communiste sortent les femmes de la Déclaration des droits de l'Homme. Je considère qu'elle s'applique aussi à elles et surtout à elles, au même titre qu'à tout être humain.

Et je vous confirme, il n'y a pas de points sur mon intervention donc pas besoin de faire de l'écriture inclusive. Merci beaucoup. »

M. le Maire : « Très bien. Anne HIDALGO m'a adressé son pouvoir. Nous allons donc passer au vote. Le scrutin est ouvert pour l'ensemble des subventions, exceptée celle de la Petite Rockette, comme demandé par le groupe Changer Paris.

Résultat des votes : unanimité des votes Pour.

Il y a bien une unanimité pour ce projet, ce dont je me félicite. Mais on aime tellement importer les débats sur les réseaux sociaux. Je ne lis plus Twitter car les gens passent leur temps à s'engueuler. C'est tellement différent et moins riche que ce qu'on peut percevoir en se promenant dans la rue et en discutant avec les gens, même si on se fait engueuler des fois. Essayons d'éviter tous ces débats hystérisés par les réseaux sociaux.

Maintenant, le scrutin est ouvert pour le vote séparé sur la Petite Rockette.

Résultat des votes :

- Ne prend pas part au vote : Mme Delphine TERLIZZI
- Contre : élus du groupe Changer Paris
- Pour : élus du groupe Paris 11 en Commun, du Groupe Écologiste du 11^e, du groupe Communiste et Citoyen, et M. Guillaume POITOUX.

Il y a une très large majorité en faveur. Merci. »

Avis favorable est donné au projet de délibération.

2021 DASCO 51 – Caisse des écoles et collèges publics parisiens – Organisation de la restauration scolaire dans les collèges publics parisiens

M. le Maire : « La parole est à Jérôme MEYER. »

Mme MEYER : « Merci M. le Maire. Cette délibération porte sur la restauration scolaire en collège.

Je tiens à rappeler comment fonctionne la restauration scolaire dans les collèges parisiens. Elle est de la responsabilité des départements, donc de la Ville de Paris. Il y a trois modes d'organisation différents :

- une restauration scolaire réalisée par la Caisse des écoles. Pour le 11^e arrondissement, cela concerne trois collèges : Aubrac, Pilâtre de Rozier et Anne Frank
- une restauration scolaire réalisée directement de manière autonome par un service au sein du collège. C'est le cas dans deux collèges du 11^e : Alain Fournier et Beaumarchais.
- une restauration assurée par la Région, dans le cadre où un collège est inscrit dans une cité scolaire, en l'occurrence le collège Voltaire qui est inscrit dans la cité scolaire du lycée Voltaire.

Je vais revenir sur les motivations de cette délibération. Vous connaissez le rôle social de la restauration scolaire, je rappelle que bien souvent le repas pris à la cantine est le seul repas complet que prennent certains enfants. La crise sanitaire nous a montré à quel point ce repas est important et que lorsqu'on est dans des équipes ou des services de restauration scolaire à faibles effectifs, les moindres absences peuvent conduire à la fermeture du service. Donc pour garantir une meilleure sécurisation du service, nous avons pris la décision de réformer l'organisation de la restauration scolaire, notamment sous l'impulsion de Patrick BLOCHE qui préside aux destinées des affaires scolaires et de la restauration scolaire dans le 11^e.

Cette réforme de l'organisation porte notamment sur le rattachement des services de restauration scolaire autonomes au sein des Caisses des écoles des arrondissements. Cela nous permettra non seulement d'assurer une continuité de fonctionnement équivalente à celle qui existe dans les écoles et les collèges qui sont déjà couverts par la Caisse d'école, mais aussi de mettre pleinement en œuvre nos objectifs en matière de produits bio, de circuits courts et tous les projets que nous portons à Paris et dans le 11^e arrondissement, avec notamment mon collègue Grégory MOREAU.

Pour ce qui est de cette délibération, elle porte plus particulièrement sur le transfert des deux collèges du 11^e qui ont un service de restauration autonome, c'est-à-dire Alain Fournier et Pilâtre de Rozier, dont la restauration va être réalisée par la Caisse des écoles à partir de 2022 pour le collège Alain Fournier, et de 2023 pour le collège Pilâtre de Rozier. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup, cher Jérôme. Il s'agit donc d'un projet d'extension du service public et de sa qualité. Grégory MOREAU a demandé la parole. »

M. MOREAU : « Merci M. le Maire. Comme Jérôme MEYER l'a bien exposé, cette réforme de l'organisation de la restauration scolaire dans les collèges parisiens consiste à intégrer progressivement les 37 collèges dotés d'un service de restauration autonome dans le périmètre des Caisses des écoles, qui gèrent la restauration des 48 autres établissements scolaires parisiens, en dehors des 29 cités mixtes régionales.

En effet, les ambitions écologiques élevées de la Ville de Paris dans le domaine de l'alimentation nécessitent une technicité optimum de la part des services de la Ville, accompagnée d'une coordination de l'ensemble des établissements scolaires assurant une restauration.

J'avais donc également insisté de mon côté, à mon humble échelle, sur l'importance d'une telle coordination, notamment lors d'une réunion avec Mme Audrey PULVAR, Adjointe à Mme la Maire de Paris, en charge de l'alimentation durable, et lors d'une intervention au Conseil d'arrondissement du 11^e arrondissement, le 21 septembre dernier, en vue de pouvoir mieux répondre aux objectifs du Plan Alimentation durable, dans sa version 2021-2026, de la Ville de Paris qui sera très prochainement rédigé. À ce Conseil d'arrondissement de septembre, mon collègue ici présent, M. Patrick BLOCHE, avait alors annoncé un projet dans ce sens. Le présent projet de délibération 2021 DASCO 51 n'en est ni plus ni moins que la réalisation concrète. Je salue donc ce travail efficace.

Au passage, je veux rassurer mon collègue, M. Adrien TIBERTI, qui était intervenu lors de ce même Conseil d'arrondissement en septembre : cette réforme ne correspond pas à une centralisation vers l'Hôtel de Ville puisqu'il existe bel et bien une Caisse des écoles dans chaque arrondissement.

Pour conclure, c'est avec enthousiasme que notre groupe Écologiste de Paris approuve ce projet de délibération. »

M. le Maire : « Merci beaucoup, cher Grégory. Merci pour votre implication au titre de votre délégation pour la Mairie, mais aussi au sein de la Caisse des écoles du 11^e arrondissement. Bénédicte DAGEVILLE a demandé la parole. »

Mme DAGEVILLE : « Merci, M. le Maire. Je voulais m'exprimer pour mon groupe et pour dire que nous allons voter cette délibération dont nous partageons pleinement les objectifs exposés, notamment par mon collègue Jérôme MEYER, sur la volonté d'unification du service public de la

restauration scolaire. Il n'est en effet pas question ici de centralisation, mais bien d'unification à l'échelle de l'arrondissement, ce qui permettrait en fait d'avoir des assiettes comparables pour tous les élèves qui bénéficient du service de la restauration scolaire.

Nous y sommes favorables, néanmoins je siège au collège Alain Fournier et je voulais profiter de ce Conseil pour poser une question qui avait été soulevée, une question de fait qui nous est chère à nous élus Communistes mais aussi à l'ensemble de la majorité je pense : quel sera le devenir des personnels qui sont dans ces collèges lorsque le service de restauration scolaire sera repris par la Caisse des écoles ? Qu'advient-il de leur contrat, de leur emploi et de leurs conditions de travail ? Nous sommes favorables à cette évolution, mais nous resterons évidemment extrêmement vigilants. Nous sommes preneurs et preneuses des informations que vous pourrez d'ores et déjà nous délivrer. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je la redonne à Jérôme MEYER pour vous répondre sur cette question précise. »

M. MEYER : « Je vous remercie M. le Maire. Je ne peux que joindre mes paroles à celles de Grégory MOREAU concernant les objectifs de développement dans l'alimentation durable. Il a été très précis et a bien rappelé notre ambition commune. Je l'en remercie.

Je partage les questions soulevées par ma collègue Bénédicte DAGEVILLE et elle a eu raison de les souligner. Nous partageons avec l'ensemble des élus de la majorité cette question du devenir des salariés du service en question. Tous ces salariés ne seront pas oubliés bien entendu. Pour être tout à fait précis – et je vous enverrai le détail par écrit, chère collègue – les trois agents titulaires du collège Alain Fournier auront le choix d'intégrer la Caisse des écoles dans les mêmes conditions salariales et sociales qu'à la Ville de Paris, ou d'être affectés ailleurs à la Ville de Paris, dans un autre restaurant, par exemple ceux du CASVP. C'est un choix que nous leur laisserons. S'ils font le choix d'être intégrés à la Caisse des écoles du 11^e, ils continueront à produire les repas pour les enfants du collège Alain Fournier.

La dizaine d'agents contractuels de la Direction des Affaires Scolaires (DASCO) resteront à la DASCO, mais seront détachés à la Caisse des écoles sur le temps méridien, ce qui est déjà le cas aujourd'hui. En revanche, ils effectueront toujours les autres tâches dans le reste du temps scolaire au sein du collège. Je pense avoir répondu aux différentes questions. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Absolument. C'était une question importante et la réponse était claire, donc merci beaucoup. Je vous propose de passer au vote.

Le scrutin est clos. Le projet est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. »

Avis favorable est donné au projet de délibération.

2021 DASCO 89 – Désaffectation de son usage scolaire de l'école maternelle 5 cité Souzy

2021 DASCO 90 – Désaffectation de son usage scolaire de l'école maternelle située 7 passage Piver (11^e)

M. le Maire : « Il y a des inscrits sur les projets de délibération 2021 DASCO 89 et 90, donc je vous propose de faire une discussion globale. Je vais demander à Jérôme MEYER de présenter ces deux délibérations qui concernent la maternelle Souzy et passage Piver. »

M. MEYER : « Je vais commencer par la désaffectation de l'école maternelle du 5 cité Souzy. Comme je l'ai déjà rappelé lors de conseils d'arrondissement précédents, nous avons un projet d'envergure au sein de cette école maternelle. Cette école regroupe l'une des cuisines centrales de la Caisse des écoles. Cette cuisine centrale est située au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'école.

Cette cuisine centrale nécessite une restructuration importante pour augmenter la capacité de production du site (il est passé de 4 200 à 5 000 repas par jour) et, parce que les conditions de travail nous semblent un aspect important, pour remettre aux normes les locaux. Parallèlement, on aura une phase de désamiantage qui nécessite d'effectuer ces travaux en site inoccupé.

Puisqu'on parlait de nos ambitions en termes de restauration scolaire et notamment de qualité des produits, je tiens à préciser nous installerons également dans cette nouvelle cuisine centrale une légumerie pour travailler directement les légumes frais.

La fermeture de cette école pendant les deux prochaines années va nécessiter le transfert des classes dans d'autres écoles. Les élèves seront accueillis soit au 4-12 cité Souzy, l'école attenante, soit à l'école maternelle de la cité Voltaire, en face. Toutes les familles qui ont des enfants scolarisés dans l'école du 5 cité Souzy ont reçu un questionnaire sur lequel nous leur avons demandé leurs choix d'affectation d'école, et je tiens à rappeler que toutes ces familles ont obtenu leur premier choix.

Pour rassurer tout le monde dès à présent, les travaux de la cuisine centrale ne vont pas occasionner de perturbations dans la production des repas de nos chers écoliers. Ils auront toujours des repas, ils seront préparés dans nos autres cuisines, en l'occurrence rue Duranti, à l'école Keller, à l'école Parmentier, et également à l'école Piver pour ce qui est de la plonge.

Concernant le projet de délibération 2021 DASCO 90, la fermeture ou la désaffectation de l'école du 7 passage Piver relève d'autres raisons, notamment démographiques, mais il est important à mon avis de rappeler quelle a été l'histoire de cette école.

C'est l'école la plus récente du 11^e arrondissement, elle a été construite en 2005. Sa construction était motivée par un mini baby-boom des années 2000. À l'époque, dans le quartier de Belleville, il y avait beaucoup d'hébergements très sociaux et d'hôtels meublés, lesquels étaient souvent en sur-occupation avec des familles. Toute la politique menée par la Gauche depuis son arrivée au pouvoir à Paris en 2001, et notamment avec Bertrand DELANOË, nous a permis de résorber une bonne partie de l'habitat insalubre du quartier, et donc de transformer un certain nombre d'hôtels meublés surpeuplés en logements sociaux. Mais, de fait, nous avons connu une baisse des effectifs de cette école.

Face à cette baisse des effectifs, nous avons proposé un projet pour transformer cette école et pour y installer, surtout dans ce quartier de Belleville, une annexe du conservatoire pour que la culture soit au plus près des enfants les plus défavorisés. C'est le projet que mène ma collègue Emma RAFOWICZ. Et nous avons également un projet pour y installer un établissement de petite enfance, projet mené par ma collègue Bénédicte DAGEVILLE.

Il y a une autre utilisation, mais temporaire : nous allons garder l'usage de la cantine de l'école Piver, non pas pour y faire manger des enfants ou des écoliers dans un premier temps, mais pour servir de local de plonge pour la Caisse des écoles.

Les enfants scolarisés dans cette école iront à l'école Présentation ou Trois Bornes et à nouveau, tous les parents ont obtenu leur premier choix dans leur demande d'affectation. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup, cher Jérôme. Nelly GARNIER a demandé la parole. »

Mme GARNIER : « Merci M. le Maire. C'est vrai que chaque fermeture d'école – et je vais parler de fermeture d'école dans les deux cas parce que nous n'avons pas vraiment de garantie de réouverture dans le deuxième cas – nous rappelle l'échec de votre politique pour garder les familles à Paris.

Paris perd 12 000 habitants par an, ce qui est extrêmement préoccupant. Les Parisiens qui quittent la capitale sont souvent de jeunes parents, des jeunes couples, qui partent s'installer en région ou dans une commune limitrophe de Paris à l'arrivée du premier ou du deuxième enfant. Je vous arrêteraient tout de suite parce que ce ne sont pas à ces jeunes ménages qui quittent la capitale que vous attribuez des logements sociaux.

Le nombre d'enfants baisse partout dans tous les arrondissements de Paris, et je vais être honnête, ce soir je ne vais pas accuser M. TIBERTI en particulier d'être responsable de la chute du nombre d'enfants. Par contre, je vais accuser la Gauche qui avait déjà commencé à casser la politique familiale à l'échelle nationale sous François HOLLANDE. Et vous, vous achevez complètement cette politique familiale au niveau local en faisant de Paris une ville invivable pour les familles. On peut en parler, nous sommes des parents : Paris, ce sont des parcs sales, insalubres dont on ne peut pas profiter de manière sereine avec nos enfants ; c'est une insécurité galopante ; c'est une politique de logement et de loisirs qui exclut toujours les classes moyennes. Donc Paris devient une ville de passage, Paris n'est plus une ville où on peut s'enraciner. Nous refusons cela, c'est pourquoi nous nous abstenons pour marquer notre désaccord avec votre politique anti-famille. »

M. le Maire : « Toujours en nuance. Nour DURAND-RAUCHER. »

M. DURAND-RAUCHER : « Merci M. le Maire. Je voulais intervenir par rapport à la fermeture de l'école Piver. Un collectif d'habitants s'était constitué l'hiver dernier et avait proposé de monter des projets dans le quartier en s'appuyant sur l'école. Malheureusement, après une première réponse qui indiquait que finalement tout allait être déjà utilisé et que la Ville avait déjà prévu des activités pour le lieu, ils et elles se sont retrouvés sans accompagnement et à ne pas savoir quoi faire de leur volonté de faire vivre leur quartier dans une trajectoire inclusive.

On a tous envie collectivement de porter un quartier vivant où les uns et les autres vivent ensemble et qui ne soit pas trop gentrifié – parce que malheureusement, c'est aussi ce qui arrive petit à petit dans ce quartier – et c'est très intéressant de soutenir tant que possible ces collectifs et de les accompagner. Donc il est très important qu'à l'avenir, on pense à ces démarches et que, quand il y a des envies, on soit là en soutien des collectifs d'habitants et qu'on pense aux moyens de les organiser. Je cite ce collectif parce que nous, et d'autres services, avons été en contact avec eux. C'est important qu'ils aient des nouvelles de nous et qu'ils sachent que nous élus sommes là aussi pour soutenir les initiatives des habitants, où qu'elles soient quand elles sont intéressantes et vont dans un sens qui est aussi le nôtre à la Mairie du 11^e arrondissement.

Mon propos n'était donc pas directement lié au devenir de l'école Piver, mais plutôt à sa fermeture et à la possibilité d'avoir de nouveaux usages et de savoir comment on envisage d'aider les collectifs là où ils se forment, là où ils se créent, quand ils nous semblent intéressants, et d'aller faire des propositions qui nous conviennent. »

M. le Maire : « Merci. Adrien TIBERTI a demandé la parole. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Juste quelques mots pour répondre à Nelly GARNIER parce qu'elle m'a tendu une perche.

On parle d'établissement scolaire et Nelly GARNIER se comporte comme un mauvais élève, c'est-à-dire un élève qui n'écoute pas ce qui est dit. Pourtant, notre collègue Jérôme MEYER a été très précis pour expliquer la baisse démographique de l'école Piver : cette baisse est une conséquence négative d'une action positive, celle de la réduction de l'habitat insalubre. Quand nous remplaçons des hôtels meublés où des familles s'entassent dans des chambres par des immeubles de logements sociaux où les familles – souvent les mêmes – occupent de véritables appartements, nous baissons la population. Nous sortons toutes ces familles de l'habitat insalubre. De facto, comme nous leur offrons des conditions de logement enfin dignes, des appartements plus grands, des chambres remplacées par des appartements, cela fait moins de familles.

Par ailleurs, Nelly GARNIER est intervenue plusieurs fois dans ce Conseil d'arrondissement pour dénoncer nos projets de densification. Du coup, elle se retrouve à défendre des positions contradictoires : elle dénonce à la fois la baisse de la population et la densification. Ses propos contradictoires la décrédibilisent complètement auprès de ceux qui nous écoutent. On peut faire une critique à la Ville, et elle est dans son rôle en tant qu'élue des oppositions critiquant nos choix. Mais quand elle les critique de façon contradictoire, quand elle dit tout et son contraire, elle perd évidemment toute crédibilité. Et ça s'est vu puisque, c'est hélas les positions constantes de la Droite à Paris, les électeurs ne suivent pas.

J'entends bien ce que dit mon collègue Nour DURAND-RAUCHER, mais on ne peut pas opposer des projets privés à des projets d'extension du service public. En l'occurrence, dans ces bâtiments municipaux, nous avons des projets d'extension du service public et ce dernier, par définition, sert l'intérêt général. On est tous d'accord, une crèche, une cantine, un conservatoire, ce sont des projets qui s'adressent à toute la population. Et c'est pour ça que les projets et les collectifs sont des choses qui s'intègrent bien mieux quand il s'agit d'occuper, de façon intercalaire ou pas, des locaux privés vides, et il y en a dans notre arrondissement.

Nous avons de beaux projets à défendre pour ces bâtiments qui nous appartiennent et c'est une très bonne chose. Nous allons développer le service public municipal, y compris à Belleville, dans le quartier le plus populaire de notre arrondissement, et c'est une très bonne idée. »

M. le Maire : « Merci, cher Adrien. Je n'ai pas d'autres demandes de parole, je me tourne vers Jérôme MEYER pour savoir s'il souhaite intervenir à nouveau, même si les interventions n'appelaient pas forcément de réponses. »

M. MEYER : « Non, je n'ai pas d'éléments complémentaires mais je dois ajouter que mon collègue Adrien TIBERTI a très bien répondu et je l'en remercie. C'était effectivement nécessaire de faire cette mise au point à ma collègue Nelly GARNIER.

Je tiens à rajouter qu'en plus, l'installation du conservatoire va nécessiter très peu de travaux, donc les coûts vont être relativement faibles. Il n'y aura pas une fermeture plus longue que celle qu'il y aurait eu de toute façon du fait des vacances estivales, puisque dès l'automne, nous espérons pouvoir accueillir des élèves au conservatoire et que ça va pouvoir aller assez rapidement, et c'est une très bonne chose. »

M. le Maire : « Absolument. Pour ce qui est du conservatoire, « dès l'automne » signifie dès la réouverture du conservatoire. Le conservatoire fait sa rentrée le 13 septembre et dans cette même période, il y aura des activités culturelles et des enseignements dans ce qui est maintenant l'ancienne école Piver. Vous voyez donc que nous n'avons pas perdu du temps.

J'ajoute, pour Nour DURAND-RAUCHER, que le collectif qu'il a évoqué a été reçu par le directeur du conservatoire. Les premiers besoins à satisfaire sont ceux du conservatoire, mais dès lors que des moments dans la journée ou dans la semaine permettraient d'autres activités, la porte pourra être ouverte au collectif. Mais ce dernier le sait puisqu'ils sont en rapport régulier avec le directeur du conservatoire.

Nous allons d'abord voter sur le projet de délibération 2021 DASCO 89.

Résultat des votes :

- Abstention : élus du groupe Changer Paris
- Pour : élus du groupe Paris 11 en Commun, du Groupe Écologiste du 11^e, du groupe Communiste et Citoyen, et M. Guillaume POITOUX.

Le projet est adopté. Je vous remercie. »

Avis favorable est donné au projet de délibération.

2021 DASCO 90 – Désaffectation de son usage scolaire de l'école maternelle située 7 passage Piver (11^e)

M. le Maire : « Le scrutin est ouvert pour le projet de délibération 2021 DASCO 90. Sans surprise, les votes sont identiques. Le projet est adopté. Je vous remercie. »

Avis favorable est donné au projet de délibération.

2021 DPE 27 – Subventions de fonctionnement (341.555 euros) et signature d'avenants de prorogation aux conventions de 10 associations gestionnaires de recycleries

M. le Maire : « Alexandre VISCONTINI pour présenter cette délibération. »

M. VISCONTINI : « Merci M. le Maire. Cette requête se définit elle-même comme une initiative citoyenne, une zone d'activation créative et écologique. Elle réunit des personnes issues d'horizons variés. Elle a démarré son activité en 2015 avec la volonté d'inventer un espace qui permettait l'échange, la découverte, la création.

C'est aujourd'hui la ressourcerie du 11^e arrondissement qui porte de nombreux projets et permet de faire vivre concrètement pour les habitants l'engagement en faveur de la réduction et de la valorisation des déchets.

La Ville de Paris est engagée depuis 2014 dans cette trajectoire « zéro déchet » que nous portons fortement dans notre arrondissement. Nous avons lancé cette année entre mars et mai un appel à manifestation d'intérêt pour identifier des territoires « zéro déchet ». Et j'en profite pour remercier la Petite Rockette d'avoir contribué très activement à cette dynamique en proposant des actions en faveur de la réduction, de la valorisation, de la collecte, du tri dans le but de préserver les matières premières, de limiter le recours à l'enfouissement et l'incinération.

C'est dans ce cadre de cette trajectoire « zéro déchet » que la Ville de Paris soutient et accompagne un certain nombre de ressourceries ; dans le 11^e arrondissement, il s'agit de la Petite Rockette. Ces ressourceries contribuent complètement à l'objectif de réduction des déchets grâce au réemploi, la réutilisation, la réparation, la prolongation de la durée de vie des objets. Au-delà de cette contribution directe à la réduction des déchets, ce sont aussi des lieux de sensibilisation à une consommation plus responsable qu'on appelle de nos vœux, à travers des ateliers, des animations, des événements organisés régulièrement à destination de toutes et tous.

Ces ressourceries – et la Petite Rockette y prend sa part – participent au développement économique des territoires où elles sont implantées puisqu'elles réalisent un certain nombre de partenariats avec les acteurs locaux et créent des emplois non délocalisables essentiellement à destination de personnes éloignées de l'emploi.

La délibération proposée aujourd'hui est une prolongation par avenant de la convention pluriannuelle d'objectifs avec la Petite Rockette jusqu'au 31 décembre 2021, assortie d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 65.000 € pour l'exercice 2021. »

M. le Maire : « Merci beaucoup, cher Alexandre. Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Nos arguments et notre vote seront les mêmes que pour la délibération 2021 DASCO 35. Au vu d'un certain nombre d'imprécisions dans la réponse de l'exécutif, je vais rappeler notre position, même si la délibération ne concerne pas l'activité mécanique interdite aux hommes – nous en sommes tous d'accord – mais celle de la ressourcerie. Nous ne pouvons pas cautionner les valeurs que défend l'association et qu'elle peut très bien mettre en avant dans ses autres activités. Notre problème n'est pas la ressourcerie, ni le principe des ressourceries, c'est bien l'association en tant que telle. Notre groupe refuse de subventionner des associations qui font la promotion de la ségrégation, qu'elle soit basée sur le genre ou sur tout autre caractère. Donc nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je pense que cette intervention appelle la même réponse que tout à l'heure. Je n'ai pas d'autres inscriptions. Alexandre VISCONTINI ? »

M. VISCONTINI : « Notre groupe Ecologiste s'est toujours engagé en faveur des droits des femmes, de l'égalité, et nous sommes assez fiers de ces engagements féministes. Nous pensions que la Ville de Paris l'était aussi, mais certaines décisions nous en font douter quelquefois. Et parce que nous combattons pour les droits de toutes et tous, nous savons que certaines femmes ou personnes LGBT, victimes de violences sexistes, de discriminations, de harcèlement parfois très violent, peuvent avoir des parcours de vie complexes qui mettent à mal l'estime de soi, la capacité à recréer des liens de confiance.

Nous savons aussi que dans notre société, dans notre ville, l'espace public présente encore de nombreux motifs d'insécurité pour les femmes et les personnes LGBT, et certaines d'entre elles trouvent dans ces ateliers dédiés des ressources nécessaires à leur émancipation, à leur autonomisation. C'est d'autant plus le cas dans ces ateliers de mécanique cycliste, avec une pratique habituellement davantage investie par les hommes. C'est pour redonner du pouvoir d'agir, de la fierté que la Petite Rockette a proposé ces ateliers dédiés et nous souhaitons lui apporter ici tout notre soutien.

Dans sa proportion et dans sa forme, nous regrettons fermement cette polémique. Celle-ci ne peut que porter atteinte à la relation de confiance que la Ville noue avec des partenaires associatifs quasi historiques, comme ici la Petite Rockette, dont l'action est largement reconnue et saluée par toutes et tous depuis de nombreuses années. Merci. »

M. le Maire : « Merci Alexandre. Lâchons un petit peu Twitter, chers collègues. Nous allons passer au vote sur ce qui est proposé, c'est-à-dire des conventions pour ces recycleries, et notamment la Petite Rockette. Le scrutin est ouvert.

Résultat des votes :

- Ne prend pas part au vote : Mme Delphine TERLIZZI
- Contre : élus du groupe Changer Paris
- Pour : élus du groupe Paris 11 en Commun, du Groupe Écologiste du 11^e, du groupe Communiste et Citoyen, et M. Guillaume POITOUX.

La délibération est adoptée. »

Avis favorable est donné au projet de délibération.

2021 DAC 589 – Subventions (7 000 euros) à 2 associations au titre de l'action culturelle locale du 11^e arrondissement

M. le Maire : « Nous avons épuisé l'ordre du jour sur lequel les élus s'étaient inscrits. Je vais vous proposer un vote global sur les délibérations restantes, mais nous allons faire un vote séparé pour deux délibérations sur lesquelles des élus ne prennent pas part au vote.

La première est le 2021 DAC 589. Le scrutin est ouvert. Résultat des votes :

- Ne prend pas part au vote : M. Alexandre VISCONTINI
- Pour : élus du groupe Paris 11 en Commun, du Groupe Écologiste du 11^e, du groupe Communiste et Citoyen, du groupe Changer Paris et M. Guillaume POITOUX.

La délibération est adoptée. »

Avis favorable est donné au projet de délibération.

2021 DASCO 82 – Collèges en cité scolaire – Subventions complémentaires (64 369 euros) au titre de la restauration scolaire pour 2021

M. le Maire : « Le scrutin est ouvert pour la délibération 2021 DASCO 82.

Résultat des votes :

- Ne prend pas part au vote : M. Jean-Christophe MARTIN
- Pour : élus du groupe Paris 11 en Commun, du Groupe Écologiste du 11^e, du groupe Communiste et Citoyen, du groupe Changer Paris et M. Guillaume POITOUX.

La délibération est adoptée. Je vous remercie. »

Avis favorable est donné au projet de délibération.

VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DELIBERATION SANS INTERVENTIONS

M. le Maire : « Maintenant, ce sont l'ensemble des autres délibérations que nous allons adopter, il s'agit de :

- **2021 DLH 121** Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2020 de la 1^{ère} concession de la SOREQA et avenant n°15 au traité de concession d'aménagement
- **2021 DASES 125** Subventions (659.895 euros) aux associations les Restaurants du Cœur, L'Un est l'Autre, Notre Dame de Tanger, et convention avec la Chorba pour leurs actions d'aide alimentaire
- **2021 DASES 98** Subventions (40.800 euros) et conventions avec 21 associations dans le cadre de la Politique de la ville
- **2021 DDCT 40** Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs
- **2021 DDCT 52** Subventions (90.000 euros) au titre de l'Appel à projets Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle 2021
- **2021 DAE 151** Subvention (40.000 euros) et conventions avec 23 associations intervenant dans les quartiers populaires pour mise en œuvre du plan Paris Boost Emploi
- **2021 DAE 81** Soutien aux exploitants sur le domaine public impactés par la Covid-19 - Exonération, gel et diminution de redevances pour l'année 2020
- **2021 DAE 117** Marchés découverts alimentaires et biologiques - Modification des droits de place
- **2021 DAE 115** Marchés de la Création (11e - 14e) - Modification des droits de place
- **2021 DAC 37** Subventions (20.000 euros) aux associations Maison du Hip Hop (11e) et Ghetto Style Movement (9e) œuvrant en faveur de la culture Hip Hop
- **2021 DAC 52** Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association Les Athévains (11e)
- **2021 DJS 73** Subventions (188.000 euros) au profit de 36 associations au titre de l'accès des jeunes à la culture, au sport et aux vacances

- **2021 DFPE 27** Subventions (1.325.395 euros) et avenants n°5 et n°6 avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) (11e) pour ses six établissements d'accueil de la petite enfance
- **2021 DFPE 148** Avenant de prolongation à la convention de DSP pour l'exploitation de l'EAPE situé 13-15 rue Charrière
- **2021 DFPE 165** Subventions (154.500 euros) et avenants à convention avec 9 associations pour leurs activités de médiation familiale
- **2021 DASCO 37** Collèges publics parisiens et lycées municipaux - Dotations complémentaires de fonctionnement (13.320 euros), subventions d'équipement (19.180 euros) et subventions pour travaux (188.973 euros)
- **2021 DASCO 63** Caisses des écoles - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024
- **2021 DASCO 71** Caisse des écoles (11e) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024
- **2021 DASCO 81** Collèges publics dotés d'un service de restauration autonome - Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour l'année scolaire 2021-2022

Je vous propose donc de vous prononcer un vote global sur ces délibérations. Le scrutin est ouvert.

Unanimité des votes. Les projets sont adoptés. Je vous remercie. »

Avis favorable est donné aux projets de délibération.

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

V11202135 – Vœu afin que la place Marek Edelman accueille une stèle en mémoire des victimes et des combattants du ghetto de Varsovie

M. le Maire : « Nous avons quelques vœux à examiner. Je vais passer tout de suite la parole à Rosalie LAMIN pour présenter un vœu mémoriel, pour que la place Marek Edelman accueille une stèle en mémoire des victimes et des combattants du ghetto de Varsovie. Notre ville n'ayant pas de lieu de mémoire pour ce moment tragique, à la différence de nombreuses autres villes de France, nous voulons vous proposer cette initiative. »

Mme LAMIN : « Merci M. le Maire. Chers collègues, le 19 avril dernier, à l'angle de la rue Fontaine au Roi et du Moulin Joly, on commémorait les 78 ans du soulèvement du ghetto de Varsovie. Ce ghetto a été créé en plein cœur de la capitale polonaise par les nazis en octobre 1940.

Dans cet espace d'à peine 300 hectares, près de 400 000 juifs ont été entassés dans des conditions inhumaines. Outre la surpopulation de ce ghetto, régnaient la faim, le froid, la maladie, mais aussi

la terreur, notamment celle des rafles. Alors que tout droit leur était dénié, les habitants du ghetto s'organisèrent et créèrent des écoles, des universités, des associations, des journaux.

Ces actes de résistance n'étaient que le prélude d'une insurrection. Cette insurrection débuta le 19 avril 1943. Elle constitua l'ultime acte de lutte contre la barbarie. Pendant trois semaines, 1 000 résistants juifs, pauvrement armés d'à peine quelques pistolets et grenades, résistèrent à plus de 2 000 soldats allemands entraînés et lourdement armés. Cette insurrection constitue un grand moment de l'histoire du peuple juif et l'un des principaux actes de la résistance juive au nazisme.

Le 19 avril dernier, nous leur avons rendu hommage à l'angle des rues Fontaine au Roi et Moulin Joly, sur la place Marek Edelman. Cette place qui honore la mémoire de ce héros du soulèvement a été inaugurée le 4 avril 2016, à la suite d'un vœu adopté le 4 novembre 2013 par le Conseil d'arrondissement du 11^e arrondissement, sur proposition de M. le Maire, qui était Patrick BLOCHE.

Avec François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement, et les élus du groupe Paris 11 en Commun : socialistes, écologistes et apparentés, nous vous proposons que cette place accueille une stèle afin d'honorer les victimes et les héros du ghetto de Varsovie.

Il nous appartient en effet de faire vivre leur mémoire car l'oubli serait comme un second anéantissement. C'est pourquoi je vous invite à adopter ce vœu pour que cette belle place, qui possède des cerisiers japonais, fleurisse de cette mémoire et pour que nous ne perdions jamais l'idée que c'est un lieu qu'on devrait commémorer chaque année. Je vous remercie, chers collègues. »

M. le Maire : « Merci beaucoup, chère Rosalie. J'ajoute qu'un amendement a été introduit : le groupe Ecologiste a souhaité s'associer au vœu. Jean-Christophe MARTIN a demandé la parole. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire, mes chers collègues.

« Nous nous battons non pour la vie, mais pour le prix de la vie, non pour éviter la mort, mais pour la manière de mourir » : voilà qui résume le soulèvement héroïque du ghetto de Varsovie. Face à la barbarie la plus infâme, c'est l'humanité qui n'a pas voulu se courber et qui a choisi de mourir debout.

Chère Rosalie LAMIN, vous avez su avec le talent qui est le vôtre, rappeler la réalité de ce soulèvement de cette poignée de combattants qui a désarmé, qui a tenu tête à l'armée nazie. C'est une leçon de vie, c'est une leçon de courage. C'est une leçon qui manque à notre époque contemporaine et c'est une leçon – et je vous rejoins – que nous ne devons pas oublier.

Donc notre groupe soutiendra à 100 % ce vœu et nous demandons, si vous en êtes d'accord, M. le Maire, à y être associés de la même manière. »

M. le Maire : « Bien sûr. Merci beaucoup pour votre intervention. Peut-être que l'ensemble des groupes du Conseil souhaite s'associer ? Est-ce que le groupe Communiste le souhaite ? »

Mme DAGEVILLE : « Oui, bien entendu, M. le Maire. »

M. le Maire : « M. Guillaume POITOUX aussi. Donc, on peut le mettre sur proposition du Maire et de l'ensemble des élus du Conseil du 11^e arrondissement pour être unanimes. Merci beaucoup. Je vous propose de passer au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que l'invasion de la Pologne le 1^{er} septembre 1939 à l'issue d'un Blitzkrieg intensif et la reddition de sa capitale, Varsovie, le 27 septembre après plus de vingt jours de résistance ;

Que dès les premiers jours de l'occupation, les Allemands, sûrs de leur impunité, se livrent à des exactions à l'encontre des Juifs de Varsovie ;

Qu'à l'arbitraire de l'occupant vient s'ajouter une série de mesures antijuives – mesures qui n'auront de cesse de se multiplier et dont l'application participera à la politique de répression et d'humiliation ;

Que dès novembre 1939, le quartier juif, considéré et traité par les nazis comme une zone d'épidémie, est clôturé par des barbelés préfigurant les limites du futur ghetto ;

Que le 7 août 1940, Varsovie est officiellement divisée en trois secteurs – allemand, polonais et juif – par un arrêté ;

Que le 2 octobre 1940, la veille de Rosh Hashana, la création dans la ville d'un quartier exclusivement juif et partant, d'un ghetto, symbole de l'exclusion d'une communauté avant son assassinat, est ordonnée ;

Que quelques jours plus tard, le 12 octobre, alors qu'ils célèbrent Yom Kippour, les Juifs de Varsovie apprennent qu'ils doivent tous s'installer dans le ghetto avant la date limite du 31 octobre 1940 ;

Que le 16 novembre 1940, le ghetto est officiellement isolé du reste de la ville — il est en partie cerné d'un mur d'enceinte haut de trois mètres, recouvert de barbelés et de verre pilé ;

Que dans ce ghetto d'à peine 300 hectares – soit 2,4 % de la superficie de Varsovie – s'entassent près de 400 000 personnes – la population officielle a varié selon les périodes, passant de 380 740 habitants en janvier 1941 à 431 874 en juillet de la même année ;

Qu'outre la surpopulation, la famine sévit, le froid tenaille, les épidémies se propagent et la terreur, notamment celle des rafles, règne à l'intérieur du ghetto ;

Qu'en dépit des conditions de vie dramatiques et alors que le pouvoir criminel de l'occupant leur refuse tout droit – que ce soit le droit à l'éducation et à la pensée, à la vie, voire à une mort digne –, les habitants du ghetto créent des écoles, des universités, des associations, ainsi que des journaux clandestins ;

Que ces actions, qui, pour citer Marek Edelman, *« engendraient la résistance contre tout ce qui menaçait le droit à une vie digne, ont eu pour conséquence l'insurrection »* ;

Que le 19 avril 1943, veille de Pessa'h, commence le soulèvement du ghetto de Varsovie – l'ultime acte de lutte contre la barbarie – en réponse à une énième rafle organisé par les nazis et à leur volonté de liquider le ghetto ;

Que pendant trois semaines, les combats mettent aux prises environ 1000 résistants juifs, pauvrement armés de pistolets, de grenades et cocktails Molotov, contre, du côté allemand, quelque 2000 soldats entraînés à la guerre munis d'un armement identique à celui utilisé sur le front : chars, canons, lance-flamme ;

Qu'en dépit de leur courage et de leur héroïsme, l'insurrection prend fin le 16 mai avec la destruction de la plus grande synagogue de Varsovie ;

Que cette insurrection, grand moment de l'histoire du peuple juif, constitue un des principaux actes de la résistance juive au nazisme ;

Qu'en juillet 1943, les Allemands ont installé dans le ghetto un camp de concentration où ils transférèrent près de 3000 internés du camp d'Auschwitz, pour récupérer les biens juifs et déblayer les ruines afin de ne laisser nulle trace de l'emplacement où les Juifs avaient vécu pendant des siècles et du ghetto qu'ils avaient créé ;

Qu'il nous appartient de faire vivre la mémoire des victimes et des combattants du ghetto de Varsovie, car l'oubli serait comme un second anéantissement ;

Que la place Marek Edelman, rendant hommage à l'un des héros de ce soulèvement, a été inaugurée le 4 avril 2016, à la suite d'un vœu adopté le 4 novembre 2013 par le conseil du 11^e arrondissement sur proposition de Monsieur le Maire Patrick Bloche ;

Que la Mairie du 11^e arrondissement a commémoré, le 19 avril dernier, la mémoire de Marek Edelman ainsi que les 78 ans du soulèvement du ghetto de Varsovie, place Marek Edelman ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement, et de l'ensemble des élus du Conseil du 11^e arrondissement ;

EMET LE VŒU :

Que la place Marek Edelman accueille une stèle en mémoire des victimes et des combattants du ghetto de Varsovie.

M. le Maire : « Le scrutin est clos. Il y a unanimité. Nous aurons un travail à engager avec Rosalie LAMIN et Laurence PATRICE, l'adjointe d'Anne HIDALGO chargée de la mémoire, pour définir la nature du geste mémoriel que nous installerons ici. Merci chers collègues pour cette unanimité. »

Le vœu est adopté.

V11202136 – Vœu relatif à l'entretien des écoles

M. le Maire : « Le vœu suivant est relatif à l'entretien des écoles. Nelly GARNIER le présente. »

Mme GARNIER : « À travers ce vœu, nous voulons nous faire le relais de plusieurs signalements effectués par des parents d'élèves qui alertent sur la vétusté de certaines écoles. Ça a été le cas il y a quelques années sur l'école du boulevard Richard Lenoir, situation qui a été heureusement réglée depuis. C'est maintenant le cas sur l'école de la rue Baudin.

C'est pourquoi, de manière très constructive, nous nous disions qu'à l'occasion des vacances d'été, l'ensemble des écoles du 11^e aurait pu faire l'objet d'un diagnostic technique approfondi de la part des services de la Ville afin de détecter les cas de vétusté, voire de dangerosité, pour qu'à la suite de ces diagnostics, la Ville puisse effectuer les réparations nécessaires avant la rentrée scolaire de septembre 2021. »

M. le Maire : « Merci Nelly GARNIER. Jérôme MEYER. »

M. MEYER : « Je vous remercie M. le Maire. Je constate que ma collègue prend des faits ponctuels pour en faire une généralité, ce qui mérite une réponse assez précise parce que je ne peux pas vous laisser dire que les écoles du 11^e et de Paris ne sont pas entretenues. Si vous voulez voir ce que c'est qu'une école qui n'est pas entretenue, je vous invite à aller à Marseille et à regarder dans quel état Jean-Claude GAUDIN a laissé les écoles de la cité phocéenne après 25 ans de mandature. Et plus proche de chez nous, je vous invite également à aller regarder dans quel état sont certains lycées parisiens, qui sont gérés par la Région présidée par Mme Valérie PECRESSE. Je vous demande de regarder plus particulièrement ce qui se passe en ce moment au lycée Rabelais, ou plus proche de chez nous, dans le 11^e, au lycée Voltaire dont une génération entière d'élèves n'aura connu en guise de réfectoire que des locaux préfabriqués et des plats industriels en raison du manque de suivi de chantier que menait la Région. Il est nécessaire de le rappeler, pour vous qui commencez par donner des leçons.

Si on en vient plus particulièrement à votre vœu, je tiens à rappeler tout ce que nous faisons, notamment l'action menée par la Ville de Paris et plus particulièrement par Patrick BLOCHE en sa qualité d'adjoint à la Maire de Paris en charge de l'éducation. Je veux notamment souligner tous les moyens qu'il nous met à disposition pour que nous puissions entretenir les écoles du 11^e.

Chaque année, ce sont 3 à 4 millions d'euros qui sont utilisés pour entretenir, sécuriser et embellir nos écoles dans le 11^e : modernisation des sanitaires, remplacement des menuiseries, reprise de toitures, rénovation énergétique, mise en accessibilité et réalisation de cours oasis. Je ne vais pas rentrer dans les détails de tout ce que nous prévoyons cet été, mais il y a un plan de charge assez important.

Vous citez en particulier l'école maternelle Richard Lenoir. Mais vous citez une situation qui date de 2016. Il s'agissait probablement du dortoir – si je ne m'abuse – sur lequel il y avait un problème d'humidité. Dès 2016, la décision avait été prise de déplacer le dortoir dans une autre salle, qui était beaucoup plus adaptée. Cette salle où il y avait de l'humidité a été réaménagée et transformée. L'isolation a été faite et aujourd'hui, elle sert de local pour les activités périscolaires.

Vous avez parlé également de l'école maternelle Baudin. Alors là, je suis très surpris de vous entendre parce que je pense que vous faites référence à l'orage du 4 juin dernier, un orage particulièrement violent qui a conduit à un certain nombre d'infiltrations dans les classes parce que l'eau, plus importante que d'habitude, s'est retrouvée dans une canalisation qui était bouchée. Par conséquent, il y a eu un débordement, ce qui a amené à un certain nombre d'infiltrations. Dès le jour même, cette canalisation a été débouchée. Les services de la Ville sont intervenus au plus vite – c'était un vendredi – et les enfants de la classe inondée ont pu regagner leur classe dès le lundi. Je dois vous dire également que cette canalisation a été entièrement remplacée mercredi dernier. Et ça m'étonne que vous parliez de vétusté de l'école maternelle Baudin parce que nous avons fait un certain nombre de travaux dans cette école et notamment l'étanchéité du toit de terrasse en 2019 pour un montant de 163.000 €.

Vous proposez de faire un diagnostic des établissements scolaires, mais savez-vous quel est le travail de la Ville de Paris, le travail des fonctionnaires de la Ville de Paris et celui des élus ? Sachez que tous les deux ans, nous organisons une visite fonctionnelle d'architecture dans les écoles avec les services, le directeur, dans certains cas les parents d'élèves, le cadre technique de la Mairie et moi-même pour identifier quels sont les travaux que nous devons réaliser, et nous programmons les travaux à l'été.

Puisque vous demandez d'effectuer les travaux dès cet été, sachez que pour effectuer des travaux, notamment quand les travaux sont importants, il est nécessaire de les préparer et de placer des marchés publics. Tout cela s'anticipe et c'est ce que nous faisons. Nous faisons d'autant plus ce travail d'anticipation que nous devons également laisser certaines écoles ouvertes pour les centres de vacances et centres de loisirs parce que beaucoup de familles n'ont pas la chance de pouvoir partir en vacances. Lorsque nous accueillons les enfants durant l'été, nous ne pouvons pas y faire des travaux. Il y a donc toute une programmation à mettre en place.

Pour conclure, ma chère collègue, je peux vous assurer qu'avec l'engagement de Patrick BLOCHE à l'Hôtel de Ville, de François VAUGLIN dans le 11^e arrondissement et de moi-même, nous garantissons le bon entretien de nos écoles. Par conséquent, au regard de l'ensemble de ces éléments, l'exécutif du 11^e émettra un avis défavorable sur ce vœu. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci cher Jérôme pour cette réponse très complète, mais qui est nécessaire face à des propos parfois à l'emporte-pièce. Je ne vois pas de nouvelle demande de parole, je vous propose donc de passer au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant les signalements effectués régulièrement par les parents d'élèves et les directeurs quant à la vétusté de plusieurs écoles de notre arrondissement,

Considérant le temps qui passe et qui use les bâtiments des écoles parisiennes, souvent construites à la même époque,

Considérant l'expérience passée de l'école du boulevard Richard-Lenoir, finalement rénovée il y a peu, après plusieurs années de plaintes de la part des parents d'élèves quant à l'état des locaux,

Considérant l'expérience récente de l'école de la rue Baudin, endommagée par les orages et dont plusieurs éléments de fermeture sont à ce jour non fonctionnels,

Considérant le principe de précaution qui nous oblige dès lors qu'il s'agit de la sécurité et du bien-être de jeunes enfants,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

- Qu'à l'occasion des vacances d'été, l'ensemble des écoles du 11^e arrondissement fasse l'objet d'un diagnostic technique approfondi de la part des services de la Ville afin d'y détecter les indicateurs de vétusté ou de dangerosité,
- Qu'à la suite de ces diagnostics, la Ville de Paris effectue les réparations nécessaires d'ici à la rentrée scolaire de septembre 2021.

M. le Maire : « Le scrutin est ouvert avec un avis défavorable de l'exécutif.

Résultat des votes :

- Pour : élus du groupe Changer Paris et M. Guillaume POITOUX
- Contre : élus du groupe Paris 11 en Commun, du Groupe Écologiste du 11^e, et du groupe Communiste et Citoyen.

Le vœu est rejeté à la majorité. Merci beaucoup. »

Le vœu est rejeté.

V11202137 – Vœu relatif à la rue Charrière

M. le Maire : « C'est à nouveau Nelly GARNIER qui le présente. »

Mme GARNIER : « Écoutez ce vœu parce que nous avons été alertés par de nombreux riverains des TEP de la rue Charrière, des nuisances qu'ils subissent. Ces nuisances sont liées à une mauvaise conception de ces terrains puisque, par exemple, aucune solution n'a été pensée pour réduire le bruit des ballons qui tapent sur les grillages. Mais elles sont aussi liées au climat d'impunité totale que vous avez laissé s'installer dans cette ville en refusant de vous saisir des problématiques de sécurité. Alors vous laissez des voyous – parce qu'on va se dire la vérité, ce ne sont pas des sportifs, mais des voyous – entrer sur ces terrains en dehors des horaires d'ouverture, dégrader le matériel, taguer les murs, agresser les riverains, cracher par terre, quand

ce n'est pas uriner, consommer de la drogue. Donc, au final, comme dans beaucoup d'autres rues de notre arrondissement, les riverains en viennent à se dire que la seule solution sera de déménager.

On voulait le dire ce soir. Le commissariat fait de son mieux, mais il a déjà beaucoup à faire dans tout Paris puisque vous ne faites rien pour l'aider avec les moyens de la Ville. C'est pourquoi nous vous demandons, par ce vœu, de prendre votre part de responsabilité en matière de sécurité, en mettant de la vidéoprotection et en mobilisant les effectifs de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP). Nous apportons aussi quelques idées pour réduire les nuisances sonores.

Nous voudrions utiliser ce vœu pour vous rappeler qu'il est délirant de voir qu'en raison de votre inaction, chaque année, de plus en plus de Parisiens se disent que le seul moyen de mettre fin aux nuisances de leur vie quotidienne, c'est de quitter Paris. Et ça, c'est un drame. »

M. le Maire : « Luc LEBON et Nour DURAND-RAUCHER vont vous répondre, l'un pour le volet « activités sportives », l'autre pour le volet « sécurité ». »

M. LEBON : « L'essentiel des points concerne l'usage du TEP. Le terrain de basket existe depuis très longtemps, il a longtemps été en libre-service 24/24 heures et 7/7 jours, et c'est vrai que certains mésusages nocturnes du terrain avaient conduit en 2019 à en limiter l'accès, avec des horaires d'ouverture de 10h à 18h l'hiver et de 12h à 20h l'été et une fermeture à 18h tous les dimanches.

Nous sommes dans un arrondissement où on manque d'espaces pour les enfants, notamment de terrains sportifs. Les créneaux disponibles dans le gymnase situé à proximité sont extrêmement limités, donc ce serait en fait contreproductif de limiter l'accès à ces terrains, d'autant que c'est contradictoire avec les demandes qui avaient émanées du Budget participatif qui visaient à renforcer les espaces pour les jeunes. J'ai reçu encore récemment des courriers de parents qui me demandaient l'extension des horaires d'ouverture des TEP pour donner plus d'espaces pour les enfants. Il est clair qu'en tout cas, ce n'est pas un nouveau programme immobilier dans le quartier qui peut conduire à la limitation, voire à la fermeture de ce terrain.

Sur la question des horaires, il y a tous les soirs un agent qui passe et qui est souvent accompagné de la DPSP, pour veiller au bon respect des fermetures et de l'évacuation des terrains. On a renforcé, notamment l'été, pendant les heures d'ouverture et en fin d'après-midi, la présence d'animateurs de la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) sur place pour réguler et proposer des activités, pour proposer des activités dans des terrains de sport voisins dans le cadre des activités « Paris Sport Vacances ». On a travaillé avec la DJS pour renforcer ou améliorer localement les sécurités des accès.

Les filets antibruit sont des dispositifs qui remplacent les grilles et qui ne permettent pas de sécuriser l'accès aux terrains, donc renforcer à la fois les grillages et les filets antibruit, c'est contradictoire. On a quand même demandé à la DJS de nous faire des propositions pour voir ce qui peut être amélioré.

La végétalisation le long du square a été étudiée. Cela aurait un aspect esthétique indéniable mais j'ai beaucoup de doutes sur l'efficacité en termes de filtration des sons. En tout cas, ce n'est pas une solution envisageable puisqu'on a le réseau d'éclairage public qui court tout le long du terrain du TEP, rendant donc impossible une végétalisation locale.

On a organisé récemment une rencontre avec les riverains, la DJS et le commissariat, pour aborder les problèmes que peut connaître cette rue et qui ne sont pas forcément en lien avec le fonctionnement des TEP. Merci. »

M. DURAND-RAUCHER : « Pour compléter le propos de Luc LEBON, il y avait également la DPSP à cette rencontre d'il y a trois semaines. Le commissariat est très au courant de ce qui se passe mais eux considèrent que, d'après leur expérience et d'autres observations, il n'y a pas a priori de vrai trafic dans le quartier.

Évidemment, nous sommes vigilants à la sécurité des riverains. Nous ne nions pas un instant qu'il y a eu des problèmes d'insultes. C'est évidemment un sujet qui nous préoccupe et que nous suivons de près avec le commissariat et la DPSP. Il se trouve que pour maintenir la fermeture de ce terrain, la DPSP doit être présente à la même heure où elle s'occupe de la fermeture des parcs et jardins, donc le nombre d'agents est forcément limité. Ils ne peuvent pas être là tous les jours puisqu'ils ont plusieurs missions en simultané, et mon ambition n'a jamais été de déshabiller les uns pour habiller les autres. De toute façon, on devra faire du mieux possible en écoutant mieux les riverains. En réalité, nous avons plusieurs demandes de riverains qui sont relativement différentes avec d'autres riverains qui reconnaissent que, sur le moyen et long terme, la situation du quartier s'améliore largement.

Là nous sommes dans un moment de pression très particulière, avec un immeuble qui vient de se construire juste en face d'un terrain de sport, et certains appartements ont été achetés pendant la période silencieuse. En effet, comme il y avait le confinement, les futurs résidents ont pu croire que c'était un endroit très silencieux, donc c'est d'autant plus difficile de supporter la transition quand des jeunes qui ont été enfermés trop longtemps sont parfois trop bruyants. D'après les informations que j'ai eues par les agents sur place, dans ces groupes de jeunes, seuls quelques-uns débordent alors que l'immense majorité cherche à faire du sport. Concernant les problèmes d'occupation, avec par exemple des barbecues sur le terrain (ce qui est arrivé au moins deux fois), la police est intervenue quand elle a pu et c'est son rôle évidemment. Elle aussi se débrouille avec ses propres effectifs.

J'ai aussi vu votre demande de méduses. Les méduses servent à objectiver le bruit, et en l'occurrence, ce n'est pas ça le sujet. Ici nous sommes face à certains riverains qui demandent à ce qu'il n'y ait plus du tout de bruit sur un terrain de sport, et ce n'est pas possible. Par contre, les agressions ne seront pas tolérées, la DPSP et le commissariat sont mobilisés sur le sujet et interviennent aussi régulièrement que possible.

La Mairie, et moi en particulier, suivons le sujet de très près donc nous n'avons pas besoin de ce vœu pour nous expliquer ce que nous devons faire puisque nous avons déjà avancé sur le sujet. Petit à petit, vous allez voir que le sujet va continuer à s'améliorer parce que les tensions dans ce quartier sont aussi dues au fait que des jeunes ont été confinés pendant trop longtemps et on sait le débordement que ça peut créer. Mais c'est une situation qui est temporaire, comme l'a dit si bien Luc LEBON, il y aura cet été des activités pour les jeunes et après, la vie reprendra normalement son cours. Les terrains de sport continueront malheureusement à faire du bruit, mais les agressions ne seront pas tolérées. Merci. »

M. le Maire : « Merci à tous les deux pour ces éléments précis sur cette question de la tranquillité des riverains. C'est un vœu que j'appellerais « vœu baguette magique », qui fait croire que le vote de ce vœu fera disparaître le problème. Si seulement c'était aussi simple ! C'est méconnaître la complexité de l'intervention des différents services et de l'efficacité par rapport à une situation dans laquelle les personnes jouent au chat et à la souris. En effet, lorsque les équipages arrivent,

les personnes qui sont là pour faire des bêtises se sauvent, et quand l'équipage s'en va, elles reviennent. Il y a un travail de répression à faire, mais c'est aussi tout un travail de prévention, que conduisent les associations sportives et l'Association du quartier Saint-Bernard, qui me semble essentiel pour redonner toute sa quiétude à ce quartier.

Je ne vois pas de nouvelles demandes de prise de parole donc je vous propose de passer au vote, avec un avis défavorable de l'exécutif. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant l'implantation de deux T.E.P. dans la rue Charrière, dont l'étroitesse est propice aux phénomènes de résonance, et les nuisances sonores qui résultent de leur fonctionnement,

Considérant que l'absence de respect des horaires d'ouverture de ces T.E.P, qu'elle soit due à des ouvertures et fermetures des portes en dehors des horaires annoncés ou à des intrusions illicites durant les périodes de fermeture,

Considérant les rassemblements se déroulant dans les T.E.P. et dans la rue Charrière,

Considérant les troubles que ces rassemblements engendrent, que ce soient des nuisances sonores, des agressions verbales, des dégradations matérielles, ou des trafics,

Considérant le sentiment d'accaparement de l'espace public dans la rue Charrière, confinant à l'apparition d'une zone de non-droit dans notre arrondissement,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

- Que les grilles du T. E.P. le plus récent soient rehaussées au même niveau que celle du T. E.P. le plus ancien,
- Que des filets anti-bruit soient posés dans les deux T.E.P. jusqu'au sol en remplacement des grillages métalliques actuels,
- Que les grilles extérieures des T.E.P. fassent l'objet d'une végétalisation grimpante,
- Qu'un revêtement anti-bruit soit posé sur le sol des deux T.E.P.,
- Que les horaires de fermeture des T.E.P. soient revus afin d'intégrer une fermeture hebdomadaire le dimanche et une fermeture à 18h les jours de semaine,
- Que les services de la Ville porte une attention particulière au respect des horaires de fermeture des T.E.P. et à la tranquillité de la rue Charrière, notamment qu'un équipage de la DPSP soit mobilisé pour assurer la fermeture et l'évacuation de la rue, aussi longtemps que nécessaire,
- Qu'une caméra de vidéoprotection ainsi qu'un radar de type « Méduse » soient implantés rue Charrière afin d'accroître la pertinence et la réactivité des interventions des agents de la Ville ou du commissariat du 11^e arrondissement.

M. le Maire : « Aymeric DE TARLE a donné son pouvoir à Lucie SOLEM.

Résultat des votes :

- Pour : élus du groupe Changer Paris
- Contre : élus du groupe Paris 11 en Commun, du Groupe Écologiste du 11^e, du groupe Communiste et Citoyen, et M. Guillaume POTTOUX

Le vœu est rejeté à la majorité. »

Le vœu est rejeté.

V11202138 – Vœu relatif au passage de l'Asile

M. le Maire : « Jean-Christophe MARTIN présente ce vœu. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Je voudrais dans ce vœu vous parler d'une petite rue de notre arrondissement. C'est une rue assez méconnue car elle est très peu passante et son entrée rue Popincourt passe sous un porche. Méconnue ne veut pas pour autant dire sans problème. En effet, après l'avoir constaté plusieurs années – je vous avais saisi par courrier à ce sujet, il doit y avoir deux ans, M. le Maire –, j'ai été à nouveau saisi par des riverains du passage, notamment du début du passage, côté rue Popincourt. Il suffit de s'y déplacer pour voir, et on est bien obligé de le constater, que le porche, principalement, cristallise tout ce que Paris peut avoir de laid : des dépôts sauvages, des tags et de l'affichage illégal.

C'est pourquoi notre vœu demande, de façon simple et assez pragmatique, une attention particulière et renforcée des services de la propreté. Nous ne disons pas que les services de la propreté ne travaillent pas, ne nous faites pas dire ce qu'on ne dit pas. Nous disons juste que dans votre stratégie que vous impulsez en tant qu'exécutif, il faudrait peut-être demander aux services de porter une attention renforcée à ce passage.

Et nous demandons aussi en parallèle une étude en vue de la transformation du passage de l'Asile en zone de rencontre, compte tenu d'un trafic de véhicules assez anecdotique. Nous ne faisons pas de promotion de la voiture, bien au contraire, nous disons qu'il y a peut-être lieu de faire une zone de rencontre à priorité piéton, limitée à 20 km/h, ce qui ouvre aussi de nouvelles opportunités en termes de végétalisation, qui sont actuellement bloquées par la largeur insuffisante des trottoirs. Alors supprimons la question des trottoirs puisque toute la rue devient quasi piétonne, on supprime ainsi le problème de la largeur.

Ce n'est pas un vœu « baguette magique ». On est d'accord sur le fait que le problème ne va pas se résoudre d'un claquement de doigts parce que les services vont y porter une attention renforcée. On dit juste que ce n'est pas une raison pour ne pas intégrer ça dans la stratégie, et c'est l'objet de notre vœu. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci M. MARTIN. Pour vous répondre, je vais d'abord donner la parole à Grégory MOREAU, puis à Luc LEBON. »

M. MOREAU : « Merci beaucoup. Comme je l'ai déjà exprimé à ce Conseil, le trio propreté/zéro déchet/végétalisation représente un cercle vertueux qui est au cœur des préoccupations de notre Groupe Écologiste de Paris et de cette majorité municipale, comme je vais l'illustrer à l'occasion de la réponse à ce vœu.

En fait, nous n'avons pas de remontées particulières liées à la propreté sur le passage de l'Asile. Il fait l'objet, comme toute rue du 11^e arrondissement, d'opérations de balayage, de lavage et d'enlèvement des dépôts d'encombrants, qu'ils soient déclarés ou non. Les services de la propreté sont particulièrement vigilants sur ces points noirs que peuvent en effet représenter les porches du 11^e.

Compte tenu des éléments présentés, nous avons tout de même saisi la Division territoriale de la propreté du 11^e afin qu'une vigilance particulière soit portée sur ce secteur et que des opérations de sensibilisation des riverains, telles que « J'aime mon quartier propre », puissent avoir lieu.

S'agissant de la transformation du passage de l'Asile en zone de rencontre limitée à 20 km/h et de l'identification des zones de végétalisation potentielles, une demande identique a été déposée sur la plateforme « Idee.paris » dans le cadre de la démarche « Embellir votre quartier » pour le quartier République / Saint Ambroise. Cela sera donc étudié dans ce cadre par les services.

Par ailleurs, un commerçant de la rue nous a sollicités pour demander la piétonnisation du passage durant la période estivale. Elle est donc à l'étude par la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD). Si elle peut aboutir techniquement, cette mise en aire piétonne éphémère pourra contribuer à très court terme à une animation et à une présence de personnes sur l'espace public limitant ainsi, par exemple, les dépôts sauvages d'encombrants.

Je vous remercie et je remercie également Marion MARTEL, chargée de mission au cabinet du Mairie du 11^e, pour les éléments apportés à ce sujet. »

M. le Maire : « Merci Grégory. Luc LEBON. »

M. LEBON : « Merci. Grégory MOREAU a apporté l'essentiel des éléments de réponse. Simplement pour compléter, suite aux demandes déposées sur « Idee.paris », les services vont étudier la demande en détail, comme à chaque fois que des projets sont déposés.

Après, ce n'est pas la mise en aire de rencontre qui va d'un seul coup libérer miraculeusement de l'espace pour de la végétalisation puisqu'il faudra dans tous les cas assurer une circulation minimum, notamment pour les riverains et des services de secours. De plus, les contraintes de végétalisation ne se limitent pas à un problème de disponibilité en surface, mais aussi et surtout en sous-sol. On peut avoir l'impression qu'il y a de la place pour planter en surface alors que les sous-sols sont encombrés de réseaux. Mais tout cela sera examiné par les services, c'est leur travail quotidien.

Je ne suis pas sûr qu'un vœu soit le moyen pertinent pour faire un aménagement de voirie. Il y a beaucoup de contraintes et d'aspects à examiner, en plus d'une concertation. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Donc c'est une réponse tout à fait positive puisque les différentes démarches, qui sont d'ores et déjà engagées dans le cadre de « Embellir votre quartier » et dans le cadre de la piétonnisation éphémère de l'été, pourront – sous réserve d'une faisabilité technique, comme l'ont indiqué Grégory MOREAU et Luc LEBON – changer positivement le visage de cette rue. Les riverains seront bien sûr informés de ces évolutions qui restent aujourd'hui potentielles. Quoi qu'il en soit, nous resterons mobilisés avec l'ensemble des services pour assurer la propreté. Et il faut que les gens n'hésitent pas à nous signaler tous les dépôts sur la plateforme « Dans Ma Rue ».

Nous allons passer au vote. Le scrutin est donc ouvert. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant l'état régulier de saleté du passage de l'Asile à sa jonction avec la rue Popincourt,

Considérant que le porche surplombant l'entrée du passage de l'Asile est très fréquemment encombré de dépôts, graffitis et affichages sauvages,

Considérant que ce même porche doit être prochainement ravalé,

Considérant l'étroitesse des trottoirs du passage qui empêche dans leur forme actuelle tout projet de végétalisation du passage,

Considérant la faible circulation dans le passage de l'Asile, limitée à de la desserte locale,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

- Que les services de propreté de la Ville de Paris portent une attention particulière et renforcée à la propreté du porche à l'entrée du passage de l'Asile,
- Que soit engagée une étude quant à la transformation du passage de l'Asile en zone de rencontre limitée à 20 km/h et à l'identification des zones de végétalisation potentielles, en concertation avec les riverains du passage.

M. le Maire : « Résultat des votes :

- Pour : élus du groupe Changer Paris et M. Guillaume POITOUX
- Contre : élus du groupe Paris 11 en Commun, du Groupe Écologiste du 11^e, et du groupe Communiste et Citoyen.

Le vœu est rejeté à la majorité. »

Le vœu est rejeté.

V11202139 – Vœu relatif au projet de fermeture du centre de Paris à la circulation de transit et à la nécessaire conduite d'une étude d'impact indépendante sur les effets de ce projet

M. le Maire : « Guillaume POITOUX a la parole. »

M. POITOUX : « M. le Maire, mes chers collègues. En mai 2021, notre collègue David BELLIARD annonçait un projet visant à interdire toute circulation motorisée dans le centre de Paris – hors riverains, bus, taxis et professionnels – allant au-delà de Paris Centre, incluant également les 5^e, 6^e et une partie du 7^e arrondissement.

Cette volonté politique de créer une zone apaisée dans le centre de Paris aura un impact majeur sur la circulation dans notre ville pour ceux qui se déplacent en voiture ou en deux-roues, ainsi que pour l'ensemble des riverains qui habitent à côté des axes qui subiront des reports. Il ne s'agira pas que ce projet se fasse au détriment de la majorité des Parisiens et des Franciliens d'autant plus – comme l'a montré l'étude de l'Institut des politiques publiques publiée en mai 2021 – que la fermeture des voies sur berge en 2016 n'a pas permis de supprimer la circulation et les trajets effectués en voiture, mais les a simplement déplacés, en particulier sur l'axe Ouest-Est du périphérique sud, conduisant à une hausse de la congestion de 15 % sur cet axe.

Par ailleurs, il en va de même pour la pollution qui, selon cette même étude, a été également déplacée. Du fait d'une plus forte densité de population autour du périphérique, la population affectée par la dégradation de l'air est ainsi deux fois plus importante que la population ayant bénéficié de la fermeture des voies sur berge.

Par conséquent, il existe un risque certain que le projet de fermeture du centre de Paris à la circulation de transit soit susceptible d'entraîner un déplacement de la circulation vers les axes en périphérie de la zone piétonnisée, comme les boulevards Saint-Germain, Beaumarchais, des Italiens ou les grands boulevards, lesquels risquent de devenir un nouveau périphérique congestionné au sein de Paris, avec une forte répercussion en termes de bruit et de pollution pour les riverains, et un allongement des trajets sur ces axes.

Rappelons enfin également que l'arrêté municipal de 2016 entérinant la piétonnisation des voies sur berge avait été annulé par la justice, la Cour d'appel ayant estimé que : *« l'étude d'impact a délibérément occulté une partie notable des incidences du projet sur les émissions de polluants atmosphériques et les nuisances sonores, notamment en limitant l'analyse de ses effets sur la pollution atmosphérique à une bande étroite autour des berges, sans en étudier l'impact sur les principaux axes de report de trafic, en ne prenant pas suffisamment en compte les effets négatifs dus au phénomène prévisible de congestion du trafic et en s'abstenant d'évaluer les nuisances sonores nocturnes »* .

J'émet donc le vœu que le Maire du 11^e sollicite la Maire de Paris pour :

- qu'une étude d'impact menée par un cabinet indépendant soit réalisée sur le projet de création d'une zone à trafic limité dans le centre de Paris,
- que cette étude d'impact comporte notamment un volet sur les effets qu'aurait ce projet sur les arrondissements et les axes périphériques en termes d'augmentation de la circulation, du bruit et de la pollution, ainsi qu'un volet sur les conséquences pour les populations franciliennes empruntant ces axes en termes de temps de trajet,
- que cette étude soit portée à la connaissance des élus et des citoyens.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci cher Guillaume. Je vais donner la parole à Luc LEBON qui est soumis à beaucoup de sollicitations, pour suppléer Béatrice PIPITONE qui ne pouvait pas être là ce soir. »

M. LEBON : « Merci. Le choix de mettre en œuvre cette zone à trafic limité dans le centre de Paris n'est pas le choix de seule la Maire de Paris puisque c'est le projet qu'on avait porté devant les Parisiens l'an dernier.

Nous sommes favorables à ce choix, mais lors de la première réunion de concertation avec les habitants des secteurs limitrophes, plusieurs adjoints chargés de l'espace public ou des mobilités ont émis un point de vigilance sur ces questions de transit et de report de circulation qui sont effectivement un point crucial de la bonne mise en œuvre de cette zone. Les études sont en cours et seront finalisées d'ici la fin de l'été. C'est un point d'attention qu'on partage avec vous et qu'on partage avec de nombreux habitants.

Cela dit, sans rentrer dans la simplicité, il y a beaucoup de cas de mise en œuvre de zones à trafic limité ailleurs qui ont montré qu'elles n'induisent pas que des reports de circulation, mais aussi des reports modaux et l'évaporation de certains déplacements qui étaient moins fondamentaux que d'autres.

S'il y a un point que nous ne regrettons pas, en tant que parisiens, c'est bien la fermeture des voies sur berge au trafic automobile. On s'en réjouit et on espère donc que cette mesure apportera autant de réussite à la ville. En tout cas, on suit attentivement le processus de mise en œuvre pour éviter les effets induits éventuels. C'est un point sur lequel on est déjà très vigilants depuis le début du processus. Merci. »

M. le Maire : « Nous avons la chance d'avoir David BELLIARD parmi nous ce soir, donc je lui donne la parole. »

M. BELLIARD : « Merci M. le Maire. Merci Guillaume pour votre question et votre vœu. Il y a plusieurs points sur lesquels on peut avoir quelques divergences, d'abord sur un certain nombre de considérants. Il y a cette étude de l'Institut des politiques publiques qui est citée dans le vœu mais qui a une approche peut-être trop restrictive par rapport à l'ensemble de la politique que nous menons, notamment parce que la question de la fermeture des voies sur berge – et je partage parfaitement ce que vient de dire mon collègue Luc LEBON –, nous ne la regrettons pas. Globalement, les Parisiennes et les Parisiens ne la regrettent pas et en jouissent plutôt de manière beaucoup plus importante que lorsque c'était une voie autoroutière.

Cela s'inscrit dans une politique plus large de réduction de la place de la voiture et cette politique a des effets sur le long terme, notamment sur la question de l'amélioration de la qualité de l'air. Si on regarde le scope et le périmètre sur l'ensemble du territoire Parisien et sur les dix dernières années, la qualité de l'air s'améliore sur un certain nombre de polluants. Je le redis ici, ce n'est pas un satisfecit que nous donnons en termes de qualité de l'air, mais force est de constater que, mesure après mesure, nous avons une amélioration de la qualité de l'air liée au fait que nous avons bien des reports modaux et une évaporation de la circulation puisque le trafic routier diminue de 5 % par an et ce depuis plusieurs années. Et nous pouvons tabler – même s'il faut rester prudent – sur une accélération et une amplification de cette baisse.

Je vais vous donner quelques éléments sur le choix que nous avons fait en termes de processus de concertation, puisque nous avons lancé une concertation à hauteur de l'ambition du projet qui est celui de créer une zone à trafic limité comme beaucoup de villes, notamment des villes italiennes, qui en ont mis en place avec un certain succès :

- Une pré-concertation qui se termine avant l'été, avec un certain nombre d'ateliers de travail qui réunit des parties prenantes comme des artisans, les commerçants, les professionnels du tourisme. J'ai eu le plaisir de participer dernièrement à cet atelier, avec des riverains des arrondissements voisins à cette zone, qui évoquent et partagent avec nous un certain nombre de préoccupations.
- À l'automne, nous aurons une concertation du cadre plus légal qui se terminera en novembre, avec un objectif de réalisation de la zone à trafic limité courant 2022.

On a aujourd'hui un espace important de discussion et nous mettons ce temps de discussion à profit pour discuter avec les maires, et pas uniquement les maires concernés directement par la zone Paris Centre/Saint Germain, mais aussi avec les maires voisins à ces arrondissements. Ces premières discussions seront suivies d'autres discussions sur des bases objectives puisqu'en effet une étude de report de circulation va être menée pendant l'été et sera transmise d'abord à l'ensemble des maires et des équipes municipales locales, puis sera diffusée et partagée pour que nous puissions avoir des supports objectifs, en tout cas le plus objectif possible, de reports de circulation afin de nous permettre d'identifier les points qui peuvent être des points de difficulté et des points peut-être plus bloquants. Nous avons déjà annoncé que certains tronçons ou certaines parties, certains plans de circulation locaux pourraient être modifiés, justement pour éviter que nous ayons des effets de répercussion et de congestion importants.

Je le redis ici, et mon collègue Luc LEBON l'a dit, lorsque des zones à trafic limité ont été mises en place, nous avons observé, avec l'ensemble des dispositifs et des politiques que nous menons, un phénomène d'évaporation de la circulation. C'est notre objectif. Nous nous attaquons

aujourd'hui au trafic de transit. Nous avons une réflexion globale sur l'ensemble du territoire parisien. Nous allons mener évidemment des études d'impact en termes de circulation et nous allons continuer à travailler avec les maires d'arrondissement et les équipes municipales, qu'elles soient de la majorité municipale ou de l'opposition, parce que c'est un projet qui nous rassemble. »

M. le Maire : « Merci cher David pour ces précisions très utiles. Jean-Christophe MARTIN a redemandé la parole. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Je voudrais juste attirer votre attention sur l'article 22 de notre règlement intérieur, sur les explications de vote des groupes qui ont largement dépassé deux minutes. La présidence de séance n'est pas limitée en temps, et c'est encore vous, M. le Maire, le président de séance, et c'est très bien comme cela. Je voudrais juste souligner ce point. Nous avons fait un effort pour synthétiser nos présentations, et il serait bien que tout le monde fasse de même. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Vous avez mille fois raison et je regrette que cette remarque n'arrive qu'à la fin de la séance. La prochaine fois, n'hésitez pas à la faire plus tôt pour me rappeler cette bonne règle que nous avons adoptée ensemble afin d'éviter que nos débats durent plus que de raison. Si nous avions commencé à 19h comme nous le faisions avant la crise, il serait minuit passé à l'heure qu'il est. Donc, essayons de rester synthétique. Il ne reste plus qu'un vœu à examiner.

Avant de passer au vote, je voudrais vraiment remercier David BELLIARD pour les éléments de précision qu'il a apportés. C'est un projet majeur qui va transformer la ville de Paris et qui va, je l'espère, apaiser beaucoup le centre de la ville. Nous attendons avec une certaine impatience les résultats des études en cours pour voir de quelle façon les reports de circulation, au-delà de l'évaporation, pourraient se faire. À partir de ces résultats, et non pas sur des idées préconçues, nous pourrions envisager les axes qui pourraient être soit mis à sens unique, soit inversés. Il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs, il est vraiment essentiel qu'on puisse partir des résultats de cette étude pour faire cela. Et je suis prêt à travailler là-dessus sans tabou, mais faisons les choses dans l'ordre.

Dernière chose, c'est un projet qui concerne Paris Centre, les 5^e, 6^e et 7^e arrondissements. J'espère qu'il pourra bientôt concerner le 11^e arrondissement et qu'il y aura donc une deuxième phase à cette fermeture du centre à la circulation de transit.

Le débat, à ce stade en tout cas, est allé au bout, je vous propose ainsi de passer au vote. Le scrutin est ouvert. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant le projet annoncé en mai 2021 par David Belliard, adjoint chargé de la transformation de l'espace public et des mobilités, visant à interdire toute circulation motorisée – hors riverains, bus, taxis et professionnels – dans le centre de Paris (Paris Centre, mais également dans une partie des 5^e, 6^e et 7^e arrondissements jusqu'au boulevard Saint Germain) ;

Considérant l'impact majeur qu'une telle décision devrait avoir sur la circulation dans Paris pour ceux qui se déplacent en voiture ou en deux-roues, ainsi que pour l'ensemble des riverains qui habitent à côté des axes qui subiront des reports ;

Considérant l'étude de l'Institut des Politiques Publiques publiée en mai 2021 montrant que la fermeture des voies sur berge rive droite, en 2016, n'a pas permis de supprimer la circulation et les trajets effectués en voiture, mais les a simplement déplacés, en particulier sur l'axe ouest-est du périphérique sud, conduisant à une hausse de la congestion de 15 % sur cet axe ;

Considérant qu'il en va de même pour la pollution, qui – selon cette même étude – a été également déplacée, et que, du fait d'une plus forte densité de population autour du périphérique, la population affectée par la dégradation de l'air est deux fois plus importante que la population ayant bénéficié de la fermeture des voies sur berge ;

Considérant dès lors que le projet de fermeture du centre de Paris à la circulation de transit est susceptible d'entraîner un déplacement de la circulation vers les axes en périphérie de la zone piétonnisée, comme les boulevards St-Germain, Beaumarchais, des Italiens, ou les Grands Boulevards, lesquels risquent de devenir un nouveau périphérique congestionné au sein de Paris, avec une forte répercussion en termes de bruit et de pollution pour les riverains et un allongement des trajets sur ces axes ;

Considérant enfin que l'arrêté municipal de 2016 entérinant la piétonnisation des voies sur berge avait été annulé par la justice, la Cour d'appel ayant estimé que *« l'étude d'impact a délibérément occulté une partie notable des incidences du projet sur les émissions de polluants atmosphériques et les nuisances sonores, notamment en limitant l'analyse de ses effets sur la pollution atmosphérique à une bande étroite autour des berges, sans en étudier l'impact sur les principaux axes de report de trafic, en ne prenant pas suffisamment en compte les effets négatifs dus au phénomène prévisible de congestion du trafic et en s'abstenant d'évaluer les nuisances sonores nocturnes »* ;

Sur proposition de Monsieur Guillaume POITOUX ;

EMET LE VŒU :

que le Maire de Paris 11^e sollicite de la Maire de Paris :

- qu'une étude d'impact menée par un cabinet indépendant soit réalisée sur le projet de création d'une zone à trafic limité dans le centre de Paris ;
- que cette étude d'impact comporte notamment un volet sur les effets qu'aurait ce projet sur les arrondissements et les axes périphériques en termes d'augmentation de la circulation, du bruit et de la pollution, ainsi qu'un volet sur les conséquences pour les populations franciliennes empruntant ces axes, en termes de temps de trajet ;
- que cette étude soit portée à la connaissance des élus et des citoyens.

M. le Maire : « Résultat des votes :

- Abstention : élus du groupe Changer Paris
- Pour : M. Guillaume POITOUX
- Contre : élus du groupe Paris 11 en Commun, du Groupe Écologiste du 11^e, et du groupe Communiste et Citoyen.

Le vœu est rejeté à la majorité. »

Le vœu est rejeté.

V11202140 – Vœu relatif à la situation de Mila

M. le Maire : « Guillaume POITOUX nous présente le vœu, sachant qu'un vœu bis a été déposé et vous a été adressé. »

M. POITOUX : « M. le Maire, mes chers collègues. *« Je vais forcément ne pas rester en vie »*. C'est par ces mots glaçants que Mila, coupable d'être libre, envisage en 2021 en France son avenir. Il y a plus d'un an, Mila entrait dans nos vies à travers l'histoire de son supplice, celui d'une jeune femme de 16 ans affrontant un déferlement de haine en ligne pour avoir librement exprimé une opinion : plusieurs dizaines de milliers de menaces de mort, des appels au viol, sans compter d'innombrables insultes et harcèlements, souvent misogynes et lesbophobes. Elle vit aujourd'hui sous protection policière et sa vie est en danger, prisonnière dans son propre pays, pour reprendre ses mots.

La liberté d'expression est attaquée et beaucoup regardent ailleurs. En 2015, après le terrible attentat qui avait frappé Charlie Hebdo, nous avons été formidablement nombreux à manifester notre attachement indéfectible à la liberté d'expression. Nous avons su rejeter les lâchetés, les sophismes, les « oui mais » pour rappeler cette chose simple : en France, chacun a le droit de s'exprimer tant qu'il respecte la loi de la République. Pourtant, six ans plus tard, Mila est souvent laissée trop seule. Nous nous élevons contre ce silence coupable entretenu par une partie de la classe politique et des responsables associatifs qui préfèrent regarder ailleurs et pavent la voie de tous les renoncements.

J'ose à peine rappeler qu'il ne s'agit guère de prendre position sur le contenu de ses propos puisque la question n'est pas là. Il s'agit de défendre son droit, et par là même celui de tous les citoyens à s'exprimer librement sans aucune autre limite que celle que nous nous sommes fixée collectivement par la loi démocratique.

Il est plus que temps que collectivement nous disions « ça suffit ». Nous ne pouvons accepter en France que l'on risque sa vie pour une parole. Nous ne pouvons accepter qu'une jeune femme de 16 ans porte sur ses épaules le combat qui devrait être celui de tous. À travers Mila, c'est toute la France qui est meurtrie et c'est toute la nation qui doit se mobiliser.

C'est pourquoi j'é mets aujourd'hui le vœu que le Conseil du 11^e arrondissement exprime son soutien à Mila face au déferlement de violences dont elle est victime et rappelle notre attachement indéfectible à la liberté d'expression.

J'é mets également le vœu que l'ensemble des collectivités publiques territoriales ou étatiques apportent leur soutien unanime à Mila face au déferlement de violences dont elle est victime et rappelle notre attachement indéfectible à la liberté d'expression. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci cher Guillaume pour ce vœu que je considère comme salutaire étant donné le climat actuel. Il n'est jamais inutile de rappeler que la laïcité, la liberté d'expression, et même le droit au blasphème, font partie des principes fondateurs et non négociables de notre République.

Je vais donner la parole à Dominique KIELEMOËS pour vous répondre au nom de l'exécutif, puis à plusieurs élus qui ont demandé la parole. »

Mme KIELEMOËS : « Merci M. le Maire. Merci M. POITOUX d'avoir attiré notre attention, même si nous sommes nombreux dans ce conseil municipal à avoir suivi ce terrible et long cheminement de Mila depuis un an et demi.

Mila est une jeune fille qui, à 16 ans et demi, a été cyberharcelée. Le cyberharcèlement, c'est la lâcheté derrière l'écran face au courage de Mila qui, elle, revendique ce qu'elle est. Il y a eu 100 000 messages de haine, de menaces de mort pour elle et pour ses proches.

Qui est Mila ? Mila est une jeune femme libre, une lesbienne assumée. Elle a le courage d'assumer ce qu'elle est et d'assumer son non-respect de la religion. Pour cela, elle a été quasiment lapidée, lynchée et vouée à une mort sociale par le cyberharcèlement. Elle vit enfermée dans son propre pays, comme vous l'avez dit, sous protection policière jour et nuit.

Or derrière Mila, c'est le combat pour le droit au blasphème, la liberté d'expression et la laïcité. Ce sont les valeurs de notre république démocratique et nous devons tous nous ressaisir.

Toute personne cyberharcelée doit être défendue lorsqu'elle respecte la loi et lorsqu'elle est attaquée pour ce qu'elle est. Il n'y a pas d'exception qui soit tolérable. Ce qui était vrai hier pour Alice COFFIN est vrai aujourd'hui pour Mila. On ne peut pas tolérer ce cyberharcèlement. Face à la lâcheté, nous devons défendre le courage, le droit d'être libre, le droit d'être femme, le droit d'être lesbienne, le droit d'être laïc, bref, de vivre libre dans un pays libre. Les paroles qu'elle a prononcées lors de son procès sont très fortes ; elle a répondu au président du tribunal : « *Je ne me soumettrai pas* ». Merci M. le Maire. »

M. le Maire : « C'est la meilleure des réponses qui soit, mais il faut un sacré courage. Florent HUBERT a demandé la parole. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. Merci à Dominique KIELEMOËS pour la réponse de l'exécutif. Je voulais juste indiquer qu'au nom du groupe Paris en Commun, nous avons fait passer quelques propositions d'amendement à Guillaume POITOUX. Ces amendements ne changent aucunement l'esprit du vœu, mais précisent certaines expressions. Nous nous félicitons qu'il les ait acceptés parce qu'il nous semble important que notre Conseil se rassemble sur un sujet comme celui-là. »

Au nom du groupe Paris en Commun, je voudrais rappeler quelques éléments fondamentaux. Nous défendons et défendrons toujours la liberté d'expression, la liberté d'opinion et le droit au blasphème. Nous conservons et conserverons cette boussole républicaine qu'est la laïcité, ce principe fondamental qui garantit à toutes et à tous la liberté de croire et de ne pas croire, mais qui ne garantit pas la liberté d'instrumentaliser ou de politiser la religion. Ce n'est pas la liberté d'inciter à la haine, ce n'est pas la liberté de tenir des propos homophobes, lesbophobes, ce n'est pas la liberté de harceler, d'insulter ou de menacer.

Donc nous condamnons, avec la plus absolue fermeté, les violences insupportables qu'a subies la jeune Mila et nous lui apportons tout simplement notre plein et entier soutien, sans réserve, sans hésitation, sans argutie. C'est pour cela que nous voterons ce vœu. Merci. »

M. le Maire : « Merci cher Florent. Bénédicte DAGEVILLE. »

Mme DAGEVILLE : « Merci M. le Maire. Voici un vœu bien étrange qui demande que nous, élus du 11^e arrondissement, affirmions notre attachement aux principes et aux lois de la République. Alors puisqu'on nous le demande : oui, nous sommes attachés à la liberté d'expression, qui d'ailleurs n'est pas une valeur, comme l'affirme M. POITOUX dans le vœu, mais qui est bien un principe. Il en est de même pour la laïcité citée dans le vœu amendé, qui n'est toujours pas une valeur mais bien un principe de la République. Oui, nous sommes attachés à ces principes et nous sommes donc attachés au droit au blasphème. Oui, il est fondamental que nul ne soit inquiété pour ses opinions, pour ses croyances, pour ses non-croyances. Oui, il est insupportable qu'aujourd'hui une adolescente, une jeune femme soit harcelée sur les réseaux sociaux, soit menacée et qu'elle ne puisse poursuivre sa scolarité, en somme qu'elle ne puisse mener librement sa vie. »

Donc oui, les élus communistes soutiennent Mila sans réserve. Nous soutenons Mila, cela va sans dire et cela va peut-être mieux en le disant. Néanmoins je citerai, comme l'a fait M. MARTIN, l'article 22 de notre règlement : « *Le Conseil d'arrondissement peut émettre des vœux sur tous les objets intéressant l'arrondissement* ». Ce vœu n'entre pas dans ce cadre. Nous ne participerons donc pas au vote.

Je remarque d'ailleurs que M. POITOUX ne s'est lui-même pas exprimé sur l'ensemble des projets de délibération qui concernent notre arrondissement et qui nous ont occupés pendant plus de trois heures, mais qu'il intervient en fin de Conseil pour faire de la politique nationale.

Puisqu'on parle de politique nationale et que M. POITOUX, élu de La République En Marche, partage son indéfectible soutien à la liberté d'expression, j'en profite pour parler d'un sujet de portée nationale qui relève aussi de la liberté d'expression : le droit de manifester. Depuis plusieurs années, et notamment depuis que Messieurs MACRON, DARMANIN et CASTANER sont au pouvoir, le droit de manifester est sévèrement piétiné, des manifestants et des manifestantes ont perdu des yeux et des mains. C'est une atteinte à la liberté d'expression intolérable – vous me l'accorderez – mais je sais donc maintenant que je peux compter sur vous, M. POITOUX, pour défendre avec ardeur le droit de manifester, au vu de votre attachement à la liberté d'expression, attachement que nous partageons.

Je termine en disant que lorsqu'on parle de liberté d'expression, rédiger des vœux qui enjoignent à l'unanimité avant même que les élus aient pu s'exprimer, est pour le moins baroque. J'ajoute que l'adoption de ce vœu va donner beaucoup de travail au Maire du 11^e car pour interpeler l'ensemble des collectivités comme il en est fait mention, il va déjà falloir 36 000 courriers rien que pour les communes. »

M. le Maire : « J'ai pris la responsabilité d'inscrire ce vœu à notre ordre du jour quand bien même, dans son apparence, il ne concernerait pas directement le 11^e arrondissement, mais considérant que cet arrondissement est particulièrement bien placé pour savoir qu'il n'y a malheureusement parfois qu'un pas pour passer de propos de haine aux actes, pas franchi à plusieurs reprises dans notre arrondissement. C'est pourquoi j'ai pris cette liberté par rapport à notre règlement. Mais c'est le débat démocratique, il est tout à fait légitime qu'on puisse ne pas partager ce choix. En tout cas, je l'assume pleinement et je le revendique parce que c'est un vœu qui me semble tellement salubre quand on voit le climat actuel dans notre pays sur ces questions.

Puisqu'il n'y a pas d'autre demande d'intervention et que l'ensemble des opinions ont pu s'exprimer pleinement, je vous propose de passer au vote. Et je croise les doigts pour qu'il y ait une très large majorité.

Considérant que Mila, âgée de 18 ans, est harcelée, insultée et menacée de mort depuis 2 ans pour s'être librement exprimée sur les réseaux sociaux, sans contrevenir à aucune loi ;

Considérant que Mila qui a reçu plus de 100 000 messages de menaces et d'insultes vit sous protection ;

Considérant que Mila est victime quotidiennement d'insultes lesbophobes – et misogynes ;

Considérant que cette situation a bouleversé sa vie et celle de ses proches, régulièrement pris à partie et menacés ;

Considérant l'attachement de la Ville de Paris aux valeurs de la République, et tout particulièrement à la liberté d'expression et à la laïcité ;

Considérant que la liberté d'expression est définie par la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 dispose que « tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. » ;

Considérant que la liberté d'expression est aussi définie et protégée par l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, elle constitue l'un des fondements essentiels d'une société démocratique ;

Considérant que le Conseil constitutionnel a réaffirmé en 1994 que la liberté d'expression était une « liberté fondamentale d'autant plus précieuse que son existence est une des garanties essentielles du respect des autres droits et libertés. » ;

Sur le rapport de Monsieur Guillaume POITOUX ;

Le Conseil du 11^e arrondissement :

- exprime son soutien à Mila face au déferlement de violence dont elle est victime et rappelle notre attachement indéfectible à la liberté d'expression.
- émet le vœu que l'ensemble des collectivités publiques, territoriales ou étatiques, apportent également leur soutien unanime à Mila face au déferlement de violence dont elle est victime et rappelle notre attachement indéfectible à la liberté d'expression.

M. le Maire : « Résultat des votes :

- Ne prend pas part au vote : élus du groupe Communiste et Citoyen
- Abstention : élus du groupe Changer Paris
- Pour : élus du groupe Paris 11 en Commun, du Groupe Écologiste du 11^e, et M. Guillaume POITOUX

Le vœu est adopté à la majorité. Merci à tous. »

Le vœu est adopté.

M. le Maire : « L'ordre du jour de notre Conseil est maintenant épuisé. Je vous souhaite de bonnes vacances puisque nous sommes réunis pour la dernière fois avant la pause estivale. Mais avant les vacances, il y aura le second tour des élections régionales. Merci à tous les élus qui se sont mobilisés dans les bureaux de vote et ils sont plus nombreux encore au second tour qu'au premier, donc merci à tous pour cet effort républicain, pour permettre à notre démocratie de s'exprimer. Tenir les bureaux de votes fait partie des fonctions d'élus. Donc merci et bon courage pour cette journée qui va être particulièrement longue si la participation n'est pas plus importante que dimanche dernier. Merci à tous. Bonne soirée et à très bientôt. »

À 21h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.